Les sans-abri au Québec

Étude exploratoire

Québec

Les sans-abri au Québec

ÉTUDE EXPLORATOIRE

Ministère de la Main-d'oeuvre
et de la Sécurité du revenu
Direction de la recherche
Études prévisionnelles et structurelles
Gouvernement du Québec

Février 1988

90-06885

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2e trimestre 1988
ISBN 2-550-18722-9

Avant-propos

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu est heureux de présenter à tous les intéressés cette étude exploratoire sur les sans-abri au Québec, sachant que nous commençons à peine à lever le voile sur ce phénomène pour le moins surprenant dans une province riche et industrialisée comme le Québec.

Notre ministère a le mandat de veiller à la sécurité du revenu des citoyens les plus démunis de notre société. Les sans-abri sont sans aucun doute l'une des clientèles les plus défavorisées. L'étude qui suit le démontre suffisamment: privées de nourriture, d'hébergement, de liens affectifs et d'emploi, parfois même malades psychologiquement, ces personnes devront le plus souvent effectuer un long cheminement avant de pouvoir se reprendre en mains. Des mesures comme l'aide sociale permettent d'assurer, du moins en principe, les besoins essentiels des bénéficiaires. Toutefois, dans le cas des sans-abri, est-ce la formule adéquate? Est-ce même suffisant?

À la lecture de ce document, ces questions se posent avec acuité et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ne peut certes pas résoudre seul de façon satisfaisante l'ensemble des problèmes exposés dans l'étude. Aussi invite-t-il les intervenants des milieux gouvernemental public et privé à en prendre connaissance et à s'unir pour organiser les interventions favorables à la solution du problème des sans-abri au Québec.

Monique Frappier-DesRochers
Directrice de la recherche
Ministère de la Main-d'oeuvre
et de la Sécurité du revenu

Équipe de réalisation

Cette étude a été réalisée par une équipe de chercheurs dont les responsabilités furent les suivantes :

Monsieur Jacques Bonin, sociologue au MMSR, a coordonné les travaux de cette recherche effectuée de mai à novembre 1987. M. Bonin a conçu et élaboré le projet d'étude ; il a réalisé l'enquête auprès des regroupements d'organismes communautaires du Québec et rédigé un rapport qui est présenté dans la première section du premier chapitre. Il a en outre supervisé l'enquête auprès des sans-abri.

Madame Louise Houde, géographe au MMSR, a assisté le responsable du projet et a été chargée de la logistique des travaux, soit la préparation de la liste par région des organismes œuvrant auprès des sans-abri au Québec, l'inventaire des ressources du milieu régional, et le contrôle et le suivi de l'administration des questionnaires à l'intention des personnes sans abri. Mme Houde est l'auteure principale du chapitre quatre qui donne un aperçu régional du phénomène des sans-abri. Elle a rédigé la synthèse sur les ressources de dépannage, qui se retrouve dans la deuxième section du premier chapitre.

Monsieur Daniel Lalande, sociologue au MMSR, a également assisté le responsable du projet, il a réalisé les entrevues avec les responsables des organismes de dépannage et a rédigé un rapport d'enquête qui a servi de matériel de base pour la rédaction d'une synthèse présentée dans la deuxième section du premier chapitre. M. Lalande a ensuite mené à terme l'analyse des données recueillies auprès des personnes sans abri interrogées dans les organismes du milieu ; le chapitre trois de ce rapport nous en fait état.

Madame Brigitte Bernier, criminologue pour le compte du Secrétariat à la jeunesse, et monsieur Stéphane Vallière, sociologue au MMSR, ont réalisé les entrevues et la cueillette de données auprès des personnes sans-abri dans les organismes du milieu.

Monsieur Régent Chamard, économiste au MMSR, est l'auteur du chapitre deux qui comprend le portrait statistique des sans-abri ainsi qu'une estimation de leur nombre au Québec, réalisés à partir du fichier de l'aide sociale du MMSR.

Madame Carmelle Benoit, sociologue au MMSR, a assuré la coordination des travaux après le départ du responsable du projet et a travaillé à la conception d'un plan d'intégration de l'ensemble des travaux ; elle a de plus rédigé le texte d'introduction sur le contexte de la recherche, la conclusion et les tableaux synthèses.

Madame Monique Frappier-DesRochers, monsieur Alfred Cossette et madame Colette Bétit ont supervisé ce projet de recherche à titre de gestionnaires à la Direction de la recherche.

Table des matières

ÉQUIPE DE RÉALISATION 5

CONTEXTE DE LA RECHERCHE
0.1 Position du problème: le phénomène des sans-abri et le processus d'itinérance au Québec 13
0.1.1 Causes économiques 13
0.1.2 Causes psycho-sociologiques 14
0.2 Élaboration d'un cadre de référence: objectifs de l'étude 15
0.2.1 Objectifs généraux 15
0.2.2 Objectifs théoriques 15
0.3 Stratégie d'observation 17
0.3.1 Observation projetée 17
0.3.2 Observation réalisée 18
0.4 Collecte des données 19

CHAPITRE PREMIER
Les sans-abri, la vision des organismes du milieu
Introduction 21
1.1 Les regroupements d'organismes communautaires au Québec 21
1.1.1 Le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale 21
1.1.2 L'Association des services de réhabilitation sociale 22
1.1.3 Les Services externes de main-d'oeuvre (SEMO) 24
1.1.4 Le Regroupement des maisons d'hébergement pour jeunes du Québec 25
1.1.5 La Fédération des organismes bénévoles au service des toxicomanes du Québec (FOBAST) 27
1.1.6 Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence 28
1.1.7 La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté du Québec 29
1.2 Les ressources de dépannage pour les personnes démunies 29
1.2.1 Origine, structure et activités des organismes de dépannage 31
1.2.2 La clientèle: définition, catégorisation et processus menant à l'itinérance 35
1.2.3 Les besoins des clientèles itinérantes et des organismes de dépannage 38
Conclusion 41

CHAPITRE DEUX
Les sans-abri, un portrait statistique au Québec
Introduction 45
2.1 Sources d'information et limites de l'étude 45
2.2 Les personnes recevant des prestations d'aide sociale dans un refuge 46
2.2.1 Comparaisons globales portant sur leurs principales caractéristiques socio-économiques 46
2.2.2 Quelques nuances selon les groupes d'âge et selon le sexe 51
2.2.3 En résumé 53
2.3 Une clientèle particulière des refuges: les chambreurs 53
2.4 Le phénomène de la maladie mentale et ses effets sur la clientèle des refuges 55
2.5 Évaluation de la population totale des sans-abri: méthodologie d'estimation 57
Conclusion 60

CHAPITRE TROIS
Les sans-abri, une enquête sur la situation à Montréal

Introduction 61
3.1 Méthodologie 61
3.2 Présentation générale de l'échantillon 64
3.2.1 Profil démographique 64
3.2.2 Situation économique 68
3.2.3 Profil psycho-social 72
3.3 Description et analyse de l'instabilité résidentielle 76
3.3.1 Définition de trois sous-ensembles de l'échantillon selon l'instabilité résidentielle 76
3.3.2 Analyse des caractéristiques individuelles selon l'instabilité résidentielle 78
3.4 Analyse des histoires résidentielles 86
3.4.1 Les individus qui n'avaient eu qu'un seul lieu de résidence depuis six mois 86
3.4.2 Les individus qui avaient eu deux lieux de résidence 87
3.4.3 Les individus qui avaient eu trois lieux de résidence ou plus 87
Conclusion 92

CHAPITRE QUATRE
Les sans-abri, un aperçu régional

Introduction 95
4.1 Inventaire régional 96
4.1.1 Méthodologie 96
4.1.2 Quelques aspects régionaux du phénomène: le cas de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie 96
4.1.3 Les ressources du milieu 97
4.1.4 Le lien entre les pertes d'emplois et le nombre de sans-abri 101
4.2 Données régionalisées tirées du fichier de l'aide sociale 102
4.2.1 Les personnes sans-abri inscrites à l'aide sociale 103
Conclusion 109

CONCLUSION 110
Annexes 121
Bibliographie 135
Remerciements 137

Liste des tableaux

Page

Chapitre deux

Tableau 2.1 Répartition en pourcentage des ménages recevant des prestations d'aide sociale en refuge selon différentes caractéristiques socio-économiques et comparaison avec d'autres groupes de la population du Québec, septembre 1987. 54

Tableau 2.2 Répartition en pourcentage des chambreurs inscrits à l'aide sociale selon différentes caractéristiques socio-économiques, Québec, septembre 1987. 55

Tableau 2.3 Caractéristiques socio-économiques des personnes souffrant d'un handicap psychologique selon qu'elles reçoivent ou non des prestations d'aide sociale dans un refuge, Québec, septembre 1987 57

Chapitre trois

Tableau 3.1 Bilan final de l'enquête auprès des sans-abri. 63

Tableau 3.2 Lieu de naissance des répondants. 65

Tableau 3.3 Nombre de femmes et d'hommes rejoints dans chaque regroupement d'organismes. 65

Tableau 3.4 Moyennes d'âge des répondants selon les regroupements d'organismes. 66

Tableau 3.5 Répartition des personnes à l'aide sociale selon le niveau d'études. 67

Tableau 3.6 Principales sources actuelles de revenu. 69

Tableau 3.7 Principales sources de revenu selon le type de clientèle. 70

Tableau 3.8 Part du loyer dans le revenu mensuel. 71

Tableau 3.9 Présence ou absence de relations avec les parents selon le sexe et l'âge. 75

Tableau 3.10 Présence ou absence de relations avec la parenté selon le sexe et l'âge. 76

Tableau 3.11 Dernier lieu de résidence selon le nombre de lieux de résidence. 77

Tableau 3.12 Distribution des individus selon le nombre de lieux de résidence et le nombre de nuits dans un centre d'hébergement. 78

Tableau 3.13 Distribution des individus selon le nombre de lieux de résidence et le nombre d'utilisations de centres de jour. 78

Tableau 3.14 Nombre de lieux de résidence des individus interrogés dans chaque regroupement d'organismes. 79

Tableau 3.15 Distribution des individus selon le sexe et le nombre de lieux de résidence. 80

Tableau 3.16 Distribution des individus selon l'âge et le nombre de lieux de résidence. 80

Tableau 3.17 Distribution des individus selon la scolarité et le nombre de lieux de résidence. 81

Tableau 3.18 Distribution des individus selon l'état civil et le nombre de lieux de résidence. 81

Tableau 3.19 Distribution des individus selon le nombre d'enfants à charge et le nombre de lieux de résidence. 82

Tableau 3.20 Distribution des individus selon la principale source de revenu et le nombre de lieux de résidence. 82

Tableau 3.21 Distribution des individus selon le revenu mensuel et le nombre de lieux de résidence. 83

Tableau 3.22 Occurrence de certains problèmes selon le nombre de lieux de résidence. 84

Tableau 3.23 Existence de liens avec les parents selon le nombre de lieux de résidence. 85

Tableau 3.24 Existence de liens avec la parenté selon le nombre de lieux de résidence. 85

Tableau 3.25 Existence de liens d'amitié selon le nombre de lieux de résidence. 86

Tableau 3.26 Individus avec ou sans conjoint selon le nombre de lieux de résidence. 86

Tableau 3.27 Succession des lieux de résidence des individus qui avaient eu deux résidences depuis six mois. 88

Tableau 3.28 Itinéraires des individus qui avaient eu trois lieux de résidence depuis six mois (49 cas). 89

Tableau 3.29 Itinéraires des individus qui avaient eu quatre lieux de résidence depuis six mois (49 cas). 90

Tableau 3.30 Itinéraires des individus qui avaient eu cinq lieux de résidence depuis six mois (11 cas). 91

Tableau 3.31 Itinéraires des individus qui avaient eu six lieux de résidence depuis six mois (six cas). 91

Tableau 3.32 Itinéraires des individus qui avaient eu sept lieux de résidence depuis six mois (six cas). 91

Chapitre quatre

Tableau 4.1 Inventaire régional des établissements touchant les sans-abri. 98

Tableau 4.2 Inventaire régional des établissements touchant les sans-abri selon la clientèle. 100

Tableau 4.3 Répartition régionale des personnes à l'aide sociale réfugiées dans un centre d'hébergement. 103

Tableau 4.4 Répartition régionale des personnes à l'aide sociale ayant trouvé refuge dans un centre d'hébergement, selon l'âge et le sexe. 105

Tableau 4.5 Répartition régionale des personnes à l'aide sociale ayant trouvé refuge dans un centre d'hébergement, selon le revenu et la scolarité. 106

Tableau 4.6 Répartition régionale des personnes à l'aide sociale ayant trouvé refuge dans un centre d'hébergement, selon le moment de fin d'emploi. 107

Tableau 4.7 Répartition régionale des personnes à l'aide sociale ayant trouvé refuge dans un centre d'hébergement, selon le type de résidence occupée précédemment. 107

Tableau 4.8 Données régionales sur les personnes à l'aide sociale, le taux de chômage et le poids relatif de la population régionale. 108

Contexte de la recherche

En proclamant 1987 Année internationale du logement des sans-abri, les Nations Unies ont adopté une définition très large dans laquelle les sans-abri sont divisés en deux groupes:

- les gens des rues et les victimes de désastre qui n'ont absolument aucun logis (les sans-abri absolus); et,
- les personnes dont le logement ne répond pas aux normes de base de l'O.N.U. (les sans-abri relatifs).

Bien que cette définition puisse sembler s'appliquer davantage aux pays défavorisés et en voie de développement, il n'en demeure pas moins que le phénomène des sans-abri dans les sociétés industrialisées comme les États-Unis, le Canada et le Québec suscite de nombreuses interrogations. L'une des préoccupations est de mieux connaître les caractéristiques de cette population, les causes et les conséquences de cette réalité ainsi que la nature des interventions qui sont effectuées par divers organismes communautaires et gouvernementaire, pour lui venir en aide.

Autant sommes-nous peu étonnés de la présence des sans-abri dans les pays en voie de développement, autant ce fait social semble pour le moins surprenant, sinon anormal, dans des pays aussi développés que le nôtre. Que ce soit les enfants de la rue à Port-au-Prince, les Palestiniens, les victimes de séismes au Pérou ou au Mexique, les victimes de la famine en Éthiopie ou d'une inondation catastrophique en Bolivie, la situation des sans-abri dans le Tiers Monde est bien connue et nous est même plus familière que celle des sans-abri au Québec. Évidemment, dans les pays du Tiers Monde, le phénomène prend des proportions incomparables avec celles que l'on peut trouver ici. Alors que les quartiers pauvres, les colonies de squatters, les habitants des bidonvilles et des favelas, les mal-logés et les sans-abri représentent 40 %, 50 %, 60 %, 70 % de la population des villes du Tiers Monde, au Québec, on évalue à un million de personnes ceux et celles qui sont mal logés et à plusieurs milliers les individus sans-abri qui se trouvent régulièrement sans toit (Blais, 1987).

0.1 Position du problème : le phénomène des sans-abri et le processus d'itinérance au Québec

On estime qu'entre 10 000 et 15 000 itinérants seraient apparus dans les rues de Montréal depuis les années 70 (Marchand, 1987). Les organismes communautaires leur venant en aide de même que les médias ont pris l'habitude de découper cette population de sans-abri en différents sous-groupes : les jeunes itinérants, les femmes victimes de violence et en difficulté, les ex-psychiatrisés, les ex-contrevenants, les alcooliques et toxicomanes, les personnes démunies.

Le phénomène des sans-abri et le processus d'itinérance, qui va du décrochage à l'itinérance proprement dite jusqu'à la clochardisation, sont des réalités complexes dont les aspects et les causes sont hétérogènes. En ce sens, cette réalité est souvent vue comme le cumul de problèmes multiples, jusqu'au seuil de l'intolérable : problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de violence conjugale, de prostitution, de vol et de santé mentale auxquels s'additionnent les difficultés dues à un statut socio-économique peu élevé, à une faible scolarité, à de bas salaires, au chômage et au recours à l'aide sociale (Lamontagne, 1987, Bogue, 1963).

Ces problèmes importants nuisent grandement à la création de liens sociaux ou affectifs valables et ne peuvent que contribuer à l'inadaptation sociale et à l'isolement. De là, l'instabilité résidentielle. Les itinérants louent une chambre, en sortent, entrent dans un centre de dépannage, retournent en chambre, etc. En ce sens, si l'on considère que les sans-abri et les itinérants sont caractérisés par une instabilité au niveau du domicile, du travail, des relations sociales et des liens affectifs, il faut ajouter qu'il ressort de la documentation consultée que **l'instabilité domiciliaire dépend d'une instabilité économique, sociale et psychologique**.

Cette hypothèse met alors en relief ce qu'on appelle, dans le milieu des organismes de dépannage venant en aide aux démunis, **le système d'itinérance** (sic), véritable engrenage constitué de l'extrême pauvreté, de la toxicomanie, de l'instabilité domiciliaire, du recours à des usuriers, des démêlés avec la justice et de la difficulté à s'orienter dans les différents services sociaux.

0.1.1 Causes économiques

Le phénomène des sans-abri n'est sûrement pas étranger à l'appauvrissement d'une population, et à la détérioration des conditions de vie et de travail. Examinons ici quelques données socio-économiques qui peuvent avoir une incidence sur l'objet étudié.

En 1985, selon les données de Statistique Canada, 46,4 % des personnes seules au Québec vivent sous le seuil de faible revenu. Si l'on considère que la majorité des sans-abri sont des personnes seules, force nous est de constater que leur situation économique est fragile et précaire. En 1982, pour l'ensemble des familles du Québec, 39,4 % des dépenses de la famille étaient consacrées aux postes budgétaires dits essentiels, à savoir, l'alimentation, le logement et l'habillement. Cette proportion des dépenses passe à 52,3 % et à 61,7 % pour les familles dont le revenu ne dépasse pas respectivement 20 000 $ et 10 000 $. La part des dépenses consacrée spécialement au logement, qui est en moyenne de 16,4 % pour l'ensemble des familles québécoises, s'établit à 23,2 % et jusqu'à 30,2 % dans le cas des familles dont le revenu se situe en deçà de 20 000 $ et de 10 000 $.

Ces données sur la part importante du logement comme dépense pour les personnes à faible revenu mettent en relief les constatations des comités de travail formés pour l'année des sans-abri.

En effet, dans un rapport du Comité des sans-abri déposé au Conseil municipal de la ville de Montréal, le 13 avril 1987, on faisait largement état de la diminution radicale des logements à prix abordable. C'est le cas notamment des maisons de chambres. Alors qu'il y a dix ans 15 000 chambres étaient disponibles dans la ville de Montréal pour les personnes

seules et à faible revenu, seulement 5 000 chambres sont aujourd'hui accessibles à cette catégorie de la population, sans compter que ces maisons de chambres sont pour la plupart vétustes, mal entretenues, insalubres et même très dangereuses (Ville de Montréal, 1987).

0.1.2 Causes psycho-sociologiques

En plus des causes proprement économiques du phénomène des sans-abri et du processus de l'itinérance, nous devons aussi parler des causes sociologiques et psychologiques de cette réalité.

Dans plusieurs recherches, l'itinérance est vue comme un processus d'aliénation et de retrait social dont l'origine se trouverait dans une socialisation familiale inadéquate et génératrice de carences sur le plan des apprentissages de base (Levinson, 1962a, 1967; Lamontagne, 1987). Les quelques statistiques qui suivent, tirées de l'étude de Lamontagne (1987), nous montrent bien la mutation qui s'est opérée dans le modèle familial québécois depuis les vingt-cinq dernières années. L'indice de nuptialité est tombé à 57,5 %, alors qu'il était de 90 % il y a vingt ans. Si en 1961, la proportion des célibataires était de 7,3 % chez les hommes et de 12,9 % chez les femmes, ce taux passait respectivement à 42,9 % et à 42,1 % en 1981.

En 1969, le nombre de divorces par rapport au nombre de mariages contractés pendant la même année était de 6,2 %; en 1982, ce taux atteignait les 56,7 % (Gouvernement du Québec, 1984).

Toutefois, la famille à problèmes est plus néfaste pour les enfants et les parents que la famille monoparentale ou la famille reconstituée lors d'un nouveau mariage. Poulain (1986) relate qu'il y aurait au Québec 256 000 femmes victimes de violence conjugale; Myre (Gouvernement du Québec, 1986) rapporte qu'au Canada, selon le rapport Badgley, une fille sur deux et un garçon sur trois ont été victimes d'une ou de plusieurs agressions sexuelles. En 1982, au Québec, 23 355 enfants ou adolescents étaient placés en institutions. Enfin, Célier (1984) estime à 5 000 le nombre de jeunes vivant de la prostitution à Montréal, et Deshaies (1986) rapporte qu'il y aurait actuellement, selon les calculs de la police, 65 000 usagers de la cocaïne dans la région de Montréal.

Violence conjugale, agression sexuelle, toxicomanie, alcoolisme, maladie mentale sans compter l'extrême indigence sont autant de facteurs qui conduisent à l'itinérance. Au Québec, Laurin (Conseil des services sociaux du Montréal métropolitain, 1983) attribue l'itinérance chez les femmes aux expériences traumatisantes vécues dans les centres ou foyers d'accueil, dans les foyers désunis ou, plus généralement, dans les familles ayant de multiples problèmes. On comprend aussi assez facilement les raisons d'itinérance de nombreux jeunes issus de ces familles à problèmes.

Enfin, on ne saurait négliger les problèmes psychologiques et psychiatriques comme cause et effet de l'itinérance. Force nous est de constater que la désinstitutionnalisation des soins en matière de maladie mentale au Québec a eu comme effet non négligeable de grossir la population des itinérants. Le rapport du Comité de santé mentale (Gouvernement du Québec, 1987) fait grandement état de la question. De la description qu'il donne des problèmes mentaux au Québec, on retient que les personnes les plus défavorisées semblent être celles qui connaissent le plus de problèmes d'ordre psychique, que ces personnes habitent souvent seules et qu'elle ont vécu quelques événements traumatisants ou conflictuels dans leur vie. Aussi, le lien entre la pauvreté, le fait d'être sans-abri et la santé mentale mérite-t-il d'être analysé.

Par ailleurs, le groupe de jeunes âgés de 15 à 19 ans est celui qui connaît la plus forte augmentation pour le recours à des traitements psychiatriques. C'est aussi la situation des femmes qui reçoivent deux fois plus de traitements médicaux psychiatriques (cinq fois plus entre 15 et 19 ans) que les hommes. En outre, le poids des troubles mentaux chez les personnes âgées augmente à un rythme qui dépasse leur accroissement démographique. Nous devons alors nous demander si ce ne sont pas ces groupes qui risquent le plus de devenir sans-abri.

0.2 Élaboration d'un cadre de référence: objectifs de l'étude

La recherche que nous vous présentons est une étude empirique à caractère exploratoire. Une étude de ce type est d'abord orientée vers l'observation de la réalité en vue de définir les principaux éléments d'un problème, d'une situation ou d'un comportement. L'objectif est alors de récolter un très grand nombre de données d'observation sur un phénomène peu ou mal connu. Ces données permettent alors de formuler des constats et même certaines hypothèses sans toutefois chercher à les vérifier.

L'étude de type exploratoire peut se dérouler dans un cadre conceptuel qui se doit d'être étendu et souple. Ce cadre de référence qui précise les objectifs et les frontières de l'étude, c'est-à-dire le champ d'observation, permet d'insérer l'ensemble des préoccupations théoriques du chercheur dans une perspective générale, établit une chronologie des problèmes à inventorier et définit une certaine stratégie d'observation (Tremblay, 1968).

Voyons d'abord les objectifs pratiques et théoriques de l'étude.

0.2.1 Objectifs généraux

Dans les premiers devis opérationnels de la recherche, nous avions défini les objectifs généraux suivants:

Recensement et caractéristiques des sans-abri

L'objectif principal de ce recensement était de circonscrire la population des sans-abri et de connaître quelques caractéristiques objectives permettant d'identifier divers groupes de sans-abri. On espérait réaliser une estimation du nombre des sans-abri au Québec, à l'aide d'une enquête auprès des intervenants et des informateurs clés du milieu et l'on souhaitait établir la provenance et les caractéristiques socio-démographiques des sans-abri.

Inventaire des ressources du milieu et estimation des besoins des sans-abri

Outre l'objectif général qui était de connaître les organismes du milieu venant en aide aux sans-abri et les services qui leur sont actuellement offerts, cet inventaire avait principalement comme but d'estimer les besoins des sans-abri et de connaître les solutions proposées par les organismes pour leur venir en aide.

Description de profils types de l'itinérance

L'objectif était de connaître la réalité qualitative des individus itinérants, de trouver quelques cheminements types afin de répondre aux questions: Comment devient-on itinérant? et comment peut-on ou veut-on s'en sortir? L'intention était alors d'identifier des groupes « vivants » de sans-abri selon des caractéristiques telles que le sexe, l'âge, les conditions familiales, etc.

0.2.2 Objectifs théoriques

Ces objectifs généraux sous-tendaient des objectifs théoriques dont les deux principaux étaient de définir le concept de sans-abri et d'établir une catégorisation de ce phénomène.

La définition du sans-abri

Le concept de sans-abri n'est pas un objet déjà construit dans une théorie générale. Il est issu de la vie quotidienne et a été très utilisé dans les médias pendant l'année 1987 consacrée aux sans-abri par l'O.N.U. Dans les pays en voie de développement, ce concept désigne des couches sociales très défavorisées qui sont très visibles. Dans certains de ces pays, le fait d'être sans-abri peut être le signe d'appartenance à une classe particulière. Au Canada, à cause de la richesse de la nation et de l'étendue des programmes sociaux, l'existence de sans-abri est un fait plus étonnant et une réalité moins visible. Il est probable qu'en parlant de sans-abri chez nous, on applique par extension un concept qui sert d'abord à décrire une situation dans les pays en voie de développement. De sorte que, chez nous, ce que le terme *sans-abri* décrit n'est pas très évident puisqu'il ne fait pas allusion à une situation sociale ou à un groupe social aussi visible que dans le Tiers Monde.

Les sans-abri sont a priori considérés comme un seul et même groupe, à cause de leur dépendance de l'État et de charité publique. Il n'est pas certain, toutefois, que les sans-abri éprouvent un sentiment d'appartenance à ce groupe général.

Les sans-abri, de par leur condition, font partie des clientèles utilisatrices de services gouvernementaux. Les sans-abri sont, pour une grande part, clients de l'aide sociale. Une partie d'entre eux ont aussi des relations avec les ministères de la Justice ou de la Santé. Ainsi, le ministère de la Justice élargit des gens sans parfois leur donner le suivi nécessaire. Le ministère de la Santé fait de même avec la désinstitutionnalisation des soins aux patients en psychiatrie. Les jeunes vivant de l'aide sociale reçoivent des prestations si peu élevées qu'ils peuvent devenir sans-abri. Les administrations de l'aide sociale, de la justice et de la santé peuvent, par leurs règlements et procédures, modifier le sort de certains sans-abri, voire en augmenter ou en diminuer le nombre. Mais le lien est probablement plus complexe encore. Le diagnostic médical ou la décision juridique peuvent avoir pour effet de défavoriser encore davantage et de stigmatiser cette clientèle. Bref, les sans-abri se trouvent parfois classés avec les malades mentaux ou les contrevenants, tout en n'appartenant pas vraiment à ces groupes.

De là, l'hypothèse générale que les sans-abri sont groupés en cohortes hétérogènes dont les membres ne ressentent pas nécessairement d'appartenance à un même milieu. Mais rien n'empêche que certaines personnes puissent développer à l'intérieur de sous-groupes particuliers (jeunes ou femmes en difficulté) un sentiment d'appartenance.

Plutôt que d'improviser une définition objective et arbitraire des sans-abri, nous nous sommes référés aux discussions qui ont cours dans les organismes du milieu œuvrant auprès des sans-abri, ce qui devait nous permettre de connaître plusieurs concepts et sous-concepts du phénomène. Cependant, il n'y a pas nécessairement d'unanimité entre ces organismes quant à la définition du phénomène. Leur découpage de l'objet n'est pas issu d'une méthode scientifique, mais provient davantage de leurs différentes préoccupations suggérant ainsi une définition des sans-abri selon plusieurs axes. Cependant, un consensus minimum se dégage autour de la définition suivante des sans-abri: **personnes qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.**

Bien que notre étude exploratoire doive entre autres aboutir à une définition des sans-abri, il nous fallait retenir pour les fins de la cueillette des données les quelques éléments de définition suivants:

- être hébergé par un organisme communautaire offrant des services ou le refuge aux sans-abri;
- ne pas avoir d'adresse fixe ou stable;
- avoir déjà utilisé les services d'un organisme communautaire sans nécessairement les utiliser actuellement.

La catégorisation des sans-abri

Au moment d'amorcer nos travaux, la revue de la documentation, comme présentée ci-dessus, nous incitait à découper la réalité des sans-abri en sous-catégories: les jeunes itinérants, les ex-psychiatrisés, les ex-contrevenants, les femmes victimes de violence, etc. Nous faisions alors les remarques suivantes qui indiquaient les intentions théoriques des chercheurs.

Les types de sans-abri, tels qu'ils sont identifiés dans le milieu, ne sont pas mutuellement exclusifs. De plus, ces types renvoient à des catégories administratives beaucoup plus qu'à des groupes sociaux. Dans les documents et les textes consultés, il est difficile de préciser si le groupe des sans-abri est toujours constitué des mêmes personnes ou de personnes toujours différentes. On ne sait pas non plus d'où viennent ces gens, ni où ils vont. Dans ce contexte, même les faits précis, bien mesurés ne nous renseignaient guère. Ainsi, nous apprenions qu'un bon nombre de sans-abri ont des problèmes de santé mentale. Ce qui nous amène à soulever des questions comme: Est-ce le fait d'être sans-

abri qui entraîne le désordre mental? ou l'inverse? Est-ce une cohorte particulière des malades mentaux qui se mêle à d'autres sans-abri pour donner à tout le groupe une forte probabilité de difficulté mentale? Ces gens, ont-ils tous le même problème de santé mentale? Veulent-ils réintégrer les hôpitaux ou un logement?

Conceptualiser les sans-abri avec des catégories administratives ne nous permet ni de les comprendre, ni de les aider. Ainsi la catégorie « psychiatrisé » ne renvoie pas à un groupe social unique. Il y a divers types de maladies mentales qui sont reliées à divers groupes sociaux, comme le suggère le rapport du Comité sur la santé mentale au Québec.

L'objectif théorique de l'étude devenait donc de décrire des catégories de sans-abri par la reconstruction de cet objet en termes sociaux et conséquemment:

— de resituer les sans-abri dans leurs groupes sociaux d'appartenance: ainsi, un jeune peut s'identifier aux « jeunes » ou au « délinquants », ou aux résidents d'un quartier populaire;

— de mesurer s'ils s'écartent suffisamment de ces groupes d'appartenance pour être rangés à part;

— de déterminer s'il existe une ou des cultures propres aux sans-abri.

Cette reconstruction était, en fait, l'objet principal de la présente recherche.

0.3 Stratégie d'observation

Les objectifs de l'étude précisés et le cadre d'orientation élaboré, il convient de présenter, dans cette partie, la stratégie d'observation utilisée. À cette fin, nous reconstituerons la chronologie des observations projetées et réalisées ainsi que l'instrumentation utilisée aux divers stades de la recherche.

Un des premiers éléments est l'unité géographique sur laquelle ont porté les observations. L'intention première était de couvrir la situation des sans-abri à l'échelle du Québec et d'y apporter les distinctions nécessaires pour un centre urbain comme Montréal, ainsi que les principales différences régionales. La durée totale de l'étude fut de neuf mois, soit d'avril 1987 à janvier 1988.

Les objectifs généraux et théoriques ainsi que le cadre de référence présentés ci-dessus devaient guider la recherche des observateurs. Nous avions choisi d'utiliser de façon simultanée ou successive plusieurs lieux et méthodes de cueillette de données afin d'obtenir des lectures de la réalité des sans-abri selon divers points de vue. Une telle méthodologie allait nous permettre d'intégrer des variables multiples, soit économiques, statistiques, sociologiques, psychologiques et géographiques, et donner la possibilité de bénéficier de l'éclairage particulier de chercheurs spécialisés dans différentes disciplines. L'examen comparatif de ces visions superposées de la réalité des sans-abri devait alors nous permettre d'obtenir une image plus complète et plus globale de la réalité étudiée. Pour ce qui est des disciplines qui ont été appelées à contribuer à cette étude, précisons que l'apport de la sociologie fut prépondérant et qu'il a prévalu dans l'effort de reconstruction systématique des lectures particulières de l'objet étudié.

0.3.1 Observation projetée

La cueillette de données prévue initialement se faisait en quatre lieux d'observation: les ministères, les organismes du milieu dans l'ensemble du Québec et à Montréal, les sans-abri eux-mêmes, les ressources régionales.

Les ministères

Il paraissait possible de retracer une partie de la population des sans-abri dans les fichiers statistiques de certains ministères. D'une part, le fichier de l'aide sociale du ministère de la

Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR) pouvait permettre d'identifier une partie des sans-abri, à savoir ceux qui reçoivent leur chèque par l'intermédiaire d'un centre d'hébergement ou de dépannage pour itinérants. D'autre part, toujours dans le fichier de l'aide sociale, en cherchant les dossiers des chambreurs et plus particulièrement des chambreurs instables, on pouvait espérer rejoindre une autre partie des sans-abri. Il avait été envisagé de faire le même genre de traitement avec les fichiers statistiques qu'auraient pu fournir le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de la Justice. Toutefois, des problèmes techniques et des problèmes liés à la confidentialité ont rendu impossible cette opération.

Le problème se posait de la façon suivante: est-ce que toutes les personnes à l'aide sociale risquent de devenir sans-abri? Est-ce également une probabilité pour toutes les personnes inscrites aux fichiers des ministères de la Santé ou de la Jusitice?

Les organismes du milieu

Il avait été projeté de compiler deux types de données dans les organismes du milieu venant en aide aux sans-abri. Le premier type de données correspondait au premier objectif général, soit de recenser les sans-abri et de connaître leurs caractéristiques. Le deuxième type concernait le deuxième objectif général qui était d'estimer deux niveaux de besoins, ceux des organismes pour demeurer en activité, et ceux des sans-abri pour se sortir de cette situation.

Ces données auraient permis de tracer un premier portrait objectif des sans-abri selon diverses variables comme le sexe, la scolarité, le type de famille d'origine, etc.

Les sans-abri eux-mêmes

Un troisième lieu et outil d'observation projeté correspondait aux entrevues individuelles à réaliser auprès de sans-abri choisis dans des catégories déjà esquissées grâce aux études précédentes. Reliées au troisième objectif général de la recherche qui était de connaître la réalité qualitative des individus itinérants, ces entrevues en profondeur auraient permis d'établir des catégories de sans-abri aussi bien que de décrire la réalité des sous-groupes déjà définis dans les deux lieux d'observation précédents. L'entrevue aurait ainsi permis de passer de l'analyse de la cohorte statistique au groupe social vivant.

Les ressources régionales

Enfin, un dernier lieu d'observation, les ressources du milieu pour chacune des régions du Québec, touchait à l'aspect régional du phénomène étudié.

0.3.2. Observation réalisée

Les circonstances administratives de la recherche (échéances impératives, budget limité, participation restreinte des autres ministères) nous ont conduit à restreindre les objectifs de départ et par conséquent, à limiter notre champ d'observation. La structure actuelle de l'étude comporte les mêmes lieux d'observation que ceux prévus, à la différence toutefois que le niveau de lecture fait à chacun de ces lieux est moins exhaustif que ce qui avait été projeté. Quatre lieux d'observation ont été identifiés dans le but de délimiter la population des sans-abri et ils correspondent aux diverses étapes de la recherche. Ce choix d'utiliser de façon simultanée ou successive plusieurs observatoires et divers instruments de recherche nous paraissait fort utile et nécessaire pour la compréhension d'un phénomène peu et mal connu.

Les aspects retenus pour cette étude sont les suivants:

Les sans-abri: une clientèle spécifique et démunie

La première étape a consisté, au moyen d'entrevues d'exploration auprès des organismes du milieu venant en aide aux sans-abri, à se donner un aperçu du phénomène des sans-abri au Québec. Grâce aux différents regroupements d'organismes qui œuvrent à l'échelle

provinciale dans le domaine de la toxicomanie, de la santé mentale, de la recherche d'emploi, de la réhabilitation sociale, de l'hébergement pour les jeunes et pour les femmes victimes de violence ou en difficulté, grâce aussi au Réseau d'aide, qui est un regroupement montréalais pour les personnes seules et itinérantes, et à 18 de ses 35 organismes membres auxquels nous avons rendu visite, il nous a été possible de décrire leur clientèle et ses besoins. La collaboration de ces organismes a également rendu possible la description des besoins des maisons qui viennent en aide aux sans-abri, de leurs modèles d'intervention, de leur moyen de financement et de leur personnel.

Ce premier observatoire devait permettre de donner une définition préliminaire du sans-abri et d'identifier les principaux éléments du processus d'itinérance.

Les sans-abri: une cohorte statistique particulière

Comme deuxième étape et de façon simultanée avec les autres niveaux de la recherche, nous avons cherché à évaluer les particularités statistiques des sans-abri réfugiés dans les organismes du milieu et à les comparer à trois populations de référence, soit l'ensemble des personnes à l'aide sociale, la population des personnes pauvres et seules au Québec et, enfin, l'ensemble de la population québécoise.

Les sans-abri: une cohorte hétérogène et des groupes sociaux « vivants »

En troisième lieu, il s'est avéré nécessaire d'entreprendre une enquête pour étudier certaines caractéristiques démographiques, socio-économiques et psycho-sociales qui n'avaient pu être touchées lors de la deuxième étape de la recherche. Cette enquête a été effectuée au moyen d'un questionnaire fourni à 268 personnes sans-abri, réfugiées dans un certain nombre d'organismes situés à Montréal. L'analyse des données obtenues visait à passer de la cohorte statistique au groupe social vivant, en distinguant différents sous-groupes au sein de la population de sans-abri.

Les sans-abri: une réalité régionale distincte

Enfin, nous avons voulu présenter un aperçu régional sur la question des sans-abri. À l'aide de consultations des ressources présentes dans toutes les régions du Québec et au moyen de quelques données statistiques, il a été possible de brosser un tableau de la situation comprenant les ressources du milieu, les caractéristiques des sans-abri, et le lien entre le taux de chômage régional et l'ampleur du phénomène.

Chacune de ces quatre étapes fait partie d'un plan d'ensemble et est conçue par rapport aux autres. Ainsi le passage de la lecture « administrative » des organismes du milieu à la lecture « statistique » des fichiers jusqu'à une lecture « vivante » et qualitative de la réalité des sans-abri doit être vu comme une démarche progressive dans la compréhension de l'objet d'étude, chacune des étapes permettant de fournir de nouvelles lectures et, en fin de compte, des explications plus riches.

0.4 Collecte des données

Pour chacune des étapes mentionnées ci-dessus, nous décrirons succinctement les techniques, les moyens et les instruments d'observation qui ont été utilisés, les éléments méthodologiques étant traités plus amplement au sein de chacune des parties.

Une des premières tâches a été de constituer une liste d'organismes susceptibles de venir en aide aux sans-abri. Avec l'aide des responsables des associations et des regroupements d'organismes œuvrant auprès des sans-abri et avec la participation de la Direction des organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, il nous a été possible de constituer une première liste d'organismes du milieu.

Dans le but de réaliser un inventaire régional, nous avons dans un premier temps comparé la liste régionale constituée pour l'année des sans-abri par la Société d'habitation

du Québec avec celle du ministère de la Santé et des Services sociaux. Avec l'aide des économistes du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, postés dans les différentes régions du Québec, nous avons complété cette liste régionale, à l'exception des régions d'Abitibi-Témiscamingue et de Montréal, car pour cette dernière nous disposions déjà d'une liste suffisante pour nos besoins.

Une fois cette liste d'organismes établie, nous avons choisi de rencontrer les responsables des regroupements provinciaux d'organismes œuvrant auprès des clientèles de jeunes, de femmes, d'alcooliques et de toxicomanes, de psychiatrisés et d'ex-contrevenants. Au moyen d'une grille d'entrevue centrée sur quelques variables (structure, financement, personnel, objectifs, clientèle, intervention), ces rencontres allaient nous fournir le pouls de la situation. Quant au Réseau d'aide, qui est un regroupement d'organismes venant en aide aux personnes seules et itinérantes à Montréal, il était susceptible de desservir presque exclusivement une clientèle de sans-abri; il nous est donc apparu pertinent de rencontrer les responsables de certains centres membres de ce réseau. Au moyen du même type de grille d'entrevue utilisée précédemment, cette enquête complétait le portrait des ressources du milieu et de la clientèle des sans-abri s'y réfugiant ou s'y adressant.

Un premier contact avec les organismes servant de refuge aux sans-abri nous apprenait que ces centres tenaient lieu d'adresse à des milliers d'individus pour la réception de leurs prestations d'aide sociale. C'est ainsi que nous avons monté des fichiers statistiques sur cette population, à partir du fichier de l'aide sociale existant au MMSR et que nous avons traité ces données en vue de les comparer avec d'autres groupes de référence comme les personnes seules et pauvres, les personnes à l'aide sociale en général.

En même temps, nous avons procédé à l'élaboration d'un questionnaire et à la collecte de données auprès des sans-abri. Le choix des individus interrogés a été fait de façon suivante: nous avons d'abord demandé aux responsables des associations et regroupements d'organismes de nous indiquer les organismes montréalais œuvrant auprès des sans-abri qui accepteraient de collaborer à notre enquête. Nous avons rejoint ces organismes et déterminé avec eux un nombre total de questionnaires à administrer. C'est ainsi que 268 individus ont été interrogés dans différents organismes: centres d'hébergement pour jeunes, centres d'hébergement pour femmes victime de violence ou en difficulté, centres de jour ou d'hébergement pour personnes démunies, pour contrevenants, pour psychiatrisés et pour alcooliques et toxicomanes.

CHAPITRE PREMIER

Les sans-abri, la vision des organismes du milieu

CHAPITRE PREMIER
Les sans-abri, la vision des organismes du milieu

Introduction

Ce chapitre a pour objet de décrire les organismes du milieu œuvrant auprès des sans-abri, et de présenter leur vision du phénomène. En passant en revue l'origine, les structures et les activités de ces organismes, nous avons pu définir leurs clientèles et identifier les processus qui amènent celles-ci à devenir sans-abri et à recourir aux services des organismes communautaires.

Nous avons distingué deux types d'organismes; d'abord les organismes provinciaux, ce qui nous amena à examiner l'intervention des regroupements d'organismes par clientèle spécifique, soit, les regroupements en santé mentale, en réhabilitation sociale, en main-d'oeuvre et en toxicomanie et les regroupements de maisons d'hébergement pour jeunes ou pour femmes. Et ensuite, nous avons cherché à connaître les organismes membres du Réseau d'aide pour personnes seules et itinérantes de Montréal, regroupement dont la vocation est plus généraliste et vise l'ensemble des personnes démunies et itinérantes. Cela nous a permis de constituer un tableau descriptif de l'organisation du milieu.

1.1 Les regroupements d'organismes communautaires au Québec

L'ensemble des organismes communautaires qui, de près ou de loin, aident les sans-abri est composé de sept regroupements ou associations provinciales. Ils n'ont ni la même étendue, ni la même cohésion, ni la même origine, mais permettent de saisir rapidement et assez simplement la réalité. Pour connaître ces regroupements, nous avons étudié leur statut, leur financement, la formation des gens qui y travaillent et, par leur champ d'activité, les types de sans-abri auxquels ils viennent en aide. En effet, les sans-abri recensés seront bien plus des profils, des types, des processus, qu'un nombre de personnes. À ce stade-ci, d'ailleurs, la question du nombre nous importe peu; l'émergence de problématiques et de processus nous occupe bien davantage. Par l'entremise des mouvements sociaux qui leur ont donné naissance, à cause de leur compétence et de leurs activités, ces organismes associés œuvrent auprès de plusieurs catégories de sans-abri, que nous allons étudier.

1.1.1 Le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale

Le Regroupement est provincial et comprend 39 maisons. Celles-ci ne sont pas toutes identiques et se différencient par les services qu'elles offrent.

Types de services	Nombre de maisons
— Hébergement et interventions thérapeutiques	13
— Groupes d'entraide	16
— Défense des droits	4
— Ressources de travail	6

Pour un total d'environ 120 lits.

Ces maisons ont un statut juridique d'organisme sans but lucratif (O.S.B.L.). Elles sont subventionnées par plusieurs organismes dont le principal est le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Pour ce qui est des structures de travail, ces maisons sont dirigées par un conseil d'administration formé, dans la plupart des cas, de représentants du personnel, des usagers et de la communauté. Le personnel comprend des personnes rémunérées et des bénévoles. Les personnes rémunérées ont un niveau élevé de scolarité puisque environ la moitié sont des professionnels possédant un diplôme universitaire. En moyenne, on trouve un

intervenant salarié à plein temps pour quarante bénéficiaires. Selon les commentaires recueillis, le salaire des personnes rémunérées est cependant moindre que celui versé dans le secteur public, pour des tâches identiques.

Les objectifs les plus importants sont de favoriser l'entraide, la réinsertion sociale et de contrer l'isolement. En fait, on vise à ce que l'usager se sente mieux dans sa peau, travaille s'il veut travailler, voit ses souffrances diminuer, sans utiliser le concept de « guérison », sans notion « normative ». C'est en ce sens que ces ressources sont alternatives.

La clientèle visée a des problèmes émotifs. Elle est envoyée par d'autres usagers, par le réseau des Centres locaux de services communautaires (CLSC et autres), par la famille, la police ou encore le réseau de dépannage. Dans les maisons d'hébergement, l'admission de l'usager ou son refus est décidé après une entrevue.

Les quelques statistiques compilées par le Regroupement font état d'une clientèle peu scolarisée, formée de célibataires qui vivent seuls (75 %) et en chambre (50 %), qui ont déjà été hospitalisés avant de fréquenter l'organisme (50 %) et qui, pour la plupart, prennent des médicaments. De plus, les usagers reçoivent de l'aide sociale dans 95 % des cas. Il arrive parfois que l'organisme-ressource soit fiduciaire des prestations d'aide sociale.

On peut se demander si ces ressources alternatives recueillent dans leur clientèle psychiatrique les cas les plus légers ou les plus graves. Selon notre informateur, on croit généralement à tort que sa clientèle est formée de cas plutôt légers. Il y a beaucoup d'usagers qui ont été hospitalisés en psychiatrie et qui ont des problèmes émotifs sérieux, en plus des problèmes de logement et de travail. Cependant, les organismes n'ont pas de données précises sur les maladies des usagers.

On peut parler de modèle d'intervention des ressources, on peut même en dégager plusieurs. D'abord, le modèle varie selon le niveau d'intervention : l'entraide se caractérise par des activités de loisirs, des activités de groupe, tandis que l'hébergement offre une approche plus structurée. Ensuite, chaque ressource peut développer son propre modèle d'intervention. Mais pour l'ensemble des ressources, on peut parler d'un modèle non médical : il n'y a ni médecin, ni médicament dans les services offerts par ces ressources. On peut aussi parler d'un modèle démocratique, par la participation des usagers au conseil d'administration.

La question des clientèles sans-abri se pose avec acuité. On peut trouver des sans-abri dans les 39 maisons-ressources. Ce n'est pas sur cette base que les ressources ont été fondées, exception faite de la première, la maison St-Jacques, qui, à l'origine, visait les sans-abri en difficulté mentale. Toutefois, il arrive que les usagers aient des problèmes de logement. Ils reçoivent alors de l'aide sociale, vivent dans des chambres, sont facilement exploités, se font voler leurs biens et peuvent devenir sans-abri.

De plus, l'usager était auparavant un client stable de l'hôpital psychiatrique, maintenant il y entre et en sort fréquemment. Cette situation crée une instabilité de résidence qui peut entraîner une situation de sans-abri. Selon notre informateur, ces profils de logement de la clientèle sont connus, mais il n'existe pas de recherche en précisant le nombre.

1.1.2 L'Association des services de réhabilitation sociale

Cette association regroupe 52 organismes qui s'occupent de la réinsertion sociale des contrevenants. Le premier de ces centres, la maison St-Laurent, était fondée dès 1967.

De ces organismes, nous n'allons retenir que ceux qui peuvent s'occuper de sans-abri, soit 31. Ce sont des organismes privés, sans but lucratif, financés par le ministère du Solliciteur général. Ils se distinguent par certains services offerts :

- 27 centres résidentiels offrent hébergement, nourriture et thérapie. La durée de séjour s'étend jusqu'à 6 mois.

- 3 centres d'hébergement offrent hébergement et nourriture seulement. Le séjour y est plus court.
- 1 centre de jour (Tel-Ressource) offre un dépannage particulier. Il sera décrit plus loin.

La clientèle de ces centres (30) résidentiels et d'hébergement est composée de contrevenants envoyés par les centres de détention, qu'il s'agisse d'une condition de leur libération conditionnelle, ou d'un remplacement de fin de peine. Ils offrent en outre un service d'aide à la recherche d'emploi.

Pendant la durée du séjour, les centres envoient les usagers aux organismes qui placent les ex-contrevenants sur le marché du travail, ou les font entrer dans les ateliers protégés, comme ceux de fabrication de meubles ou d'entretien des pelouses. Cependant, lorsque le contrevenant termine sa sentence et quitte le centre résidentiel, il doit quitter cet emploi protégé qui n'a pour but que de l'aider à reprendre contact avec le marché du travail.

On n'entre donc pas dans ces centres sur une base volontaire. Quant à la sélection des usagers, tous les types de contrevenants sont admissibles dans ces centres. Seuls les malades mentaux dont le cas est grave sont refusés. Cependant, les centres sont libres de choisir leur clientèle. Le nombre total d'usagers à bénéficier de ces centres est d'environ 2 000 par année.

Les modèles d'intervention et l'encadrement se présentent comme suit. Dans les 27 centres résidentiels, ce sont des professionnels qui prennent en charge les usagers, des criminologues surtout, et parfois des psychologues. Les centres peuvent, en s'inspirant de modèles scientifiques, développer des modèles d'intervention maison. À Sherbrooke, par exemple, on a développé un modèle où les professionnels du centre collaborent avec les bénévoles du milieu. Dans les trois centres d'hébergement, le modèle est plus simple, on y trouve moins d'interventions parce qu'on n'y effectue pas de traitement; le séjour est de courte durée.

Ces 30 centres résidentiels et d'hébergement sont directement touchés par la question des sans-abri. D'abord (même si on ne peut pas dire que tous ceux qui vont dans ces centres sont sans-abri), il y a des ex-contrevenants qui sont placés dans ces centres puisqu'ils sont sans adresse à leur sortie de prison. Leur nombre n'est pas connu. Seul le directeur d'un centre, en recevant le dossier en même temps que l'ex-contrevenant, sait si celui-ci lui est envoyé parce qu'il est sans-abri. Les centres aident ainsi à diminuer temporairement le nombre de sans-abri. Cependant, si l'ex-contrevenant est sorti d'un de ces centres ou du milieu carcéral en général et devient effectivement sans-abri, il ne peut revenir au centre. Il peut toutefois recevoir une aide du centre de jour (dont nous parlerons dans un moment). Bien que nous n'ayons pas de nombre précis, une quantité importante d'usagers reçoivent de l'aide sociale parce qu'ils sont sans emploi et sans revenu. Comme plusieurs d'entre eux n'ont pas d'adresse, ils ne pourraient recevoir d'aide sociale si le centre ne leur prêtait son adresse pour leur permettre de l'obtenir.

Ajoutons enfin que l'Association ne dispose pas de statistiques. Par contre, chaque centre peut en compiler.

Le Centre de jour: Tel-ressource

À cause de son engagement particulier auprès des sans-abri, il est apparu justifié de faire une description du centre de jour Tel-ressource.

Notons que ce centre fait également partie d'une autre association, le Réseau d'aide de Montréal, dont il sera question dans la deuxième partie de ce chapitre. Si nous en traitons ici c'est parce qu'il s'adresse aux ex-contrevenants.

La clientèle est composée d'ex-contrevenants adultes des deux sexes. Contrairement aux autres centres de l'Association des services de réhabilitation, les usagers s'y retrouvent sur une base volontaire. Ce sont des ex-contrevenants sans ressource, sans famille, qui ne

savent comment payer leur loyer ou qui n'ont pas d'hébergement et qui n'ont pas accès à des services divers. Ce centre reçoit aussi des clients qui sont à la fois criminels et malades mentaux, ceux qui sortent de l'institut Pinel par exemple. On y reçoit 300 nouveaux clients par an.

L'encadrement comprend un travailleur social professionnel, des bénévoles expérimentés et des stagiaires universitaires. Le travailleur social donne aux autres une formation continue.

Les services rendus se résument ainsi:

- Inscrire l'usager de ce centre à l'aide sociale (85 % des usagers).
- Aider à trouver de la nourriture (soupes populaires par exemple).
- Vestiaire gratuit.
- Aider à l'hébergement de plusieurs manières; non seulement on aide à trouver un logement, mais on fournit ce qui manque à l'intérieur: meubles, lingerie, etc. Dans certains cas, on communique avec le propriétaire de la maison de chambres privée où demeure l'usager pour le persuader d'attendre le paiement du loyer.
- Tenir à jour un répertoire des chambres et petits appartements.
- Diriger les usagers vers différents services.

L'aide aux sans-abri revêt ici une importance particulière. En effet, 60 % des usagers n'ont pas de logement et demandent une aide d'hébergement. Les autres vivent dans des logements misérables. Une analyse des sans-logis, faite par le centre, a amené la mise sur pied d'un projet pour venir en aide aux contrevenants qui sont détenus et perdent leurs biens « à cause du système judiciaire ». Les constatations sur lesquelles s'appuie ce projet se résume comme ceci. Certains contrevenants avaient des biens mais les ont perdus lors de leur passage dans le système judiciaire. Les détenus qui n'ont personne à l'extérieur pour protéger leurs biens se font voler ces biens par des colocataires, des concierges ou des propriétaires. Ils deviennent victimes de l'entourage. Ils sont pénalisés et dépossédés de leurs biens parce qu'ils sont incarcérés et parce qu'ils n'ont personne à l'extérieur pour prendre soin de leurs biens. Le centre dénombre 40 % de sa clientèle dans ce cas.

Le Centre a également évalué le nombre de contrevenants dans cette situation, à l'intérieur du système judiciaire: à Montréal seulement, on trouve 350 cas semblables sur 8 500 personne en détention.

Il est donc urgent, aux dires de ce centre, de prendre conscience que ce processus amène régulièrement des personnes à devenir sans-abri.

1.1.3 Les Services externes de main-d'œuvre (SEMO)

Il n'existe pas actuellement d'association de SEMO, bien que certaines informations laissent percevoir un mouvement en ce sens. Les renseignements qui suivent ont été recueillis auprès d'un seul organisme, Opération placement jeunesse, qui a donné des exemples de ses réalisations et de celles de quelques autres SEMO.

Le mandat des SEMO se résume ainsi: aider certaines clientèles en difficulté à s'intégrer ou à réintégrer le marché du travail. Les SEMO touchent principalement trois types de clientèle: les jeunes de 15 à 25 ans, les femmes et les handicapés. Ce sont des organismes sans but lucratif, subventionnés par le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu.

Opération placement jeunesse, quant à lui, s'occupe seulement de jeunes. Les services offerts sont les suivants: la formation pour la recherche d'emploi, le placement, une banque d'employeurs, le suivi pendant l'emploi et l'orientation.

L'encadrement est assuré par des professionnels possédant un diplôme universitaire en psycho-éducation (3) et en travail social communautaire (1), auxquels s'ajoute une secrétaire.

Selon sa provenance la clientèle se répartit ainsi: 45 % viennent d'un centre d'accueil ou d'une famille d'accueil, 5 % à 10 % des CLSC, 15 % des maisons d'hébergement pour jeunes, les autres sont envoyés par divers organismes: police, milieu de l'éducation, etc.

Opération placement jeunesse possède certaines statistiques sur sa clientèle. Au total 60 % de la clientèle est masculine et 40 % féminine. La majorité (95 %) de ces jeunes proviennent de familles clientes de l'aide sociale. Ces jeunes sont peu scolarisés; 29 % ont un 3e secondaire. Ce sont pour la plupart des « décrocheurs ».

Tous sont passés devant les tribunaux. Pour les filles, c'est surtout en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse, car elles ont souvent besoin de protection en raison d'inceste, de maladie mentale, de délinquance familiale ou de mauvais traitements. Ces informations vont dans le sens des constats du rapport du Comité sur la santé mentale au Québec qui, répétons-le, notait que le groupe de jeunes de 15 à 19 ans connaît la plus forte augmentation pour le recours à des traitements psychiatriques et que les jeunes filles en reçoivent cinq fois plus entre 15 et 19 ans. Quant aux garçons, ils commettent surtout des délits, c'est pourquoi ils connaîtront les tribunaux par l'intermédiaire de la loi des jeunes contrevenants.

Notre informatrice voit des différences importantes entre les garçons et les filles. Les perceptions diffèrent: la fille est perçue comme malade ou victime, c'est pourquoi on la soigne; le garçon lui est coupable et on le punit. Cette clientèle entretient des valeurs traditionnelles: les garçons veulent travailler, tandis que les filles ne veulent pas travailler, préférant être dépendantes d'un homme ou de l'État.

La question des sans-abri prend ici des dimensions importantes. Lorsque le jeune arrive au centre Opération placement jeunesse, il est en transition et donc dans une situation générale précaire, y compris en ce qui concerne son lieu de résidence. En cours de démarche avec le centre, 60 % des jeunes deviennent sans-abri et le centre doit les adresser aux organismes communautaires pour régler ce problème avant qu'ils puissent chercher un emploi. Cependant, ces 60 % n'iront pas tous dans les maisons d'hébergement, ils peuvent aussi « régler » leurs problèmes par l'une des voies suivantes: errance, prostitution ou délinquance.

Ces jeunes sont en transition, soit qu'ils terminent un séjour quelque part et se découvrent alors en situation d'urgence parce qu'ils ne peuvent subvenir à leur besoins (nourriture, logement ou emploi), soit qu'il terminent une période d'itinérance et ne sont pas en condition de rechercher un emploi. Il est nécessaire d'orienter ces jeunes, de les aider pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins fondamentaux. Par exemple, pour un jeune de 18 ans, cette aide peut consister à le diriger vers un organisme qui l'inscrira à l'aide sociale. Le centre offre un service d'orientation.

Quant à l'intégration au marché du travail, les performances du centre sont les suivantes: des 250 jeunes inscrits, qui ont un taux d'employabilité plus bas que la moyenne, 72 % ont intégré le marché du travail et de ceux-ci, 60 % s'y sont maintenus au moins trois mois.

1.1.4 Le Regroupement des maisons d'hébergement pour jeunes du Québec

Le Regroupement des maisons d'hébergement pour jeunes du Québec compte actuellement 24 maisons membres situées à Montréal ou à proximité. Les autres maisons, ailleurs au Québec, viendront se joindre au Regroupement progressivement. Le Regroupement est un organisme bénévole. En effet, aucune subvention n'est accordée pour assurer la permanence du Regroupement. Celle-ci est assurée par la maison St-Denis qui est une maison membre.

L'objectif de ces maisons est d'opérationnaliser la réinsertion sociale des jeunes, en les aidant à trouver un appartement et du travail.

Les services offerts sont les suivants:

- l'hébergement;
- l'orientation des jeunes vers d'autres organismes: par exemple un SEMO pour trouver un emploi, un centre de thérapie, etc.;
- l'inscription à l'aide sociale des jeunes qui sont majeurs; pour les mineurs, seuls ceux dont le signalement est retenu par le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) peuvent recevoir une aide financière de cet organisme.

Le financement est assuré par le CSSMM sur la base d'un *per diem*, et par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

À la maison St-Denis, l'encadrement est assuré par deux criminologues, un sexologue, un travailleur social, un sociologue et un avocat. Dans les autres maisons, il peut y avoir du personnel professionnel et non professionnel; toutefois le Regroupement vise surtout à offrir des services professionnels.

La provenance de la clientèle est variée. Les jeunes peuvent avoir été envoyés par:

- le CSSMM qui s'occupe des jeunes de 15 à 17 ans;
- les centres d'accueil, qui s'occupent des jeunes de 17 et 18 ans;
- les CLSC, qui envoient les jeunes adultes de 18 à 30 ans;
- les postes de police;
- d'autres organismes de jeunesse;
- le réseau communautaire en général;
- les parents;
- les jeunes eux-mêmes.

Notre informateur de la maison St-Denis distingue deux types de clientèles. D'abord, il y a une clientèle dite conjoncturelle. Il s'agit de jeunes envoyés par un CLSC, par la police ou un organisme communautaire. C'est le cas du jeune mis à la porte de la résidence familiale qui, ne sachant plus où aller, se réfugie dans une maison d'hébergement; c'est le cas aussi des jeunes qui, en provenance d'autres villes, arrivent à Montréal pour chercher de l'emploi et qui, n'en trouvant pas, s'adressent alors à une maison d'hébergement. Il s'agit donc d'une clientèle capable de se prendre en charge, mais à laquelle il manque certains outils que les maisons du Regroupement vont justement tâcher de lui donner.

À l'opposé, il y a la clientèle dite structurelle formée de jeunes qui ont été placés par l'Administration publique dans un foyer d'accueil puis dans un centre d'accueil; ce sont des jeunes qui ont des problèmes de drogue et d'alcool. Ce sont des « consommateurs » de services, des gens incapables de se prendre en charge. Lorsqu'ils sont encore mineurs, c'est le CSSMM ou les centres d'accueil qui les adressent à la maison d'hébergement; après leur majorité, c'est le réseau communautaire qui s'en charge.

Notre informateur identifie des causes socio-économiques aux problèmes de ces clientèles:

- la récente crise économique qui a engendré des problèmes familiaux comme la perte d'emploi du chef de famille;
- l'éclatement de la famille et des valeurs du couple;

- le système scolaire qui n'offre plus de relations interpersonnelles valables et qui n'assure plus qu'un diplôme mène à l'emploi.

Le modèle d'intervention auprès des jeunes est celui de la confrontation de leurs attentes et de la réalité. Il comprend les éléments suivants: l'entrevue d'évaluation, le portrait social, la situation des jeunes, l'établissement d'un programme sur mesure pour la réinsertion sociale des jeunes, une thérapie dans certains cas, comme celui du jeune dont on a abusé sexuellement.

Il s'agit d'un modèle adapté à une ressource de transition.

On peut dire que le rôle des maisons du Regroupement est en partie d'éviter qu'il y ait des jeunes sans-abri. Cependant, tous les jeunes en difficulté ne bénéficient pas nécessairement des services des maisons du Regroupement et peuvent devenir sans-abri.

Ainsi, lorsque des jeunes ne peuvent bénéficier de l'aide d'une de ces maisons, ils peuvent être « pris en charge » par des criminels liés à la drogue ou à la prostitution, qui les dépannent pour leurs besoins de logement et de subsistance. Ces jeunes peuvent également devenir clients chroniques de l'aide sociale.

Lorsqu'ils sont encore mineurs, comme nous l'avons déjà souligné, les jeunes doivent être envoyés par le CSSMM pour entrer à la maison St-Denis. Si le CSSMM refuse de parrainer une candidature et ferme le dossier, le jeune est dans la rue et risque de devenir sans-abri.

1.1.5 La Fédération des organismes bénévoles au service des toxicomanes du Québec (FOBAST)

Cette Fédération, créée en 1973, regroupe une soixantaine d'organismes répartis dans la plupart des régions administratives du Québec. Comme le Regroupement, la Fédération est composée d'organismes sans but lucratif dans lesquels œuvrent environ 1 400 bénévoles offrant des services d'accueil, d'écoute, de dépannage, d'orientation et d'entraide aux alcooliques et toxicomanes. Plusieurs de ces organismes sont des unités Domrémy.

Leur clientèle comprend une proportion importante de personnes ayant des ressources financières limitées, vivant de l'aide sociale dans bien des cas et dont les conditions de vie sont très précaires parce qu'elles consacrent une portion importante de leur revenu à l'achat d'alcool ou de drogue. Ces personnes manquent très souvent d'argent pour payer le loyer ou la nourriture et doivent avoir recours aux ressources de dépannage pour survivre. Dans les pires cas, elles se trouvent sans abri.

Ainsi, ces organismes ont en partie des clientèles de sans-abri et c'est le cas de la maison Alco qui illustre bien le genre d'intervention et de services offerts par ces organismes.

La maison Alco

La maison Alco, inaugurée en février 1975, était à ses débuts un club social avec une salle de 800 places, destiné aux alcooliques et toxicomanes ainsi qu'à leur famille et à leurs amis. Le personnel pouvait alors compter jusqu'à 20 bénévoles qui organisaient des repas, des soirées de danse et des activités sportives.

Cet organisme est maintenant financé par la fondation Jean-Lapointe, par des dons des communautés religieuses et par une subvention du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Le personnel comprend actuellement sept personnes bénévoles qui ont la formation nécessaire pour venir en aide aux personnes souffrant de toxicomanie.

La clientèle est composée d'hommes et de femmes démunis, âgés de 20 à 60 ans, qui ont des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue. Les trois quarts reçoivent de

l'aide sociale et sont souvent sans-abri à cause de leur problème de toxicomanie qui les entraîne à gaspiller leurs maigres ressources. Plusieurs sont des ex-contrevenants informés de l'existence de l'organisme par des affiches distribuées à Parthenais et à Bordeaux. Les autres ont été envoyés par des amis ou connaissances.

Quand ils se présentent à la maison Alco, les individus sont tout d'abord interviewés par le directeur de l'organisme qui évalue leur situation. Il doit chercher alors à connaître le mieux possible la personnalité de l'individu pour pouvoir l'orienter vers un centre de thérapie qui lui convienne. Les cas les plus violents ou les plus difficiles sont orientés vers le Portage par exemple, où l'approche est beaucoup plus dure, alors que les cas moins graves sont dirigés vers des centres où l'approche est plus douce. Le directeur oriente ceux qu'il juge irrécupérables vers la Maison du Père ou vers la Old Brewery Mission.

Grâce à une subvention fédérale-provinciale, la maison Alco prévoit inaugurer une maison de chambres supervisée, l'an prochain. On y offrira une thérapie douce et une aide à la réinsertion sociale à ceux qui ont déjà suivi une cure de désintoxication. Actuellement, le seul suivi offert à la clientèle prend la forme de petites réunions quotidiennes d'Alcooliques anonymes, de Narcomanes anonymes et d'Al-Anon.

1.1.6 Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence

Ce Regroupement s'occupe de 44 maisons réparties dans tout le Québec. Le financement de ces maisons est assuré par des subventions gouvernementales. Les maisons sont autonomes dans leur gestion.

Le mandat du Regroupement se résume ainsi:

- sensibiliser la population aux problèmes des femmes;
- assurer aux maisons les services de publicité et d'information, de formation aux intervenantes, d'aide au démarrage de nouvelles maisons, etc.

Pour leur part, les maisons d'hébergement offrent aux femmes victimes de violence des services d'accueil, d'écoute, d'intervention individuelle ou de groupe, de soutien et d'accompagnement pour différentes démarches, de suivi auprès de celles ayant terminé leur séjour aussi bien que des activités de prévention, par exemple, la tenue de colloques sur la violence conjugale dans les écoles. La maison peut être fiduciaire de l'aide sociale pour les femmes qui reçoivent leur chèque à l'adresse de la maison d'hébergement.

Le personnel est constitué en moyenne de cinq femmes rémunérées pour un travail à temps complet. Il n'y a pas de division du travail puisque chacune fait toutes les tâches: cuisine, travail social, comptabilité... Le critère d'embauche est davantage la connaissance de la problématique et la capacité d'aider plutôt que la scolarité strictement. On trouve également des bénévoles et des stagiaires universitaires.

Les maisons visent la clientèle des femmes victimes de violence, surtout de violence conjugale. Les enfants sont admis s'ils sont accompagnés d'une femme. Selon notre informatrice, il n'existe pas de profil particulier de femmes victimes de violence conjugale, cela peut arriver à toutes les femmes. « C'est comme se faire voler, nous dit-elle, personne n'est assuré d'être à l'abri. » Cependant notre informatrice avoue que les femmes qui fréquentent les maisons d'hébergement sont souvent des femmes au foyer qui reçoivent de l'aide sociale; toutefois, cela s'expliquerait par le fait que les autres femmes, lorsqu'elles sont victimes de violence conjugale, ne fréquentent pas ces maisons d'hébergement.

Le modèle d'intervention se veut une approche globale utilisant des méthodes communautaires. Cette approche vise à ce que chaque femme se réapproprie sa capacité de prendre des décisions. Notre informatrice nous parle d'un processus de victimisation chez les femmes: la femme se culpabilise, essaie de comprendre son mari avant de se comprendre elle-même, elle se sent même coupable d'utiliser les services de la maison

d'hébergement. Il est difficile de faire comprendre à la femme que ce n'est pas elle qui est responsable de la violence conjugale.

Les quelques statistiques compilées par les différentes maisons, dont dispose le Regroupement, ne sont malheureusement pas utilisables à des fins de recherche.

Au sujet des sans-abri, notre informatrice pense que les clientes des maisons d'hébergement sont des sans-abri: étant victimes de violence, ces femmes n'ont pas d'endroit où aller en dehors d'un foyer conjugal qui ne peut être sécuritaire pour elles.

1.1.7 La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté du Québec

La Fédération réunit 20 maisons d'hébergement à Montréal et dans le reste du Québec. Chacune peut accueillir de 15 à 20 femmes environ.

Le financement est assuré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et par certains programmes gouvernementaux. Notre informatrice ajoute que ce financement n'est pas suffisant et qu'il faut avoir l'esprit missionnaire pour y travailler.

Au sujet de la clientèle, contrairement au Regroupement précédent qui ne s'occupait que des femmes victimes de violence conjugale, cette Fédération s'occupe des femmes dont les sources de difficultés sont multiples, y compris la violence conjugale. Mais le problème est plus vaste.

Les maisons offrent un service d'hébergement qui peut avoir une durée maximale de 8 semaines, la durée moyenne du séjour étant de 21 jours. Le modèle d'intervention est la responsabilité de chaque maison. Il y a accueil et hébergement, mais il n'y a pas de modèle type. Cependant, une philosophie commune se dégage: on ne veut pas imposer de changements à la femme, on veut lui donner de l'information, des outils pour qu'elle se prenne en main. Les itinérantes ont besoin d'un suivi et d'aide pour une réinsertion sociale.

Au sujet du problème des sans-abri, notre informatrice pense que toutes les clientes de ces maisons sont des sans-abri d'une manière ou d'une autre. On distingue cependant les sans-abri permanentes, qui sont les itinérantes et les malades psychiatriques, des sans-abri temporaires comme les femmes victimes de violence. Notre informatrice ne pense pas toutefois que les sans-abri temporaires deviennent des sans-abri permanentes.

1.2 Les ressources de dépannage pour les personnes démunies

Compte tenu du fait que les regroupements d'organismes à l'échelle provinciale visent davantage des clientèles spécifiques, il fallait trouver d'autres sources d'information sur les services offerts plus particulièrement aux personnes démunies et itinérantes si nous voulions poursuivre les objectifs mêmes de l'étude. Ainsi, en raison de la stratégie d'observation retenue pour connaître les caractéristiques des sans-abri et afin d'en tracer un portrait des plus complets, il nous fallait tenter de définir le mieux possible l'intervention des organismes qui effectuent le dépannage des plus démunis. Ces organismes constituent en effet la « première ligne » d'intervention en offrant leurs services à toutes les personnes dans le besoin et ce, en tout temps.

Nous nous sommes adressés au Réseau d'aide pour les personnes seules et itinérantes de Montréal puisqu'il s'agit d'un regroupement d'organismes communautaires.

Avec la collaboration d'une représentante du Réseau d'aide, nous avons identifié certains centres d'hébergement, centres de jour et autres ressources de dépannage afin d'effectuer une analyse des aspects suivants: l'origine, le financement, le personnel, la clientèle et le genre d'intervention. En procédant ainsi, on s'assurait de rejoindre les différents types d'organismes ainsi que les diverses clientèles et ainsi compléter nos connaissances sur les ressources existantes et les clientèles de sans-abri.

Par ailleurs, la présence de quelques organismes publics ou parapublics dans ce Réseau d'aide est récente et lui donne le caractère d'une table de concertation volontaire pour une plus grande efficacité de l'intervention. Enfin, pour éviter une description trop exclusivement montréalaise de ces organismes, nous avons interviewé des représentants de deux de ces organismes situés dans la ville de Québec, soit la maison de Lauberivière et la maison Revivre.

Le Réseau d'aide, regroupement pour les personnes seules et itinérantes de Montréal

Le Réseau d'aide est un organisme sans but lucratif qui regroupe, depuis 1974, 35 organismes et 45 membres individuels et dont les objectifs sont les suivants:

- favoriser le regroupement des ressources œuvrant auprès des itinérants;
- promouvoir l'échange d'informations et l'entraide entre les membres;
- aider à mettre sur pied de nouveaux projets;
- être porte-parole de personnes seules et itinérantes auprès des instances publiques.

Les organismes membres sont entre eux très différents. On trouve beaucoup de maisons de dépannage, de centres de jour ou d'hébergement (souvent reliés à l'un ou à l'autre des divers clergés), mais on trouve aussi des organismes gouvernementaux comme les CLSC et l'hôpital Saint-Luc, ainsi que des maisons membres des autres regroupements provinciaux dont nous venons de parler.

La plupart des centres de dépannage membres du Réseau d'aide collaborent entre eux, notamment en dirigeant des personnes itinérantes vers le centre qui répond le mieux à leurs besoins. De même, le CLSC et le CSSMM adressent des itinérants aux différents centres de dépannage et d'hébergement, et les centres envoient leurs clientèles aux bureaux d'aide sociale, aux CLSC pour divers services. Toutefois, il ne semble pas y avoir de communications véritablement organisées entre les organismes du milieu et les paliers administratifs du gouvernement.

À l'intérieur du Réseau d'aide, les organismes s'entendent entre eux en tenant des réunions d'échanges d'information et de coordination de l'action. Ils s'engagent en outre dans le développement d'autres organismes sans but lucratif.

Exception faite des organismes publics ou parapublics et des centres affiliés aux autres regroupements au niveau provincial, on peut dire que les membres du Réseau d'aide ont diverses sources de financement, mais les rentrées d'argent sont souvent insuffisantes et irrégulières: ils sont moins subventionnés que les organismes des regroupements et fédérations provinciales, comme les maisons de santé mentale, les maisons pour les femmes, etc.

Les services rendus sont différents s'il s'agit de centres de jour ou de centres d'hébergement, mais dans tous les cas, il s'agit de dépannage.

L'encadrement des clientèles varie aussi, mais le plus souvent, il est assuré par les bénévoles aidés parfois de quelques professionnels rémunérés.

La clientèle est constituée de sans-abri que l'on définit comme:

- nomade
- pauvre, c.-à-d. sans revenu suffisant
- sans relation affective significative
- seul
- homme ou femme
- âgé de 16 à 85 ans
- alcoolique ou toxicomane
- des jeunes pratiquant la prostitution
- chômeur depuis au moins 12 mois.

Les modèles d'intervention sont différents d'un organisme à l'autre. Ils ne sont ni recensés, ni catalogués, ni discutés par le Réseau d'aide. Cependant, celui-ci offre à la réflexion de ses membres quelques documents faisant état de systèmes de valeurs possibles pour faire face aux problèmes des itinérants, ainsi que de stratégies de changements; ces documents peuvent aider à répondre aux questions suivantes: Pourquoi est-on un sans-abri? et, comment se fait sa réinsertion sociale?

1.2.1 Origine, structure et activités des organismes de dépannage

Dix-sept organismes, dont la liste apparaît à l'annexe I, ont accepté de nous livrer diverses informations sur leur origine, leur structure et leur fonctionnement.

Historique et présentation des organismes

Notre revue des organismes de dépannage révèle la prépondérance des institutions d'origine religieuse puisque sur les 17 organismes visités, près des deux tiers sont dirigés par des religieux.

Les plus anciens organismes de dépannage du Réseau d'aide, deux protestants et un catholique, ont été créés à la fin du XIX[e] siècle. À l'exception de la maison le Chaînon et la maison Lauberivière à Québec, dont l'histoire remonte aux années 20 et 40, tous les autres organismes catholiques ont été fondés dans les 30 dernières années.

Ces centres de jour et d'hébergement trouvent leur origine dans la mission chrétienne tant de la communauté protestante que de la communauté catholique; leur but est de porter aide et secours charitable aux personnes démunies de la société. Et encore aujourd'hui, malgré le développement de l'État-providence, on ne peut que constater l'importance de l'engagement et de l'action des communautés religieuses. Qu'il suffise de souligner que les plus importants refuges pour personnes démunies à Montréal ou à Québec sont tenus par ces communautés.

Par ailleurs, en examinant l'encadrement existant dans ces organismes, on remarque une lente évolution de la composition de leur personnel. Si au début, le personnel était composé presque exclusivement de religieux et de laïcs bénévoles, les organismes de dépannage font peu à peu appel à des laïcs salariés possédant de plus en plus une formation collégiale ou universitaire en sciences humaines. Par rapport à l'ensemble des intervenants de ces organismes, ceux qui ont une formation sont encore largement minoritaires.

Tous ces centres sont des organismes sans but lucratif, ce qui leur permet de recevoir et d'administrer les dons qui sont leur principale source de financement.

Quant aux organismes publics ou parapublics, leur intervention auprès des personnes démunies et sans abri se fait davantage par l'intermédiaire de services de soutien et d'orientation, de placement et de réinsertion sociale. Ils offrent également leur soutien et des services aux organismes du milieu et font même la promotion et la réalisation de projets visant les clientèles démunies comme celle des maisons de chambres. Il s'agit en fait des organismes qui font partie du réseau public de santé et de services sociaux, notamment le Centre de services sociaux (CSS) et les Centres locaux de services communautaires (CLSC).

À cela s'ajoutent certaines expériences d'organismes qui travaillent à la réinsertion sociale et au retour sur le marché du travail de personnes adressées par les centres d'accueil et d'hébergement, comme le groupe Information-travail qui est subventionné par le gouvernement fédéral.

Soulignons enfin l'existence d'établissements publics qui aident une population itinérante plus particulièrement selon ses problèmes; c'est le cas du centre d'accueil Préfontaine qui traite des alcooliques et des toxicomanes, et dont le financement est assuré par le ministère de la Santé et des Service sociaux.

Le financement

Quant au financement de ces organismes de dépannage, on constate qu'il provient très rarement de subventions gouvernementales dans le cas des organismes privés, qu'ils soient religieux ou laïques.

C'est par les dons provenant des communautés religieuses ou de particuliers que les centres de dépannage assurent leur existence. Toutes les communautés religieuses qui ont créé un centre de dépannage les financent en grande partie. Les souscriptions publiques versées lors de campagnes ou d'activités parrainées par des personnalités deviennent aussi des sources souvent importantes de financement.

Le financement provient de sources multiples: les diocèses catholique ou anglican, Centraide, les dons de particuliers ou de certaines compagnies ou fondations, encore que celles-ci orientent leurs dons vers les organismes les mieux structurés; la simple charité publique et la pension versée par les résidents lorsqu'ils bénéficient de l'aide sociale sont aussi des sources de financement pour ces centres.

Par ailleurs, dans certains cas la nourriture proviendra des dons de marchands d'alimentation ou d'organismes récemment constitués, comme Moisson Montréal, qui effectuent de la récupération de denrées auprès des marchands d'alimentation pour ensuite les redistribuer dans des centres de dépannage.

Si les grands organismes élaborent des stratégies dynamiques de levée de fonds en s'alliant le monde des affaires, le monde politique ou le milieu artistique pour ainsi bénéficier de sources variées de financement, les plus petits organismes, eux, sont plus vulnérables. Ils survivent grâce à une ou deux sources de financement et ont le plus souvent recours aux dons des communautés religieuses. Il voient souvent l'avenir avec pessimisme, prévoyant à plus ou moins long terme une diminution inéluctable de l'apport de ces communautés. Aussi, certains songent à diversifier leurs sources de financement.

Quant aux organismes publics ou parapublics, leur financement est assuré par le gouvernement, mais on note qu'avec les coupures budgétaires, il leur est plus difficile d'assurer l'ensemble des services aux personnes démunies et sans-abri. En outre leur mandat n'est pas exclusivement de venir en aide et de desservir ces clientèles.

Le personnel

La majorité des organismes de dépannage interviewés sont administrés, financés et dirigés par des communautés religieuses. Dans de telles conditions, la plupart des organismes comptent un personnel religieux relativement important et le plus souvent non rémunéré. On pourra parfois voir certains clients de l'établissement accomplir des tâches en échange du gîte, ou d'anciens clients revenir travailler bénévolement dans l'établissement qu'ils ont fréquenté.

Toutefois certains travailleurs salariés sont engagés pour exercer diverses tâches d'entretien et de préparation des repas, ou comme intervenants auprès des clientèles de l'établissement. Par ailleurs, ces organismes peuvent compter sur un nombre important de bénévoles qui exercent diverses tâches, autant celles d'accueil que de soutien et d'intervention auprès des clientèles que reçoit l'établissement.

Les organismes ont le souci de s'adjoindre un personnel ayant des compétences professionnelles en psychologie, criminologie, travail social, etc., pour effectuer le travail de conseiller et d'intervenant auprès des clientèles qu'ils recueillent. Ces personnes ayant une formation professionnelle seront autant des religieux que des laïcs, rémunérés ou bénévoles.

Dans le cas des organismes parapublics ou subventionnés, l'ensemble de leur personnel est constitué de personnes rémunérées et ce sont des professionnels qui interviennent auprès des clientèles.

On peut donc conclure qu'il n'y a pas un modèle d'organisation et de fonctionnement, chaque organisme ayant le sien propre. Soulignons toutefois l'importance du travail des bénévoles pour les organismes communautaires.

Les services

- *Dans les organismes parapublics*

  D'abord, notons que l'intervention des organismes parapublics est davantage liée au réseau public de la santé et des services sociaux. Le CSS s'occupe du placement de personnes itinérantes qui se trouvent dans les hôpitaux, dans les postes de police ou ailleurs. Il administre, à Montréal, un service pour les migrants et les immigrants, pour les gens en voyage ou en déplacement qui sont pauvres et démunis parce qu'ils ont été volés, ou parce qu'ils sont malades.

  Le CSS du Montréal métropolitain (CSSMM) est membre du Réseau d'aide pour lequel il assure le secrétariat. Il réalise des projets d'hébergement, soutient des organismes du milieu avec lesquels d'ailleurs il entretient une étroite collaboration.

  Cependant, lorsque le CSSMM veut aider directement les personnes démunies, cela peut être relativement difficile. C'est ainsi que les CSSMM n'arrive pas vraiment à effectuer efficacement le placement des personnes démunies. Selon les organismes du milieu, le placement était plus efficace lorsque le CSSMM partageait cette responsabilité avec la ville de Montréal, puisque celle-ci administrait un véritable réseau d'hébergement, rendant ainsi l'intervention plus efficace.

  Pour sa part, le CLSC centre-ville offre des services psycho-sociaux et des services de soutien et d'orientation à la clientèle d'itinérants qu'il reçoit. Il s'engage également dans la réalisation de projets de maisons de chambres et assure une étroite collaboration avec le réseau communautaire.

  Les organismes subventionnés qui ont fait l'objet d'une entrevue sont le centre Préfontaine et le groupe d'Information travail.

  Le centre Préfontaine est un centre de désintoxication pour alcooliques et toxicomanes; avec une approche systématique et globale de l'individu, on tente sa réinsertion sociale. Les services de dégrisement, de sevrage et d'orientation du centre visent à aider l'individu qui cherche à retrouver un degré d'autonomie lui permettant de réorganiser sa vie sur le plan personnel et social. Durant la période de dégrisement et de sevrage (la première semaine), le Centre offre une assistance psychologique à l'individu et les travailleurs du Centre offrent aussi un soutien à l'individu dans sa démarche. Après sa sortie du Centre, un suivi minimum est assuré par un ensemble d'organismes qui offrent des services communautaires: maisons de chambre gérées, contacts avec l'individu dans son milieu naturel.

  Quant au groupe Information travail, il s'agit d'un projet dont le seul objectif est la formation préparatoire à l'emploi des personnes itinérantes et absentes du marché du travail depuis un certain temps: pendant 14 semaines ces personnes reçoivent une formation et sont payées au salaire minimum afin de leur permettre de réintégrer le marché du travail. Ce projet est subventionné par le gouvernement fédéral et consiste en une série d'activités planifiées. Les cinq premières semaines sont consacrées à une formation où alternent des ateliers de connaissance de soi, de préparation à une entrevue d'emploi ou de rédaction d'un curriculum vitae, et ce avec des stages d'évaluation en milieu de travail auprès d'employeurs qui collaborent au projet. Les deux semaines suivantes, les participants font une recherche dynamique d'emploi et lorsqu'ils en trouvent un, ils entreprennent un stage de cinq semaines en continuant de recevoir le salaire minimum auquel l'employeur, s'il le désire, peut ajouter un supplément.

- *Dans les centres de dépannage*

  On constate que les centres de dépannage pour personnes itinérantes et sans abri offrent des services correspondant aux différents problèmes identifiés chez leur clientèle.

  Une première distinction s'impose entre les centres de jour et les centres d'hébergement. Les centres de jour offrent des services de repas, de vestiaires et un minimum de soutien, d'information et d'orientation à d'autres services pour les personnes itinérantes.

Quant aux centres d'hébergement ils se subdivisent entre centres d'hébergement à court terme, qui font du dépannage et un minimum de soutien aux personnes, et centres d'hébergement à long terme. Ceux-ci, en offrant l'hébergement pour une plus longue durée, peuvent développer des modèles d'interventions plus structurés auprès de leur clientèle, allant jusqu'à l'intervention thérapeutique.

Ainsi peut-on distinguer deux niveaux d'intervention qui correspondent aux niveaux de service.

Le premier niveau d'intervention suppose le, soutien, l'écoute, l'information et l'orientation des personnes itinérantes: on les aide à chercher un logement, un emploi si cela est possible: l'organisme peut devenir fiduciaire de l'aide sociale pour la personne itinérante et même gérer l'argent de son chèque. À ces interventions s'ajoute l'administration des médicaments, principalement pour les ex-psychiatrisés.

Le deuxième niveau d'intervention suppose des services plus particuliers et visent la reprise de responsabilité par l'individu lui-même, en vue d'un retour à l'autonomie, de sa réinsertion sociale et d'une éventuelle réintégration au marché du travail. Ces interventions sont liées soit à un programme de désintoxication, soit à un programme d'activités et de soutien pour une réinsertion sociale.

Les modèles d'intervention

Bien que les critères d'admission ne fassent pas partie de l'intervention, il n'en demeure pas moins que dans certains cas ces critères peuvent conditionner l'intervention. C'est pourquoi cette partie qui porte sur les modèles d'intervention commence par l'énumération des critères d'admission. Les critères minimaux sont le nombre de places dans l'établissement, l'âge, le sexe et parfois le genre de clientèle que sert l'établissement. En effet, certains critères d'admission seront fonction des services thérapeutiques que le centre offre; ainsi on exigera de l'individu de correspondre au groupe cible, alcooliques par exemple, et qu'il montre une motivation à rester sobre.

Certaines limites objectives s'ajoutent à ces critères de sélection: le nombre élevé de personnes en difficulté par rapport au nombre de places d'hébergement force certains établissements à fixer une limite à l'hébergement: trois soirs par exemple, si la personne bénéficie de l'aide sociale, puisqu'elle a une source de revenu.

On peut refuser le refuge aux personnes qui sont en état de crise et considérées comme des cas graves de toxicomanie, d'alcoolisme et de psychiatrie. Certains établissements acceptent des cas graves à condition toutefois qu'ils ne soient pas en crise aiguë.

De tous les organismes interviewés, un seul a une approche d'intervention en fonction d'une seule variable, l'emploi, c'est le groupe Information travail. Tous les autres ont une approche relationnelle et globale de l'individu. Ainsi, rares sont les organismes du milieu qui traitent les problèmes à la pièce. Au contraire, la volonté des organismes communautaires a été d'adopter une approche humaniste de l'individu dans sa globalité. Parfois des valeurs chrétiennes seront sous-jacentes à cette approche humaniste globaliste.

On constate par ailleurs que le modèle d'intervention est lié aux services qu'offrent les organismes, et aux difficultés des clientèles qu'ils accueillent. Ainsi constate-t-on que l'intervention va de l'écoute active à des formes de thérapie plus structurées, en passant par le simple soutien et l'intervention relationnelle.

La majorité des organismes ont une intervention relationnelle qui est liée aux problèmes occasionnés par la perte de relations primaires familiales ou amicales d'une personne; l'intervention relationnelle consiste à remettre ces individus dans un réseau de relations à l'intérieur d'un groupe existant dans l'établissement, qui devient le groupe d'appartenance, au moyen de diverses activités organisées. On tente ainsi de prévenir les crises et d'améliorer la qualité de vie de ces personnes. On les aidera également à se trouver un logement, à administrer leur chèque par exemple.

En résumé, on offre un groupe d'appartenance, un soutien à l'accomplissement de certaines démarches, un service d'écoute et d'orientation. Ce qu'on vise, c'est d'aider à refaire le « tissu humain » de ces personnes démunies qui manquent de confiance en elles-mêmes, et sont souvent en perte d'identité. Malgré leur détresse, elles doivent se sortir de leur état par elle-mêmes, aussi il n'y a pas d'approche thérapeutique définie et les personnes sont libres de se prévaloir des services ou de participer aux activités organisées.

Dans la plupart des cas, l'approche chrétienne est sous-jacente à cette approche de base relationnelle. Les valeurs chrétiennes qui sont introduites dans ce modèle d'intervention découlent de valeurs humanistes puisque l'individu est victime d'un mal social, que ce soit le chômage, l'alcoolisme ou la drogue. Ces valeurs chrétiennes qui sous-tendent l'aide aux démunis peuvent amener ceux-ci vers des valeurs spirituelles, allant même parfois à la conversion. Cependant l'approche chrétienne n'est généralement pas imposée aux démunis. Un seul organisme interviewé, le Welcome Hall Mission, exige l'engagement dans une démarche de foi pour être admis à un programme de réhabilitation où l'étude de la bible est un moyen privilégié de retour à la vie normale.

Certains autres organismes ont une intervention plus structurée, faisant appel à du personnel ayant des compétences professionnelles.

Au centre Préfontaine, l'approche adoptée auprès des alcooliques et des toxicomanes est systématique et globale, et non médicale, pour le sevrage de l'individu. Celui-ci tentera de reconquérir son autonomie en vue de sa réinsertion sociale. Après avoir élaboré un plan global d'intervention avec les individus, les travailleurs du centre leur offrent un soutien individualisé dans leur démarche visant la reprise en charge de leur vie (alimentation, budget, logement) tout en les encourageant à poursuivre des efforts de croissance personnelle. Des réunions de groupe et des activités de loisir complètent l'intervention dans ce centre.

Toutefois, il existe d'autres modèles plus engageants. Ainsi celui de la Société d'orientation Saint-François-d'Assise est basé sur un contrat qui stipule les responsabilités et les objectifs de l'individu (homme sans-abri âgé de 18 à 29 ans) qui veut faire un séjour dans ce centre d'hébergement. Il doit payer une pension quotidienne, participer aux tâches ménagères et, surtout, montrer une réelle volonté de se sortir de sa situation en s'inscrivant dans un centre de désintoxication ou en cherchant un emploi. En retour, on lui offre le gîte pour 21 jours, le déjeuner et le souper, une aide psycho-sociale, une aide à l'orientation et un soutien dans sa démarche d'emploi.

Si très peu de suivi est assuré auprès des clientèles bénéficiaires de ces services et de cette aide, cela est dû essentiellement au manque de ressources humaines et financières.

Enfin, soulignons que le grand apport de l'intervention de ces organismes communautaires est l'écoute, méthode d'intervention qui peut avoir un effet thérapeutique et contribuer à régler des problèmes. Ce faisant on adopte une approche globale de l'individu plutôt que de traiter un problème particulier de la personne. La méthode du parrainage et du marrainage mérite également d'être mentionnée. Déjà pratiquée par les groupes comme les Alcooliques anonymes, cette méthode tend à s'implanter à d'autres secteurs d'intervention. car un parrain, une marraine en raison de leur expérience ne peuvent pas être remplacés par un professionnel, si compétent soit-il.

1.2.2 La clientèle: définition, catégorisation et processus menant à l'itinérance

La plupart des centres de dépannage ne tiennent pas de statistiques sur leur clientèle et lorsqu'elles existent, elles ne peuvent être utilisées pour la recherche. Cependant à partir des informations obtenues, nous avons pu tirer une description significative.

Dans la majorité des centres, on observe un rajeunissement de la clientèle qui est constituée davantage d'hommes que de femmes; peut-être est-ce en partie dû au moins grand nombre de centres existant pour les femmes.

Ce sont des personnes seules, célibataires, divorcées ou séparées, et qui sont en difficulté; le plus souvent elles ont perdu le réseau primaire de relation, soit avec la famille, soit avec les amis. Enfin ces personnes ont l'aide sociale comme source de revenu ou sont sans aucune source de subsistance.

En raison des différentes difficultés que connaissent les personnes itinérantes et les sans-abri, on peut identifier les clientèles des centres de dépannage comme étant:

- des chômeurs à la recherche d'emploi, principalement des jeunes et des hommes de 40 ans et plus;
- des chambreurs dont les sources de revenu sont insuffisantes;
- des alcooliques et des toxicomanes;
- des personnes ayant des problèmes psychologiques et le plus souvent des ex-psychiatrisés victimes de la désinstitutionnalisation, incapables de se prendre en charge;
- des individus ayant eu des démêlés avec la justice;
- et aussi des femmes victimes de la violence du conjoint, parfois même ce conjoint en est un de fortune...

Dans le cas des femmes itinérantes, il est possible d'apporter les précisions suivantes grâce aux informations obtenues lors de l'entrevue réalisée au centre de jour Chez Doris. L'informatrice définit la clientèle de ce centre selon les catégories d'âges et les types de problèmes comme suit et qui correspondent à des étapes:

- de 15 à 25 ans: prostitution, alcoolisme et toxicomanie;
- de 25 à 40 ans: alcoolisme, toxicomanie, pauvreté;
- 40 ans et plus: pauvreté chronique.

Lorsqu'il s'agit de femmes, on ne peut ignorer l'association entre prostitution et itinérance, ce qui, d'ailleurs, tend à devenir un réel problème pour les jeunes des deux sexes.

L'itinérance c'est aussi l'incapacité de se prendre en charge: difficultés pour des analphabètes d'avoir accès aux services gouvernementaux d'aide sociale et de services sociaux, incapacité pour un ex-psychiatrisé de se trouver un logement et de prendre correctement sa médication, incapacité d'administrer son chèque d'aide sociale, etc.

Définition et catégorisation

La clientèle des organismes de dépannage est en grande partie constituée de personnes itinérantes et sans abri. Les informateurs rencontrés ont différentes façons de définir l'itinérance et les sans-abri. Certains se réfèrent à la définition contenue dans le rapport de la ville de Montréal sur la question, soit l'absence d'assurance d'hébergement stable pour 60 jours. Pour d'autres, l'itinérance désigne l'état de ceux et de celles qui vivent dans une pauvreté extrême, sont incapables de travailler, souffrent de solitude, d'instabilité résidentielle, et ont des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie.

On distingue une clientèle « conjoncturelle »: des causes conjoncturelles produisent des sans-abri temporaires ou ponctuels, ceux qui se trouvent sans ressource par perte ou manque d'emploi. Le plus souvent ces individus se sortent assez rapidement de cette situation, ayant suffisamment de ressources et de motivation personnelles.

Pour certains organismes, il y a une clientèle « structurelle » formée des sans-abri permanents ou chroniques, ceux qui ont des problèmes profonds remontant le plus souvent à l'enfance ou à l'adolescence (foyer brisé, faible scolarité, délinquance, toxicomanie, alcoolisme, etc.), qui sont incapables de se prendre en charge n'ayant même plus de réseau de relations familiales ou amicales, et qui sont renvoyés des centres hospitaliers malgré leurs besoins psychiatriques.

Les caractéristiques de la clientèle des centres de dépannage nous suggère une certaine typologie de l'itinérance par rapport aux différentes difficultés identifiées par les organismes du milieu. D'ailleurs, cette typologie correspond au découpage par clientèles qu'effectuent les organismes communautaires rattachés à des regroupements ou à des associations provinciales et dont il a été question dans la première partie de ce chapitre. Cette typologie, on se rappelle, renvoie aux sous-groupes suivants: jeunes itinérants, femmes victimes de violence et en difficulté, ex-contrevenants, psychiatrisés, alcooliques et toxicomanes.

On peut donc dire qu'il existe une cohérence dans l'identification des personnes démunies, itinérantes et sans abri telle qu'elle a été effectuée par l'ensemble des organismes communautaires, en ce sens qu'ils décrivent leur clientèle par le type de problème vécu.

Ce découpage de la réalité, celle que tend à saisir la présente recherche, a été retenu à des fins d'analyses ultérieures. Il a cependant été mis à l'épreuve par diverses expérimentations et analyses plus fines comme nous le verrons dans les chapitres qui suivront.

Les différents témoignages recueillis au cours des entrevues effectuées auprès des responsables d'organismes de dépannage permettent d'identifier quelques processus menant à l'itinérance.

Processus menant à l'itinérance

Les processus identifiés ici sont ceux qui se dégagent des témoignages; nous les rapportons selon une certaine logique, mais sans chercher de quelque façon à les expliquer par des schémas socio-économiques ou à les classifier.

D'abord, on peut exposer le modèle de l'instabilité domiciliaire, comme suit: il s'agit toujours d'un habitat précaire qui amènera une personne à être tour à tour chambreuse, locataire pensionnaire, placée dans une maison d'hébergement (centre de dépannage) et enfin sans toit.

Aussi il y a le scénario du chômeur qui, n'arrivant pas à se trouver un emploi, se décourage, devient alcoolique pour finalement tout perdre et se retrouver littéralement à la rue. Souvent ces chômeurs découragés arrivent d'autres régions du Québec ou d'autres provinces du Canada où les problèmes économiques ont entraîné des mises à pied importantes, et les ont obligés à quitter ces endroits.

Mais l'extrême pauvreté du milieu où évolue la personne est un engrenage qui conduit souvent à l'itinérance. Des conditions d'extrême pauvreté s'accompagnent de consommation d'alcool et de drogue qui mène à l'instabilité de domicile, au recours au prêt des usuriers et aux démêlés avec la justice ainsi qu'à l'incapacité ou la difficulté de s'orienter vers les différents services sociaux disponibles.

Il y a aussi les personnes bénéficiaires de l'aide sociale qui habitent une chambre, le plus souvent « un trou » aux dires de nos informateurs, pour qui les prestations d'aide ne sont pas suffisantes pour arriver financièrement et qui doivent se priver de nourriture ou alors aller manger dans des centres de dépannage comme l'Accueil Bonneau ou d'autres centres où l'on offre les repas. Ces individus gardent leur chambre environ trois ou quatre mois et finissent par la perdre en dépensant leur argent pour la consommation d'alcool.

Un autre exemple de processus est lié aux décisions et à l'organisation des structures administratives publiques ou parapubliques. Il s'agit plus particulièrement de la désinstitutionnalisation des personnes bénéficiant de soins psychiatriques dans les centres hospitaliers et même des ex-détenus ou des prévenus. Le plus souvent aucun processus de réhabilitation et de réinsertion sociale n'est prévu pour ces personnes en général, mais surtout pour les ex-psychiatrisés.

Ainsi assiste-t-on pour ces ex-psychiatrisés au phénomène de la « porte tournante ». Ils reçoivent leur congé des hôpitaux, cependant, le plus souvent ils ne sont pas en mesure de se prendre en charge ; ils retournent dans leur famille et y sont mal reçus ; la famille s'en débarrasse et les met à la rue. Et là, ils deviennent itinérants et pourront évidemment se trouver à nouveau dans un centre hospitalier pour problèmes psychiatriques.

Selon nos informateurs, les cas psychiatriques sont les plus graves dans l'itinérance, car ces gens ont besoin d'une médication ; cependant, certains négligent de prendre leurs médicaments tels qu'ils sont prescrits, tandis que d'autres en abusent et s'engagent dans un cercle vicieux, médicaments, drogue, alcool, aboutissant à une perte d'autonomie.

À l'intérieur de ces processus, on distingue également des clientèles ayant des problèmes déterminés. Ainsi en est-il des jeunes souvent issus de milieux pauvres, qui connaissent des problèmes de délinquance, de prostitution, de drogue, de solitude ou des problèmes psychiatriques. Et l'on observe partout un rajeunissement des personnes itinérantes.

Il y a aussi le cas des femmes où la prostitution et les problèmes psychiatriques sont aigus. Ces femmes ont vécu l'inceste et les agressions sexuelles. Voici l'exemple que livrait une informatrice à propos d'une malade mentale « désinstitutionnalisée » : elle reçoit son chèque d'aide sociale, rencontre un homme avec lequel elle a une relation éphémère et se fait voler son chèque par ce nouvel amant. Par ailleurs nos informateurs indiquent que les problèmes psychiatriques seraient une cause plus importante de l'itinérance chez les femmes que chez les hommes.

Ces informations, livrées par les responsables des organismes communautaires, apportent une meilleure compréhension des causes de l'itinérance et peuvent ainsi aider davantage à l'identification des besoins de ces clientèles.

1.2.3 Les besoins des clientèles itinérantes et des organismes de dépannage

Avant de faire la liste de différentes solutions proposées par les organismes de dépannage pour répondre aux besoins des diverses clientèles, il conviendrait de présenter certains problèmes particuliers que vivent ces clientèles et les organismes qui interviennent auprès d'elles.

Problèmes particuliers

Il existe un problème pour les clients des centres de dépannage qui doivent recevoir des soins hospitaliers. Les hôpitaux situés près des centres refusent de donner le service en prétendant que le centre n'est pas une résidence et que seule l'adresse personnelle de l'individu compte pour déterminer l'hôpital hôte.

Les centres de dépannage vivent des problèmes sérieux avec les ex-psychiatrisés. En effet, à cause du « zonage » des dossiers dans les centres hospitaliers et de leur destruction au bout de six mois, il est alors difficile d'envoyer les itinérants en crise à l'hôpital qui les a déjà accueillis. En outre, le personnel des hôpitaux remet en question le bien-fondé d'un tel geste.

On constate des problèmes avec les services gouvernementaux et bancaires. Les centres ont observé que certains de leurs clients connaissent des difficultés avec leur agent d'aide sociale, ou ont du mal à échanger leur chèque du fait qu'ils n'ont pas de compte bancaire. Certains se rendent à Instachèque qui retient 6 % sur chaque chèque échangé.

Les groupes communautaires se plaignent des services de placement qu'offre le CSS ; il faut attendre longtemps, jusqu'à neuf mois, pour être placé par le CSS. Ce n'est pas utile dans le cas des sans-abri.

Ces problèmes entravent le plus souvent l'action et l'intervention des centres de dépannage qui, soulignons-le encore une fois, sont très peu ou pas subventionnés.

Besoins exprimés

- *Besoins des organismes de dépannage*

Certes, ces différents centres de dépannage ont des besoins financiers pour assurer leur survie, développer les services et pouvoir engager du personnel ayant une formation. Selon les informations recueillies, la survie de ces organismes de dépannage est souvent bien difficile, c'est pourquoi leurs responsables préféreraient s'occuper moins de financement et de quête pour ainsi consacrer davantage de temps à l'intervention auprès des clientèles.

Lorsque ces organismes font des demandes de subventions au gourvernement et à Centraide, rarement ont-ils des réponses favorables car les subventions sont attribuées en fonction des clientèles. Et puisque ces organismes ont des clientèles très variées, ils ne peuvent de ce fait être admissibles aux subventions.

En outre, certains centres craignent, à moyen terme, une diminution de l'apport financier des communautés religieuses.

On se plaint également du manque de moyens des maisons d'hébergement pour jeunes et pourtant, on constate un net rajeunissement des clientèles de personnes démunies. Les maisons d'hébergement pour jeunes, contrairement aux maisons pour femmes victimes de violence ou en difficulté, n'ont pas de statut particulier selon le ministère de la Santé et des Services sociaux: on manque de moyens financiers, et l'expertise professionnelle de ceux et celles qui y travaillent n'est pas reconnue. Sous-payé et surmené, le personnel est alors instable, ce qui met en danger la survie du centre.

Ainsi, un apport financier stable signifierait souvent la survie pour les centres de dépannage et aussi une meilleure intervention, notamment par l'engagement d'un plus grand nombre de personnes qualifiées à qui l'on pourrait offrir des salaires plus élevés.

- *Besoins des clientèles*

Il y a un besoin de centres pour personnes en crise et de maisons de transition, entre autres, pour les clientèles ayant des problèmes de santé mentale car les ressources actuelles sont nettement insuffisantes. On estime en effet qu'il n'y a à Montréal que trois centres pour personnes en crise pour un total de seulement 25 lits, et que ces centres n'acceptent que les personnes envoyées par les hôpitaux psychiatriques.

Les ex-psychiatrisés ont besoin d'un meilleur soutien externe; après qu'une travailleuse sociale leur a trouvé un logement, ces personnes sont souvent laissées à elles-mêmes. Pour les aider, il faudrait créer des maisons de chambres supervisées par des personnes-ressources, qui les aideraient à retrouver un certaine autonomie. Ces maisons supervisées devraient offrir un service d'administration des médicaments, serviraient d'intermédiaires entre les centres d'hébergement et les logements privés. Par ailleurs, d'aucuns estiment que l'assistance dans ces maisons supervisées pourrait être plus ou moins importante selon le cas; ainsi, il pourrait s'agir d'un simple soutien moral, occasionnel jusqu'à la tutelle, dans le cas où les personnes sont irresponsables. De tels besoins sont prioritaires car actuellement les psychiatrisés n'ont pas de suivi de la part des centres hospitaliers.

Toutefois, selon les témoignages recueillis, certaines initiatives gouvernementales pourraient grandement aider les sans-abri. Tout d'abord, on pourrait offrir plus d'aide aux personnes démunies lorsqu'elles doivent remplir les formulaires de demande d'aide sociale ou d'assurance-maladie. Bon nombre de ces personnes sans abri ont une très faible scolarité et ont beaucoup de difficulté à comprendre les questions. En outre, il n'est pas rare que les personnes recevant de l'aide sociale soient analphabètes et ne puissent lire leur courrier en provenance du bureau de l'aide sociale. On mentionne aussi d'autres problèmes avec l'aide sociale: les personnes démunies demandent au centre de dépannage de les aider en acceptant de recevoir leur chèque puisqu'elles n'ont plus d'adresse; mais au bureau de l'aide sociale, on n'aime pas envoyer les chèques dans les centres de dépannage lorsqu'il s'agit d'un centre de jour.

Certains ont perdu leurs pièces d'identité ou leurs cartes (assurance-maladie, assurance sociale ou certificat de naissance) et pour en obtenir de nouvelles, c'est parfois bien

compliqué. Il n'existe pas d'informatisation interprovinciale des données pouvant constituer un fichier national. Dans certains cas, les personnes démunies ayant trouvé refuge dans un centre de dépannage ne savent pas d'où elle viennent et sont parfois analphabètes. Ainsi, depuis un an, les responsables d'un centre tentent de retracer des informations pour une personne, sans aucun résultat: cette personne n'existe nulle part administrativement. La coordination des différents services gouvernementaux fait actuellement défaut et cette situation peut même porter préjudice aux personnes démunies.

Plusieurs améliorations des services gouvenementaux sont donc possibles et souhaitables dans le cas de ces clientèles.

Quelques solutions proposées

Afin que ces personnes démunies, itinérantes s'affranchissent de leur état, on suggère d'abord le travail et, particulièrement pour les jeunes, la création d'emploi devient donc une solution en soi au problème de l'itinérance.

Certains suggèrent que les prestations d'aide sociale soient versées à toutes les deux semaines et plutôt que d'envoyer le chèque à l'adresse de la personne qui a fait la demande, celle-ci pourrait se rendre le chercher au bureau de l'aide sociale. Et peut-être pourrait-on remettre à l'usager des bons plutôt que de l'argent comptant.

Pour ce qui est de l'accès aux informations pour le renouvellement de cartes d'assurance sociale ou d'assurance-maladie, on suggère qu'il y ait informatisation des données entre les provinces afin de développer un fichier national.

Quant au manque d'efficacité du CSSMM pour le placement de personnes sans abri, on suggère que ce service soit remis à la ville de Montréal qui l'assumait auparavant avec plus d'efficacité.

Selon certains informateurs, le gouvernement devrait répartir les ressources entre les villes selon leur importance respective et leurs besoins et non pas en fonction d'un critère « égalité » qui finalement défavorise les régions importantes.

Le réseau public n'a pas suffisamment de ressources et notamment de maisons de transition. Le gouvernement semble donc s'en remettre directement ou indirectement aux ressources privées. On a même l'impression que le gouvernement se décharge de ses responsabilités en se disant que les refuges vont s'occuper des gens démunis. Si bien, que pour le dépannage des démunis, l'on peut parler d'un système ecclésiastique semblable au système existant par le passé pour les services hospitaliers et éducatifs. On se demande même si les gouvernements n'ont pas avantage à ne pas reconnaître officiellement les organismes de dépannage œuvrant auprès des sans-abri, évitant ainsi d'assumer une quelconque responsabilité par rapport à cette population.

Et l'on observe, en outre, un rajeunissement des personnes démunies, ce qui s'expliquerait en bonne partie par le fait que les prestations d'aide sociale sont nettement moins généreuses dans leur cas.

À cela s'ajoute le manque de coordination des différents niveaux de gouvernement, des ministères et services gouvernementaux dont l'intervention nuit parfois davantage aux personnes démunies.

Ces quelques constats et remarques sur l'action gouvernementale devront être pris en considération dans l'élaboration de solutions concernant les personnes démunies et sans-abri.

Conclusion

Dans ce premier chapitre, nous avons présenté les informations obtenues des regroupements provinciaux d'organismes communautaires œuvrant auprès de clientèles ayant des problèmes déterminés et se trouvant parfois sans abri, ainsi que les informations venant de 17 organismes ou centres de dépannage des personnes itinérantes et sans-abri et ce, presque exclusivement à Montréal.

Cette connaissance des organismes a permis de mieux saisir l'organisation du milieu communautaire qui vient en aide aux sans-abri et aussi de dégager les principaux problèmes de cette population.

Il nous a été possible d'établir des points de comparaison entre les organismes faisant partie des regroupements provinciaux et les organismes de dépannage.

Ainsi, nous avons pu constater que le financement des organismes appartenant à un regroupement provincial est en partie assuré par des subventions gouvernementales, alors que les centres de dépannage vivent de dons provenant principalement des communautés religieuses, parfois d'organismes privés, ainsi que de souscriptions publiques.

Le personnel des organismes faisant partie des regroupements provinciaux est rémunéré et les intervenants ont, le plus souvent, une formation professionnelle (en psychologie, en criminologie par exemple). On déplore toutefois le fait qu'à compétence égale, les professionnels et le personnel en général de ces organismes soient moins rémunérés que ceux œuvrant dans le réseau public et parapublic.

Quant aux centres de dépannage, ils comptent davantage sur le travail bénévole exécuté d'ailleurs par des religieux; on y retrouve autant d'intervenants avec une formation que sans formation particulière; d'ailleurs, d'ex-itinérants pourront, par exemple, devenir des intervenants après leur réhabilitation.

On remarque une différence relativement importante sur le plan des clientèles. En effet, les organismes appartenant à un regroupement provincial interviennent auprès de clientèles spécifiques formées d'alcooliques et de toxicomanes, d'ex-contrevenants, de femmes victimes de violence ou en difficulté, d'ex-psychiatrisés, ou de jeunes en difficulté, et ce, en fonction des objectifs des organismes. Ces organismes sont susceptibles de toucher un certain nombre de sans-abri, alors que dans les centres de dépannage, la clientèle comprend essentiellement des personnes démunies et itinérantes ou qui risquent fortement de le devenir.

Cette distinction en fonction de la clientèle en amène une autre qui lui est sous-jacente, soit celle qui concerne l'intervention et les services offerts aux clients. Les regroupements d'organismes provinciaux ont des objectifs qui incluent souvent une intervention de traitement et de suivi; ils assurent ainsi des services qui peuvent être plus complexes à leur clientèle qui a déjà été identifiée en fonction d'un problème particulier.

Pour ce qui est du dépannage, mis à part quelques projets de désintoxication à moyen terme, les séjours dans les centres d'hébergement sont brefs. La plupart des centres offrent des services d'écoute, de soutien et d'aide, quelques-uns donnent des services d'orientation. Le rôle de ces centres consiste d'abord à dépanner les personnes démunies et sans ressources.

Enfin, il existe des liens entre ces différents organismes qui orientent des individus et collaborent entre eux afin de maximiser les effets de leur action auprès des personnes dans le besoin. Les organismes du réseau public, comme le CSSMM ou le CLSC, « reconnaissent » les organismes communautaires et collaborent avec eux.

On constate en quelque sorte l'existence d'un réseau « de fait » qui ne procède d'aucune volonté déclarée de la part d'un organisme public ou privé. Manifestement, il faut y

voir la capacité de la société, du milieu, à prendre en charge des clientèles qui, autrement, ne pourraient trouver de solutions à leurs problèmes.

Dans ce « réseau » d'organismes intervenant auprès des sans-abri, on observe d'une part que les organismes du réseau public de santé et de services sociaux, y compris les bureaux d'aide sociale, sont en contact avec les sans-abri le plus souvent pour des services qu'ils doivent rendre à tous les citoyens.

D'autre part, on trouve les organismes communautaires membres d'un regroupement provincial dont les interventions s'adressent à des clientèles souffrant de problèmes précis: alcoolisme, toxicomanie, violence conjugale, maladie mentale, etc.

Même si ces organismes communautaires touchent une proportion de sans-abri, il n'en demeure pas moins que ce sont les organismes de dépannage qui constituent la première ligne d'interventions et de services auprès des sans-abri. Peu importe le problème de ces personnes (alcoolisme, toxicomanie, maladie mentale, etc.), il est d'abord nécessaire de secourir l'individu en lui apportant une aide essentielle, soit le gîte, les repas et le réconfort.

Notre analyse ne peut rendre compte que de l'organisation du milieu communautaire intervenant auprès des sans-abri et que nous avons illustrée par un schéma. Nous n'avons pu parler des mouvements de clientèles entre les organismes; il n'existe pas de données sur les clientèles fréquentant les différents organismes, et le temps imparti à la présente recherche ne nous permettait pas d'effectuer les relevés qui auraient permis d'esquisser ces mouvements. Le schéma qui suit rend compte de l'organisation du milieu communautaire en tenant compte de la description qui précède, sur les organisations.

Esquisse de l'organisation du milieu

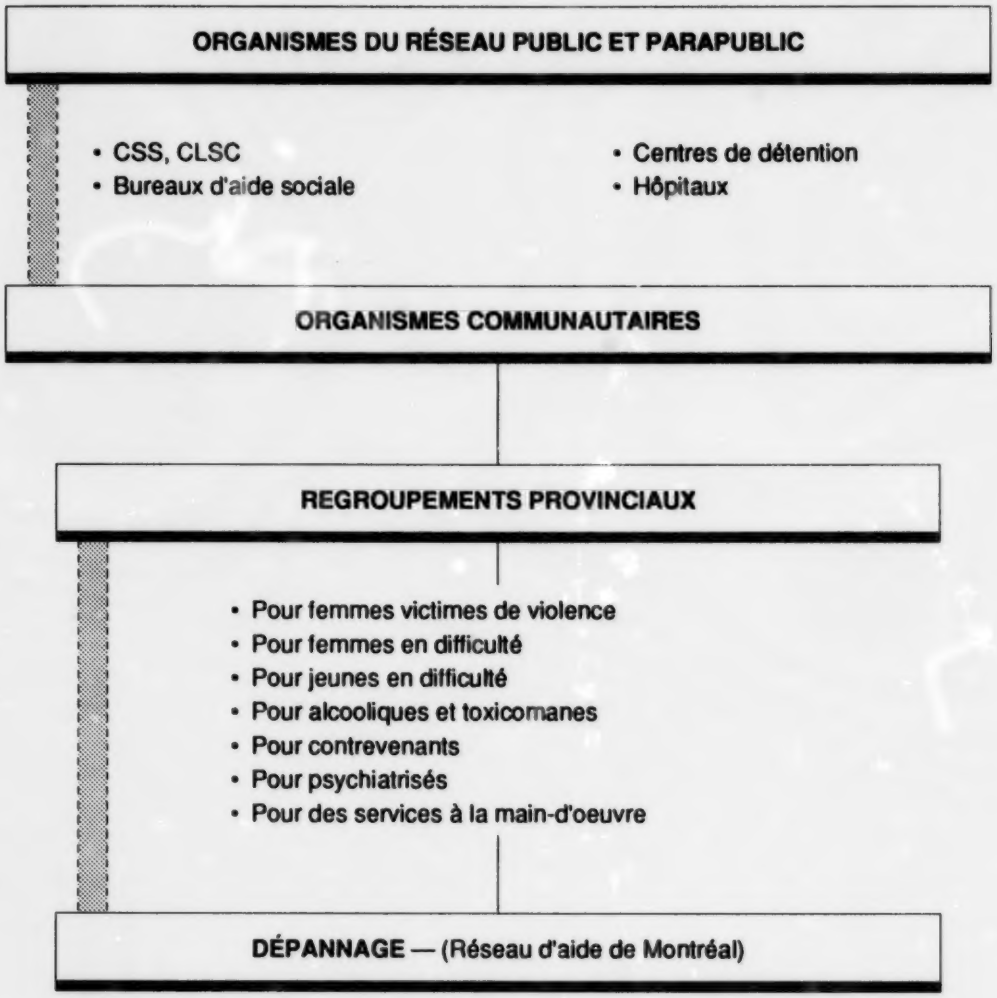

CHAPITRE DEUX

Les sans-abri, un portrait statistique au Québec

CHAPITRE DEUX
Les sans-abri, un portrait statistique au Québec

Introduction

Comme il a été mentionné dans le premier chapitre de cette étude, la notion de sans-abri est difficile à cerner dans le contexte québécois. Le fait d'être sans adresse fixe est-il une situation temporaire ou permanente? Trouve-t-on toujours les mêmes personnes dans les réseaux d'aide ou bien assiste-t-on à un renouvellement continuel des clientèles? Comment définir ce groupe d'individus? en se basant sur ses caractéristiques socio-économiques ou sur les ressources auxquelles il a recours? Il se peut que les catégories de refuges[1] dont le découpage n'est pas exclusif (jeunes, femmes, ex-contrevenants, personnes démunies...) ne soient pas très pertinentes pour tracer un portrait des sans-abri. Quant aux caractéristiques socio-économiques que l'on peut déterminer, leur utilité est relative pour dégager une stratégie d'intervention en fonction des besoins de ces personnes. Les deux approches peuvent cependant se recouper et leur utilisation potentielle devient plus évidente.

Notre objectif consiste à décrire la population des sans-abri au Québec, et, par ricochet, à vérifier si elle se distingue des autres groupes socio-économiques auxquels elle appartient. Le portrait tracé est celui d'un ensemble de personnes dont le nombre est suffisant pour en arriver à une évaluation statistique valable, et permet d'aboutir par la suite, avec certaines hypothèses plausibles, à une estimation globale du nombre de sans-abri au Québec. Il sera toujours discutable de présenter une telle estimation et cela peut toujours porter à controverse; ce qu'il faut surtout en retenir, ce n'est pas tellement leur nombre, mais plutôt les difficultés que vit cette population démunie souvent à l'écart des programmes gouvernementaux de tous les niveaux. De cet état de choses, il est possible de dégager déjà des voies d'intervention qui correspondraient aux besoins multiples des personnes qui se trouvent sans abri.

Le découpage, selon les caractéristiques socio-économiques, qui sera présenté dans les pages suivantes porte sur un nombre restreint de personnes[2] qui reçoivent leur chèque d'aide sociale à l'adresse d'un refuge. Dans un premier temps, après avoir identifié les sources utilisées et défini clairement les populations cibles, un portrait global, permettant de cerner de plus près les composantes de cet univers, est présenté. Essentiellement, trois groupes font partie de cette analyse descriptive, soit celui des personnes recevant leur chèque d'aide sociale dans un refuge, les chambreurs et les personnes atteintes d'un handicap psychologique. De plus, une estimation globale du nombre de sans-abri est proposée.

2.1 Sources d'information et limites de l'étude

Nous avons voulu, dans un premier temps, analyser la situation des sans-abri qui sont inscrits dans les réfuges et qui y reçoivent leur chèque d'aide sociale. Nous disposions alors d'une liste assez exhaustive de tous les refuges du Québec, qui avait été établie au début de la recherche.

À partir de ce répertoire, les fichiers de l'aide sociale des 12 derniers mois (d'octobre 1986 à septembre 1987) ont servi d'instruments d'identification des personnes recevant leur chèque d'aide sociale à ces endroits.

---

1. Organisme de dépannage offrant leurs services aux sans-abri.

2. Dans ce texte, le nombre de personnes (3 382 adultes et enfants, tableau 2.1.) en refuge est à peu près équivalent à celui du nombre de ménages (2 971); la distinction entre ces deux expressions n'est donc pas faite, ce qui devrait faciliter la lecture du texte.

Quant au deuxième groupe cible, celui des chambreurs, il est possible de l'isoler par une question précise[1] du formulaire de l'aide sociale. Seuls ont été retenus les chambreurs vivant dans le centre-ville de Montréal et de Québec, où se trouve une concentration de maisons de chambres[2]. Le troisième groupe, identifiable aussi dans le fichier de l'aide sociale, est composé de tous les individus ayant un handicap psychologique.

Aux fins de la comparaison, certaines données ont en outre été extraites des fichiers de Statistique Canada[3] et portent sur les caractéristiques socio-économiques des ménages au Québec.

Il faut toutefois souligner qu'il existe certaines limites inhérentes aux données des fichiers de l'aide sociale. D'une part, il n'existe aucune donnée sur les groupes d'âge de moins de 18 ans ou de plus de 64 ans, car ceux-ci sont pris en charge par d'autres programmes gouvernementaux que l'aide sociale; d'autre part, il se peut que certains jeunes de moins de 30 ans n'aient pas recours à l'aide sociale. Aussi, comme les données ne portent que sur les douze derniers mois, il se peut que certains utilisateurs, surtout ceux ayant recours aux services des refuges durant une très courte période, ne soient pas compris dans nos estimations. D'autre part, toutes les personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide sociale sont exclues par définition.

En dernier lieu, les caractéristiques établies sont fonction de la qualité des réponses obtenues et du traitement de l'information, ce qui est plus difficile à évaluer.

2.2 Les personnes recevant des prestations d'aide sociale dans un refuge

2.2.1 Comparaisons globales portant sur leurs principales caractéristiques socio-économiques

Trois populations de référence ont été utilisées afin de situer les personnes recevant l'aide sociale en refuge. La première est composée de toute la population québécoise adulte (18 à 64 ans); ainsi on peut mesurer les écarts portant sur les catégories d'âge, de sexe, de scolarité et d'état civil. Le deuxième groupe de référence est formé des personnes seules et pauvres du Québec, âgées de 18 à 64 ans; les personnes sans abri, lorsqu'elles sont inscrites à l'aide sociale, peuvent être considérées comme pauvres[4] puisque leur revenu maximum se situe à près de la moitié du seuil de pauvreté canadien dans les grandes villes. Le choix de ce deuxième groupe de référence est basé sur la composition du groupe de personnes recevant l'aide sociale en refuge; celles-ci vivent seules plus de neuf fois sur dix.

Afin de situer le sous-groupe des personnes en refuge, une comparaison est aussi effectuée avec une troisième population de référence, soit l'ensemble des autres personnes recevant de l'aide sociale, ce qui permet d'illustrer quelques différences.

L'âge

Il y a relativement plus de jeunes de 18 à 29 ans qui reçoivent l'aide sociale en refuge (tableau 2.1) et relativement moins de personnes plus âgées, soit celles de 50 à 64 ans, que ce qu'on retrouve dans l'ensemble de la population québécoise. Les données du recensement de 1986 indiquent en effet qu'il y a 32,9 % des Québécois de 18 à 64 ans qui forment le groupe d'âge des jeunes ayant entre 18 et 29 ans; toutefois, on en retrouve plus en refuge (40,9 %). Quant à ceux âgés de 50 à 64 ans, la proportion atteint 22,2 % dans le

1. « Cochez la case qui correspond à l'endroit où vous vivez aujourd'hui. » Le choix numéro 3 (En chambre) correspond à ce type de résidence.
2. La section 2.3 de ce chapitre explique davantage ce choix.
3. *Enquête sur les finances des consommateurs, Recensement de 1981 et Recensement de 1986.*
4. Les seuils de faible revenu pour une personne seule sont estimés à 923 $ par mois dans un grande ville et 683 $ en région rurale en 1987; une personne seule à l'aide sociale reçoit mensuellement entre un minimum de 115 $ si elle est hébergée et un maximum de 476 $ selon l'âge.

recensement alors que pour cette même catégorie d'âge on en retrouve 13,3 % en refuge. Les deux autres groupes d'âge sont à peu près équivalents à ce que l'on retrouve dans l'ensemble du Québec. Ainsi, les personnes de 30 à 39 ans représentent le deuxième groupe dominant parmi celles qui reçoivent de l'aide sociale en refuge; leur pourcentage (28,1 %) est à peu près l'équivalent de ce qu'on trouve au Québec (26,1 %) pour l'ensemble de la population. La proportion du groupe d'âge de 40 à 49 ans ne diffère aussi que très peu (17,7 % et 18,9 % au tableau 2.1).

La même situation relative ou les mêmes différences sont constatées lorsqu'on compare l'ensemble des chefs de ménage recevant de l'aide sociale au Québec à ceux recevant de l'aide sociale en refuge. Les écarts sont cependant plus prononcés pour les jeunes de moins de 30 ans et pour les 50 ans ou plus.

Des indications, selon lesquelles l'importance du nombre de jeunes de moins de 30 ans s'accroît dans les refuges, ont été présentées par le groupe du docteur Yves Lamontagne dans l'étude sur la jeunesse et les sans-abri. Il semblerait que les jeunes clientèles de l'Accueil Bonneau avaient presque doublé au cours des années 1969 à 1982 (12 % à 23 %)[1]. Quoique limitées, ces informations donnent une idée de la tendance de ce phénomène; selon les chiffres présentés au tableau 2.1, l'importance de ce groupe d'âge continuerait de croître, il représente près de deux personnes sur cinq (40,9 %) vivant en refuge.

Le sexe

La représentation des personnes recevant de l'aide sociale en refuge selon le sexe n'est pas non plus comparable aux données démographiques de 1986. Alors que près des trois quarts des individus (73,9 %) se trouvant en refuge sont de sexe masculin, cette population masculine représente à peu près une fois et demie la proportion qu'elle constitue dans la population adulte (48,9 %) de moins de 65 ans. Les autres ménages inscrits à l'aide sociale sont nettement plus représentatifs de la répartition québécoise selon le sexe.

La représentation selon le sexe est aussi très différente lorsqu'on compare les personnes seules et pauvres avec celles qui reçoivent de l'aide sociale en refuge: la proportion d'hommes recevant de l'aide sociale en refuge (73,9 %) se distingue de celle des hommes seuls et pauvres (46,2 %) et de celle de la population adulte du Québec (48,9 %).

La scolarité

Au plan de la scolarité, plus de 83,5 % des personnes recevant de l'aide sociale au refuge n'ont pas plus de 12 ans de scolarité. Si on se fie aux données du recensement de 1981[2], ces individus constituent un groupe de personnes moins scolarisées que d'autres car, dans l'ensemble de la population, à peine un peu plus de la moitié (54 %) se situe sous le niveau des 12 années de scolarité. Pour ce qui est de la scolarité de ce groupe comparée avec celle de la population pauvre, on trouve le même phénomène constaté précédemment lorsqu'on comparait les personnes recevant de l'aide sociale en refuge avec l'ensemble de la population du Québec. Ainsi on trouve très peu de personnes très scolarisées, c'est-à-dire ayant atteint une douzième année (16,5 % des personnes recevant de l'aide sociale en refuge alors que les personnes pauvres et seules ayant 12 ans ou plus de scolarité représentent 41,6 % du total); en outre, une plus faible proportion de personnes pauvres a fait des études secondaires (neuf ans à 11 ans de scolarité) comparativement à la population recevant de l'aide sociale en refuge.

La moyenne d'âge (35 ans) des personnes en refuge est un peu plus basse que la moyenne estimée pour les personnes seules et pauvres au Québec (en 1985: 40 ans). Parmi ces dernières, on trouve la même proportion de jeunes, sauf que pour les groupes d'âge supérieur à 50 ans, on trouve chez les personnes recevant de l'aide sociale en refuge une proportion presque trois fois moindre que chez les personnes seules et pauvres

1. Selon les études de Picard et Côté (1973) et de Fournier (1982).
2. Les données de 1986 ne sont pas disponibles actuellement.

(13,3 %) pour les personnes en refuge comparativement à 36,4 % pour les personnes seules et pauvres).

L'état civil

L'état civil constitue un point majeur de différenciation puisque les célibataires (72,1 %) sont en majorité parmi ceux qui reçoivent de l'aide sociale en refuge, alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus du quart (27,6 %) de la population québécoise. Peu de personnes mariées (1,8 %) se trouvent dans les refuges alors qu'elles constituent près des deux tiers (65,5 %) de la population adulte. Les personnes veuves, divorcées ou séparées constituent plus du quart des personnes recevant de l'aide sociale en refuge alors qu'elles représentent moins d'une personne sur dix dans la population québécoise.

L'ensemble des chefs de ménage inscrits à l'aide sociale se répartit aussi différemment de ceux qui reçoivent de l'aide sociale en refuge; dans le premier groupe, on trouve moins de célibataires que dans le second groupe; la proportion des personnes mariées est sept fois moindre dans le second groupe.

Tableau 2.1
RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES MÉNAGES RECEVANT DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE EN REFUGE SELON DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET COMPARAISON AVEC D'AUTRES GROUPES DE LA POPULATION DU QUÉBEC, SEPTEMBRE 1987

	Ménages recevant de l'aide sociale en refuge (1)	Autres ménages inscrits à l'aide sociale (2)	Personnes seules et pauvres (18 à 64 ans) (3)	Ensemble de la population québécoise (18 à 64 ans) (4)
Groupes d'âge				
— Moins de 30 ans	40,9	27,8	39,5	32,9
— 30 à 39 ans	28,1	25,1	12,4	26,1
— 40 à 49 ans	17,7	18,7	11,8	18,9
— 50 ans ou plus	13,3	28,5	36,4	22,2
État civil				
— Célibataire	72,1	54,1	65,6	27,6
— Marié	1,8	12,6	4,1	65,5
— Autre	26,2	33,3	30,4	6,9
Sexe				
— Masculin	73,9	47,4	46,2	48,9
— Féminin	26,1	52,6	53,8	51,1
Scolarité				
— Moins de 8 ans	21,0	39,5		22,5
— 8 à 9 ans	26,8	20,7	58,4	12,8
— 10 à 11 ans	35,8	26,8		18,7
— 12 ans ou plus	16,5	13,0	41,6	46,0
Total des ménages				
— N	2 971	350 411	—	—
— %	100,0	100,0	—	—
Total des personnes (incluant enfants et autres adultes)				
— N	3 382	582 612	213 790	4 473 325
— %	100,0	100,0	100,0	100,0

N.B. Les données de la colonne 1 portent sur l'année 1987 (octobre 1986 à septembre 1987); celles de la colonne 2 sont tirées du fichier trimestriel de juin 1987. La colonne 3 provient de Statistique Canada (1985) et est tirée du fichier de l'enquête sur les finances des consommateurs; la dernière colonne est tirée du recensement de 1986 sauf pour les données sur la scolarité qui proviennent du recensement de 1981.

Tableau 2.1 (suite)
RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES MÉNAGES RECEVANT DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE EN REFUGE SELON DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET COMPARAISON AVEC D'AUTRES GROUPES DE LA POPULATION DU QUÉBEC, SEPTEMBRE 1987

	Ménages recevant de l'aide sociale en refuge	Autres ménages inscrits à l'aide sociale
Catégories de ménage		
— Personne seule	91,4	62,3
— Deux personnes avec ou sans enfant	0,3	16,5
— Famille monoparentale	8,2	21,2
Type de résidence		
— Chambre et pension	46,1	9,1
— Chambreur	33,0	5,3
— Locataire	15,5	47,7
— Autre	5,4	37,9
État de santé		
— Aucun handicap	65,0	67,0
— Handicap psychologique	7,5	7,3
— Handicap divers	27,4	24,1
— Non spécifié	—	1,5
Prestations moyennes par année[1]		
— Moins de 2 000 $	3,8	7,9
— 2 000 $ à 3 999 $	15,6	11,8
— 4 000 $ à 6 999 $	56,1	48,6
— 7 000 $ et plus	24,5	31,7
Total des ménages		
— N	2 971	350 411
— %	100,0	100,0
Total des personnes (incluant enfants et autres adultes)		
— N	3 382	582 612
— %	100,0	100,0

1. Les données résultent de la multiplication par 12 de la prestation moyenne par mois.

La répartition selon l'état civil est presque similaire entre les personnes seules et pauvres et les personnes en refuge, à l'exception qu'en refuge les célibataires sont surreprésentés par rapport à leur proportion dans la population des personnes seules et pauvres du Québec (72,1 % en refuge et 65,6 % chez les personnes pauvres).

Par ailleurs, en comparant les autres chefs de ménage inscrits à l'aide sociale avec ceux qui reçoivent de l'aide sociale en refuge, on constate à peu près la même proportion (87 %) n'ayant pas dépassé une douzième année de scolarité. Mais parmi les individus recevant de l'aide sociale en refuge, on compte relativement moins de personnes du niveau primaire, mais relativement plus de « décrocheurs » du secondaire, que dans le cas des autres ménages inscrits à l'aide sociale.

La région

La répartition régionale est aussi intéressante, car la région métropolitaine de Montréal concentre de fait tout près de deux fois plus d'individus recevant de l'aide sociale en refuge (58,6 %) que l'ensemble des ménages inscrits à l'aide sociale (31,1 % d'après le Bureau de la statistique du Québec). Toutes les autres régions sont donc sous-représentées à

Tableau 2.1 (suite)
RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES MÉNAGES RECEVANT DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE EN REFUGE SELON DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET COMPARAISON AVEC D'AUTRES GROUPES DE LA POPULATION DU QUÉBEC, SEPTEMBRE 1987

	Ménages recevant de l'aide sociale en refuge	Autres ménages inscrits à l'aide sociale
Nombre de mois depuis la fin du dernier emploi		
— Aucun emploi	56,6	59,6
— Moins d'un an	3,5	3,2
— 1 à 2 ans	19,7	13,2
— 3 ans et plus	20,1	24,0
Nombre de mois inscrits à une fédération de refuges		
— 1 à 3 mois	71,0	—
— 4 à 6 mois	15,1	—
— 7 à 9 mois	5,9	—
— 10 à 12 mois	8,0	—
Nombre de mois depuis la première demande		
— Moins d'un an	31,2	14,4
— Un à deux ans	43,8	26,6
— Trois ans et plus	25,1	59,0
Total des ménages		
— N	2 971	350 411
— %	100,0	100,0
Total des personnes (incluant enfants et autres adultes)		
— N	3 382	582 612
— %	100,0	100,0

l'exception de la Mauricie et de l'Abitibi. Les aspects régionaux du phénomène font d'ailleurs l'objet du chapitre quatre de cette étude.

Le type de ménage et de résidence

D'autres caractéristiques différencient les personnes recevant de l'aide sociale en refuge. Ainsi, neuf ménages sur dix sont formés de personnes seules, ce qui est nettement plus important que les autres ménages (62,3 %) inscrits à l'aide sociale. De plus, ceux qui vivent en chambre (33 %) ou en chambre avec pension (46,1 %) constituent les deux plus fortes proportions, sur le plan de la résidence, et c'est là qu'on trouve habituellement les individus recevant de l'aide sociale en refuge; par ailleurs, ces deux catégories de résidences qui dominent chez les personnes recevant de l'aide sociale en refuge représentent moins de 15 % des types de résidences des autres ménages inscrits à l'aide sociale. Enfin, au cours des douze derniers mois, la majorité des individus (71 %) ont reçu leur chèque d'aide sociale dans un refuge pendant une période ne dépassant pas un, deux ou trois mois. Exceptionnellement, quelques-uns le reçoivent pendant plus longtemps.

L'importance du coût du logement

La moyenne des prestations mensuelles est de 430 $, ce qui correspond à un revenu annuel d'un peu plus de 5 000 $. En termes de coût du logement, la moyenne du loyer

mensuel déclaré sur le formulaire de l'aide sociale se situe à environ 180 $; mais si, en moyenne, le coût du logement représente plus des deux cinquièmes (41,6 %)[1] du revenu mensuel moyen, pour certains individus cette part est nettement plus élevée. Ainsi, en mettant en parallèle ces trois éléments, les répartitions suivantes ont été calculées pour les personnes recevant de l'aide sociale en refuge:

Coût mensuel du logement ($)	Répartition en %	Aide sociale par mois ($)	Répartition en %	Coût mensuel du logement par rapport à l'aide sociale	Répartition en %
Moins de 50 $	17,0	Moins de 180 $	7,2	Moins de 10 %	16,4
50 $ à 99 $	4,8	180 $ à 340 $	14,6	10 % à 29 %	15,7
100 $ à 149 $	15,8	341 $ à 465 $	11,6	30 % à 39 %	16,7
150 $ à 199 $	18,2	466 $ à 476 $	49,6	40 % à 49 %	14,5
200 $ à 299 $	26,6	477 $ à 656 $	10,2	50 % à 69 %	19,5
300 $ à 399 $	13,2	657 $ et plus	6,8	70 % et plus	17,1

Dans le cas de ces personnes recevant de l'aide sociale en refuge, toutes celles qui consacrent plus de 30 % de leur revenu d'aide sociale, par mois, à leur logement uniquement sont au-dessus de la norme calculée pour un ménage québécois moyen ayant un revenu annuel de moins de 10 000 $ par année. D'après les données précédentes, cette proportion d'individus qui consacrent au-delà de 30 % de leurs revenus d'aide sociale au logement atteint 67,8 %: ainsi, tout près de deux personnes sur trois, qui reçoivent de l'aide sociale en refuge, doivent consacrer une part de leurs revenus dépassant la norme prévue à ce poste de dépenses par les ménages à faible revenu.

2.2.2 Quelques nuances selon les groupes d'âge et selon le sexe

Pour éclaircir davantage les phénomènes de rajeunissement de la clientèle que l'on trouve en refuge ainsi que de la présence accrue des femmes tels qu'ils ont été décrits précédemment, des analyses plus poussées ont été faites selon le groupe d'âge et selon le sexe. Parmi les 2 971 personnes recensées (tableau 2.1), tout près de deux personnes sur cinq étaient âgées de moins de 30 ans; l'importance de ce groupe est plus grande que dans l'ensemble de la population québécoise et c'est ce qui nous a conduit à examiner davantage leurs caractéristiques particulières. Les commentaires suivants visent donc à répondre à cette question sous-jacente: se distinguent-elles des plus âgées au plan des caractéristiques socio-économiques?

La présence de femmes parmi les personnes recevant de l'aide sociale en refuge est loin d'être un phénomène marginal. Comme nous l'avons vu au tableau 2.1, on trouve 26,1 % de femmes dans cette population. Les résultats présentés par la suite tentent de mettre en évidence ce qui différencie les hommes des femmes parmi cet ensemble de personnes recevant de l'aide sociale en refuge.

Afin d'assurer une base de comparaison adéquate, les personnes seules sont distinguées des autres car elles dominent l'échantillon dans neuf cas sur dix.

Les personnes recevant de l'aide sociale en refuge: les moins de 30 ans comparés aux 30 ans et plus

Si on compare l'état civil des personnes de moins de 30 ans avec celui des 30 ans ou plus, les constatations suivantes peuvent être faites: ainsi, dans le groupe des moins de 30 ans, qui représentent 40,2 % de l'ensemble des personnes vivant seules et recevant de l'aide sociale en refuge, on trouve proportionnellement plus de célibataires (51,1 %) et relativement moins de personnes mariées (15,6 %) et de gens ayant un autre statut (5,9 %) que dans le groupe des 30 ans et plus. Quant à la scolarité, très peu de jeunes de moins de 30

1. Le coût moyen de 178,70 $ est mis en relation avec les prestations mensuelles de 429 $.

ans n'ont pas plus que huit ans de scolarité puisqu'ils ne représentent que 18,5 % de ces personnes peu scolarisées alors que, de fait, ils sont en nombre deux fois plus grand comme groupe d'âge. À l'inverse, les jeunes sont surreprésentés parmi ceux qui ont de huit à onze ans de scolarité car ils constituent la moitié de la population recevant de l'aide sociale en refuge et ayant ce même niveau de scolarité.

Les moins de 30 ans se distinguent aussi des plus de 30 ans sur d'autres points : leur état de santé, leur niveau de prestations d'aide sociale et d'autres caractéristiques qui n'ont pas la même distribution selon le groupe d'âge examiné. Si l'on prend comme exemple l'état de santé, tout près de 57,8 % n'ont aucun handicap chez les moins de 30 ans alors que ce pourcentage atteint 66,4 % chez les plus de 30 ans, soit une différence de plus de huit points et demi.

Comme les barèmes d'aide sociale diffèrent pour les moins de 30 ans, on constate alors des écarts dans les niveaux de prestations selon les groupes d'âge. Les moins de 30 ans se trouvent en partie dans l'intervalle de prestations moyennes de 2 000 $ à 3 999 $ et ils constituent 89,8 % des personnes seules recevant ce niveau d'aide sociale ; un autre groupe important des moins de 30 ans se trouve dans l'intervalle de prestations moyennes se situant entre 4 000 $ et 6 999 $ mais ils ne représentent que le tiers des personnes se situant dans cet intervalle.

Leurs aînés, soit les plus de 30 ans, se situent majoritairement au-dessus de 4 000 $ et au-dessous de 7 000 $, ce qui reflète le barème d'aide sociale auquel a droit une personne seule de plus 30 ans[1].

Les caractéristiques particulières des femmes recevant de l'aide sociale dans un refuge

Quant au groupe de femmes, les répartitions constatées selon certaines caractéristiques socio-économiques retenues diffèrent par raport aux hommes ; elle sont d'ailleurs statistiquement significatives, que l'on retienne l'état de santé, l'état civil, le niveau de prestations d'aide sociale, la scolarité, la région administrative et la période écoulée depuis le dernier emploi. Ainsi, tout comme la distinction selon le groupe d'âge qui révélait des différences de comportement ou de distribution, la répartition selon le sexe présente aussi les mêmes différenciations.

Les femmes, présentes une fois sur cinq dans le groupe des personnes seules recevant de l'aide sociale dans un refuge, sont légèrement surreprésentées parmi celles qui ont un handicap psychologique (le tiers des personnes handicapées psychologiquement est de sexe féminin) et, à l'inverse, sont un peu moins présentes parmi celles qui n'ont aucun handicap (17,2 % alors qu'elles forment 19,6 % de l'échantillon). Ces différences de représentation sont aussi constatées selon l'état civil : il y a moins de célibataires (14,7 %) que de femmes mariées (37,5 %) ou de femmes qui ont un autre état civil (34,5 %). Il faut aussi rappeler que parmi les personnes qui ne sont pas classées comme des personnes seules, ce sont presque exclusivement (245 sur 255) des ménages dont le chef est une femme.

Quant au niveau de prestations annuelles, on trouve davantage de femmes aux deux extrémités du classement retenu (moins de 2 000 $: 33,0 % et plus de 7 000 $: 23,6 %), alors qu'à l'intérieur de cette fourchette leur proportion est légèrement plus faible que leur représentation globale. Au plan de la scolarité, on trouve dans l'échantillon davantage de femmes ayant douze ans ou plus de scolarité (27,4 % des personnes sont de sexe féminin dans le groupe des plus scolarisées), tandis que pour les niveaux inférieurs de scolarité, leur importance relative diminue.

Les femmes ont moins tendance à faire partie des groupes ayant perdu leur emploi depuis plus d'un an (15,4 % sont de sexe féminin), mais à l'inverse, on en trouve davantage

1. Le barème de base est de 466 $ par mois pour un adulte, soit près de 5 600 $ par année.

parmi celles qui n'ont eu aucun emploi (22,6 %) ou qui l'ont perdu depuis moins d'un an (21,9 %).

2.2.3 En résumé

Cela termine le tableau des caractéristiques des personnes recevant de l'aide sociale en refuge.

C'est donc un groupe d'individus relativement jeunes ayant une moyenne d'âge de près de 35 ans, peu scolarisés (neuf ans en moyenne), composé majoritairement d'hommes célibataires vivant ordinairement en chambre et, pour la plupart, bénéficiant de prestations annuelles ne dépassant pas 7 000 $.

La population des personnes recevant de l'aide sociale dans un refuge se différencie des autres groupes de la société québécoise qui ont servi de points de comparaison. Les hommes y sont largement surreprésentés et, dans une moindre mesure, les jeunes de moins de 30 ans; à l'inverse, on en trouve relativement moins parmi ceux qui ont 50 ans ou plus. Les personnes seules et celles qui sont célibataires dominent aussi parmi ce groupe particulier et leur proportion dépasse largement celle constatée parmi les autres ménages inscrits à l'aide sociale. La scolarité constitue aussi un autre élément de spécificité; peu de personnes ont atteint ou dépassé douze ans de scolarité. De plus, comparées à l'ensemble de la population recevant de l'aide sociale, les personnes recevant de l'aide sociale en refuge regroupent davantage d'individus du niveau secondaire, c'est-à-dire ayant terminé de huit à onze années de scolarité.

2.3 Une clientèle particulière des refuges: les chambreurs

Dans une des sections de ce chapitre (section 2.2.1), notre attention a été retenue par le fait que beaucoup de personnes reçoivent leur chèque d'aide sociale en refuge alors qu'elles déclarent vivre en chambre. Le tiers de ces personnes appartiennent au groupe de chambreurs (979 sur 2 971, tableau 2.1). L'importance numérique de ce groupe particulier constitue une des raisons militant en faveur d'un examen plus approfondi des caractéristiques de ces individus.

D'autres facteurs expliquent aussi cet intérêt. Ce type particulier de logement est soumis à des vagues de spéculation dans les centres-villes; plusieurs maisons de chambres ont été détruites ou se trouvent dans un état lamentable, ce qui force l'éviction des résidents ou rend leur situation précaire. La population des chambreurs ne fréquente pas seulement les refuges pour obtenir de l'hébergement ou de la nourriture; ils s'y rendent aussi pour sortir de l'isolement auquel ils sont confinés et pour aller chercher d'autres services psychologiques et sociaux que leur état de santé nécessite. Ces constatations semblent aussi confirmées par plusieurs intervenants qui ont souligné ce type de fréquentation des refuges par les chambreurs et, plus particulièrement, par ceux qui habitent une chambre au centre-vile.

Pour bien situer ce groupe d'individus, la démarche suivante a été adoptée. Il s'agit en fait de comparer les chambreurs résidant au centre-ville de Montréal ou de Québec, recevant de l'aide sociale en refuge, avec les autres chambreurs des mêmes villes inscrits également à l'aide sociale. En dégageant et en comparant leurs caractéristiques, on peut plus facilement voir en quoi ils sont différents.

L'hypothèse sous-jacente peut être formulée de cette façon: plus les deux groupes de chambreurs se ressemblent, plus on serait porté à croire que, vu leurs caractéristiques similaires, ces individus vont fréquenter les refuges. En mettant en évidence leurs différences, cela permet d'isoler des groupes particuliers qui se trouvent plus souvent que d'autres dépendants des services des refuges.

Une des premières questions qui vient à l'esprit porte sur le nombre exact d'individus à l'intérieur de chaque groupe. Les données présentées au tableau 2.2 indiquent qu'il y aurait

879 chambreurs[1] recevant de l'aide sociale dans un refuge et vivant dans les régions de Montréal ou de Québec. Quant au deuxième groupe de chambreurs inscrits à l'aide sociale qui ne reçoivent pas leur chèque dans un refuge, ils sont au-delà de 4 050 à vivre près du centre-ville de Montréal ou de Québec.

Sont-ils vraiment différents les uns des autres? La réponse est assez directe: la plupart du temps, ils se ressemblent. Dans les deux groupes, on trouve autant d'hommes (au-delà de 81 %), majoritairement célibataires (tout près de 74 %) et vivant seuls (plus de 96 %). Une autre caractéristique particulière qui les rapproche, c'est leur état de santé. Même si la grande majorité ne présente aucun handicap, il n'en demeure pas moins qu'une proportion de 20 % souffre d'un handicap psychologique; ce pourcentage est deux fois et demie plus élevé que celui de l'ensemble des personnes recevant de l'aide sociale en refuge.

Les deux catégories de chambreurs cependant sont différentes sur le plan de l'âge et de la scolarité. Les chambreurs de moins de 50 ans qui reçoivent de l'aide sociale en refuge (80,7 %, tableau 2.2) sont proportionnellement plus nombreux que les autres chambreurs du même groupe d'âge (67,8 %); l'inverse se produit pour ceux qui ont atteint ou dépassé la cinquantaine.

Tableau 2.2
RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES CHAMBREURS INSCRITS À L'AIDE SOCIALE SELON DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES, QUÉBEC, SEPTEMBRE 1987

	Chambreurs des centres-ville de Montréal et Québec[1]	Chambreurs de Montréal et Québec recevant de l'aide sociale en refuge
Groupes d'âge		
— Moins de 30 ans	20,5	25,7
— 30 à 39 ans	27,5	31,9
— 40 à 49 ans	19,8	23,1
— 50 ans ou plus	32,2	19,3
État civil		
— Célibataire	74,0	73,3
— Marié	1,7	0,9
— Autre	24,3	25,8
Sexe		
— Masculin	81,7	81,6
— Féminin	18,3	18,4
Scolarité		
Moins de 8 ans	30,4	24,5
— 8 à 9 ans	17,7	24,8
— 10 à 11 ans	23,8	31,9
— 12 ans ou plus	28,2	18,9
Total des chambreurs		
— N	4 050	879
— %	100,0	100,0

1. Bureaux d'aide sociale Charest à Québec, et bureaux Saint-Jacques, Saint-Alexandre et Mont-Royal à Montréal.

1. Le premier groupe représente neuf chambreurs sur dix (879 sur 979 au tableau 2.1).

Tableau 2.2 (Suite)
RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES CHAMBREURS INSCRITS À L'AIDE SOCIALE SELON DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES, QUÉBEC, SEPTEMBRE 1987

	Chambreurs des centres-villes de Montréal et Québec	Chambreurs de Montréal et Québec recevant de l'aide sociale en refuge
Catégories de ménage		
— Personne seule	96,3	98,6
— Deux personnes avec ou sans enfant	1,5	0,1
— Famille monoparentale	2,2	1,3
État de santé		
— Aucun handicap	70,6	72,9
— Handicap psychologique	20,7	18,4
— Handicap divers	8,7	8,7
Total des chambreurs		
— N	4 050	879
— %	100,0	100,0

Quant au niveau de scolarité, les moins scolarisés (moins de huit ans) et les plus scolarisés (12 ans ou plus) ne sont pas aussi nombreux dans chacun des groupes; on trouve moins de personnes très scolarisées ou peu scolarisées parmi les chambreurs recevant de l'aide sociale en refuge que parmi l'autre groupe de chambreurs. Quant à ceux qui se situent entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire ceux du niveau secondaire (huit à 11 ans de scolarité), ils se trouvent plus fréquemment dans le groupe recevant de l'aide sociale en refuge que dans l'autre groupe de chambreurs.

Il est donc permis de supposer que les chambreurs recevant de l'aide sociale qui habitent les centres-villes de Montréal ou de Québec vont avoir recours aux services des refuges puisqu'ils ressemblent en plusieurs points aux autres chambreurs qui reçoivent de l'aide sociale dans un refuge. Ce constat est d'autant plus important qu'il servira plus loin comme un des fondements à l'estimation globale des personnes sans abri au Québec. Ce groupe d'individus pourrait aussi faire l'objet d'une attention particulière dans toute intervention gouvernementale auprès des personnes sans abri.

2.4 Le phénomène de la maladie mentale et ses effets sur la clientèle des refuges

Certaines études et certains organismes d'aide ont aussi fait état de la fréquentation des refuges par les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Les pourcentages dans certains cas semblent élevés[1]. Cette section tente d'évaluer ce phénomène au Québec.

Environ 7,5 % de l'ensemble des personnes recevant de l'aide sociale dans un refuge, c'est-à-dire 224 sur 2 971, sont atteintes d'un handicap psychologique (tableau 2.1). Nous considérons ce pourcentage comme une limite inférieure un peu basse. Compte tenu de ce que révèle l'enquête sur la situation des sans-abri réalisée à Montréal dans le cadre de notre étude[2], on devrait plutôt parler d'un intervalle se situant entre 27,4 % et 39,4 %.

1. Le Conseil canadien de développement social estime ce taux à 20,1 % et le Comité des sans-abri de Montréal mentionne que les études américaines et québécoises estiment que ce taux se situe entre 23 % et 50 % (p. 20); le tiers des sans-abri aurait été hospitalisé pour des traitements psychiatriques.
2. Se référer au chapitre 3, section 3.2.3, Profil psycho-social.

Au tableau 2.1, les données compilées révèlent que pour l'ensemble du Québec il y aurait au-delà de 25 000[1] chefs de ménage atteints d'un handicap psychologique, ce qui représente 7,3 % de l'ensemble des ménages inscrits à l'aide sociale. On se serait alors attendu à un pourcentage un peu plus élevé de personnes handicapées psychologiquement parmi celles recevant de l'aide sociale en refuge.

Il faut cependant reconnaître qu'il est à peu près impossible au stade actuel de nos travaux de recherche d'obtenir des estimations qui se rapprocheraient davantage des données avancées par d'autres études. Trop d'éléments d'information échappent à notre contrôle : Quelle est la fréquence ou la durée de leur séjour en institution ? Quel est leur degré d'autonomie ? et quel type d'encadrement leur est apporté en dehors des murs des instituts ou hôpitaux psychiatriques ? Comment peut-on décrire les mouvements de va-et-vient entre les organismes d'aide aux personnes sans-abri et les institutions de soins ? Des réponses à ces questions aideraient à mieux cerner les effets des problèmes de santé mentale sur la clientèle des refuges.

Malgré ces contraintes, il est possible d'adopter une démarche semblable à celle qui a été utilisée dans le cas des chambreurs. En effet, deux groupes de personnes atteintes d'un handicap psychologique peuvent être facilement comparés. Le premier est composé des 224 personnes atteintes d'un handicap psychologique et recevant de l'aide sociale en refuge. Le deuxième groupe est constitué de tous les autres individus (25 876) atteints d'un handicap psychologique et inscrits à l'aide sociale mais qui ne reçoivent pas leur chèque dans un refuge.

À partir des compilations effectuées (tableau 2.3), on constate qu'ils se ressemblent étroitement sur le plan de l'âge, de l'état civil ou de la catégorie de ménage. Les proportions ou pourcentages de jeunes de moins de 30 ans ou de plus de 30 ans, de célibataires et de personnes seules sont presque équivalents pour les deux groupes de personnes handicapées sur le plan psychologique. Toutefois, ils sont différents au plan de la représentation selon le sexe et quant au niveau de scolarité atteint. Dans le groupe de personnes recevant de l'aide sociale en refuge, on retrouve le tiers de femmes et les deux tiers d'hommes ; la proportion de femmes est plus élevée (46,2 %) pour l'ensemble des personnes atteintes d'un handicap psychologique inscrites à l'aide sociale.

Le niveau de scolarité atteint est aussi très différent d'une population à l'autre. Parmi les personnes handicapées psychologiquement, ce sont surtout les personnes les plus scolarisées (huit ans ou plus) qui reçoivent leur chèque d'aide sociale en refuge (61,2 %) ; à l'inverse, les moins scolarisées (moins de huit ans) constituent un sous-groupe moins visible (38,8 %) parmi les personnes recevant de l'aide sociale en refuge alors que la proportion de ce même sous-groupe représente 66,5 % de toutes les autres personnes atteintes d'un handicap psychologique.

Quoiqu'il y ait similitude sur certains points caractérisant ces deux sous-groupes, il demeure étonnant que peu d'individus atteints d'un handicap psychologique utilisent les refuges pour recevoir leur aide sociale. Ont-ils d'autres ressources d'aide et de soutien ? Sont-ils pris en charge par le réseau institutionnel public ? La réponse à ces questions est certainement positive, mais c'est l'étendue exacte du phénomène qu'il est actuellement impossible de préciser davantage. Au stade actuel des travaux de recherche, on ne peut avancer que des hypothèses. C'est d'ailleurs ce qui est proposé dans la suivante section afin qu'une estimation globale du nombre potentiel de sans-abri au Québec puisse être présentée.

1. Le comité de la politique de la santé mentale, présidé par le Dr Harnois, estime ce nombre à 30 000 dans son rapport, *Vers un partenariat élargi*, p. 161 et suivantes (Gouvernement du Québec, 1987).

2.5 Évaluation de la population totale des sans-abri : méthodologie d'estimation

En rapprochant les données du fichier de l'aide sociale de celles obtenues par l'enquête sur la situation des sans-abri à Montréal et en formulant différentes hypothèses sur les estimations obtenues, il est possible d'en arriver à une population totale de sans-abri au Québec. Les données les plus souvent citées ont été reprises par les médias écrits : à la fin novembre 1987, ils évaluaient à environ 10 000 le nombre de sans-abri à Montréal (Blais, 1987) et 2 000 d'entre eux auraient de 18 à 30 ans (Sauvé, 1987). Ce nombre est proche de celui qui a été cité par *Québec Science* : « depuis les années 70, on estime qu'entre 10 000 et 15 000 itinérants seraient apparus dans les rues de Montréal » (Marchand, 1987). Cette donnée a été reprise ailleurs et on a aussi avancé un nombre similaire : « À Montréal seulement, tout nous permet de croire qu'on compte au moins 10 000 itinérants » (Lamontagne, 1987). Les bases de cette estimation ne sont cependant pas détaillées.

Afin d'en arriver à une évaluation fondée sur les données recueillies, trois scénarios sont proposés, selon des estimations faible, moyenne et élevée. Les hypothèses retenues sont simplement calculées à partir d'estimations de notre enquête sur la situation des sans-abri à Montréal (chapitre trois) et d'un jugement éclairé sur le nombre des patients psychiatriques se trouvant en refuge.

Tableau 2.3
CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP PSYCHOLOGIQUE SELON QU'ELLES REÇOIVENT OU NON DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE DANS UN REFUGE, QUÉBEC, SEPTEMBRE 1987

	Personnes souffrant d'un handicap psychologique et recevant de l'aide sociale en refuge	Ensemble des personnes souffrant d'un handicap psychologique et inscrites à l'aide sociale
Groupes d'âge		
— Moins de 30 ans	22,8	26,1
— 30 à 39 ans	30,8	28,3
— 40 à 49 ans	24,1	21,9
— 50 ans et plus	22,3	23,7
État civil		
— Célibataire	80,4	85,6
— Marié	0,9	2,1
— Autre	18,8	12,3
Sexe		
— Masculin	66,5	53,8
— Féminin	33,5	46,2
Scolarité		
— Moins de 8 ans	38,8	66,5
— 8 à 9 ans	23,7	12,2
— 10 à 11 ans	21,4	13,6
— 12 ans et plus	16,1	7,6
Catégories de ménage		
— Personne seule	99,1	95,2
— Deux personnes avec ou sans enfant	X	3,0
— Famille monoparentale	X	1,8
Total des ménages		
— N	224	25 876
— %	100,0	100,0

N.B. X : Données confidentielles.

Premièrement, pour estimer le nombre total de sans-abri, il faut faire des hypothèses sur :

1) le nombre de sans-abri qui reçoivent de l'aide sociale et le nombre de ceux qui n'en reçoivent pas ;

2) le nombre de chambreurs des centres-villes de Québec et de Montréal qui reçoivent ou ne reçoivent pas d'aide sociale et qui, en même temps, sont susceptibles de se trouver plus ou moins régulièrement en refuge ;

3) le nombre d'itinérants ayant des problèmes de santé mentale.

Deuxièmement, ces hypothèses sont sujettes à certaines marges d'erreur, d'où la nécessité d'établir trois scénarios d'estimation.

Pour la première hypothèse, il a été établi dans notre enquête sur la situation des sans-abri à Montréal qu'il y avait près de la moitié des personnes interviewées qui ne recevaient pas d'aide sociale et qu'elles avaient, en conséquence, d'autres sources de revenus. Plus précisément, ce pourcentage a été estimé à 43 %. En restant à l'intérieur d'une marge de plus ou moins dix points de pourcentage, trois estimations sont présentées : 33 % ne sont pas à l'aide sociale (estimation faible), 43 % pour le second scénario (estimation moyenne) et 53 % pour le dernier (estimation élevée). Si on projette cette donnée à l'ensemble du Québec en utilisant comme base de calcul les 3 382 personnes inscrites au fichier de l'aide sociale (2 971 ménages) recevant leurs prestations en refuge (tableau 2.1), il y aurait en tout près de 5 933 sans-abri (5 048 selon l'estimation faible et 7 196 selon l'estimation élevée).

Pour la deuxième hypothèse portant sur le nombre de chambreurs, il faut tenir compte de ceux qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale et supposer qu'un certain pourcentage se trouve de temps à autre en refuge. En outre, il faut retrancher ceux déjà inclus[1] dans le total précédent.

D'après le fichier de l'aide sociale, il y aurait 4 688 chambreurs dans les centres-villes de Montréal ou de Québec. Selon les données de l'enquête sur la situation des sans-abri, il y aurait 72 personnes qui auraient été en chambre au cours des six mois précédant l'enquête ; la très grande majorité (66 % ou 91,7 %) recevait de l'aide sociale. D'où, une hypothèse est aussi construite à partir de cette donnée avec un écart de 5 points de pourcentage. Comme ces personnes ont déjà un toit, il faut faire une estimation de la proportion susceptible de se trouver en refuge : pour chacun des scénarios, il a été retenu différentes estimations (le tiers, la moitié et les deux tiers)[2] quant au nombre ayant fréquenté les refuges du Réseau d'aide en 1987. Ainsi, en tenant compte de ces considérations, il y aurait eu aussi 978 chambreurs qui se seraient retrouvés en refuge (279 selon l'hypothèse faible et 1 681 selon l'hypothèse élevée). Si on inclut ce groupe de chambreurs, il y aurait 6 911 sans-abri (5 933 + 978) ; les deux autres scénarios portent ce nombre à 5 327 (5 048 + 279) pour le plus bas et 8 877 (7 196 + 1 681) pour le plus élevé.

En dernier lieu, il faut tenir compte du nombre de personnes itinérantes ayant des problèmes de santé mentale. Selon les proportions obtenues par notre enquête sur la situation des sans-abri à Montréal (chapitre 3), il y aurait entre 27,4 % et 39,4 % de ces personnes qui auraient reçu ou qui reçoivent des traitements psychiatriques et auxquelles on aurait prescrit différents types de médication. Les proportions seraient donc du quart pour l'estimation faible et de deux cinquièmes pour l'estimation élevée ; l'estimation intermédiaire est du tiers environ et c'est elle qui est retenue comme hypothèse moyenne.

1. Des 979 chambreurs en refuge, 879 provenaient des régions administratives de Montréal ou de Québec et ont été retranchés du total.
2. Le tiers correspond à 979 ménages en refuge sur une possibilité de 2 971. Les autres proportions sont fondées sur des indications de la ville de Montréal sur la situation dans les maisons de chambres et sur certaines caractéristiques des chambreurs (jeunes de l'extérieur de Montréal, semi-itinérants, personnes ayant des problèmes de santé mentale ou étant considérées comme itinérantes) dans le centre-ville de Montréal.

Avant d'appliquer ces ratios, il faut retrancher du nombre total précédent les personnes ayant déclaré un handicap psychologique[1] parmi celles qui étaient en refuge ou en chambre. À l'aide de ces calculs, l'hypothèse faible permet d'en arriver à 6 167 sans-abri au Québec, 9 164 selon l'hypothèse moyenne et 13 577 selon l'hypothèse la plus élevée.

Le nombre de 10 000 sans-abri au Québec en 1987 serait donc vraisemblable, compte tenu des hypothèses précédentes. Quoique discutable au plan de la méthode de calcul et des hypothèses sous-jacentes[2], il semble que ce nombre soit une bonne évaluation du phénomène au Québec. Quelle que soit la méthodologie utilisée, il sera toujours délicat de proposer une estimation de la population itinérante; car, cette population très mobile ne se trouve pas toujours en refuge, n'y va que temporairement, de manière intermittente ou plus ou moins permanente. Les caractéristiques, telles qu'elles sont établies, sont dépendantes des sources de données utilisées, soit celles relatives aux personnes recevant de l'aide sociale: ces dernières ne donnent pas nécessairement le reflet exact[3] des personnes qui ne sont pas inscrites à l'aide sociale.

1. Tout près de 224 personnes en refuge et 398 en chambre, ce qui correspond à une estimation de 752 dans le scénario faible (837 pour le moyen et 948 pour celui qui est élevé) lorsqu'on gonfle les données pour tenir compte des personnes non inscrites à l'aide sociale.
2. Il faut supposer que les proportions constatées à Montréal soient similaires, lorsqu'elles sont transposées, à l'ensemble du Québec.
3. La distinction selon le fait qu'une personne reçoit ou non de l'aide sociale a permis d'établir, pour les gens interviewés lors de l'enquête sur la situation des sans-abri à Montréal, qu'il n'y avait pas de différence significative (seuil de 95 %) sur la répartition selon le sexe, la scolarité ou l'état civil; seule une différence selon l'âge a été enregistrée, notamment pour les moins de 30 ans.

Conclusion

Les analyses menées dans le cadre de ce chapitre ont porté presque exclusivement sur les personnes inscrites à l'aide sociale et ayant reçu leurs prestations dans les refuges identifiés. Malgré cette limite, on pourrait résumer le portrait type d'un sans-abri comme ceci : plus souvent qu'autrement, c'est une personne seule, de sexe masculin, peu scolarisée ou jeune (moins de 30 ans) ; un pourcentage non négligeable d'entre elles ont des problèmes de santé mentale. Elles ont probablement d'autres problèmes (alcoolisme, toxicomanie, violence familiale) qui s'ajoutent à ceux constatés, mais les limites de la base de données ne permettent pas de cerner ce phénomène.

La population des personnes recevant de l'aide sociale dans un refuge se distingue des autres groupes de la société québécoise. Les hommes y sont largement surreprésentés et, dans une moindre mesure, les jeunes de moins de 30 ans ; à l'inverse, on en trouve relativement moins parmi ceux qui ont 50 ans ou plus. Les personnes seules et celles qui sont célibataires dominent aussi parmi ce groupe particulier et leur proportion dépasse de beaucoup celle constatée parmi les autres ménages inscrits à l'aide sociale. La scolarité constitue aussi un autre élément de spécificité ; peu de personnes ont atteint ou dépassé douze années de scolarité. De plus, comparées à l'ensemble de la population recevant de l'aide sociale, les personnes recevant de l'aide sociale en refuge regroupent davantage d'individus du niveau secondaire, c'est-à-dire ayant terminé de huit à onze années de scolarité.

Ce portrait est cependant limité : il ne porte pas sur l'ensemble des personnes sans abri au Québec. Il nous manque des informations sur l'ensemble des individus qui ne reçoivent pas d'aide sociale et qui ont eu recours aux organismes de dépannage. Le prochain chapitre répond partiellement à cette question à l'aide d'une enquête faite auprès des personnes fréquentant les refuges.

Même si on peut assez bien cerner les limites d'un sous-groupe, soit celui des chambreurs, et les décrire grâce au fichier de l'aide sociale, certaines imprécisions demeurent quant à la fréquentation des refuges et au type de services auxquels les chambreurs ont recours.

Un autre sous-groupe a cependant été moins bien délimité : il s'agit des gens en refuge, souffrant d'une maladie mentale. La mesure de l'incidence de ce phénomène sur la fréquentation des refuges demeure difficile. Le degré de précision pourrait être élevé et l'évaluation du phénomène quant à ses effets sur la clientèle des refuges demeure à l'intérieur d'un intervalle trop large. Des recherches plus poussées sur cet aspect permettraient certainement d'obtenir une description plus explicite de ce phénomène.

Les analyses proposées, à la lumière des données recueillies, apportent un éclairage nouveau plus complet sur ce phénomène ; à partir de celles-ci, et des autres analyses subséquentes, il sera possible d'imaginer un ensemble d'actions susceptibles d'apporter un soulagement à ces individus qui, dans certains cas, ont échappé au filet de la sécurité sociale. Ces actions ne pourront être efficaces que si elles sont prises avec leur consentement et celui des intervenants.

CHAPITRE TROIS

Les sans-abri, une enquête sur la situation à Montréal

CHAPITRE TROIS
Les sans-abri, une enquête sur la situation à Montréal

Introduction

Les entrevues réalisées auprès des responsables de regroupement d'organismes, dont nous avons fait état dans le premier chapitre, nous ont permis d'identifier les principales sous-populations risquant de devenir sans-abri à cause de certains problèmes particuliers qui viennent aggraver leur très grande fragilité financière. Grâce à l'analyse du fichier de l'aide sociale, nous avons pu étudier les caractéristiques socio-économiques de base des bénéficiaires qui reçoivent leurs chèques d'aide sociale dans ces organismes.

Nous avons jugé nécessaire également de mener une enquête auprès des personnes sans-abri elles-mêmes pour mettre en lumière certains éléments qui n'ont pu être touchés par l'analyse du fichier de l'aide sociale. Dans un premier temps, l'enquête se révélait utile pour rejoindre, en plus des personnes qui reçoivent leurs chèques dans les organismes communautaires, celles qui fréquentent ces organismes sans nécessairement y recevoir leurs chèques. Cela peut être le cas, notamment, lorsque l'organisme refuse de « prêter son adresse » aux individus ou bien lorsque ceux-ci réussissent à se trouver un domicile privé tout en continuant à fréquenter l'organisme pour les repas ou pour y recevoir un soutien moral. L'enquête devait aussi rejoindre ceux qui ont d'autres sources de revenu que l'aide sociale ou qui n'ont aucun revenu.

Comme on pourra le voir à la lecture du questionnaire qui a servi aux entrevues (annexe 3), l'enquête devait permettre par ailleurs de déborder les dimensions qui ont pu être touchées lors de l'analyse du fichier de l'aide sociale. Le lecteur pourra en effet y constater trois grands types d'interrogation. En plus des questions sur l'âge, le sexe, la scolarité, le statut civil et le nombre d'enfants à charge, le premier groupe de questions vise à recueillir des informations sur l'origine géographique, l'orientation vers la ressource communautaire et la principale source de revenu. Le deuxième groupe de questions cherche à mesurer l'ampleur des principaux problèmes que peuvent vivre les personnes sans-abri : problèmes psychiatriques, démêlés avec la justice, alcoolisme, toxicomanie et problèmes socio-affectifs.

La question n° 25 tente pour sa part de retracer l'histoire résidentielle des individus au cours des six mois qui ont précédé l'entrevue. Elle nous a permis de recueillir des informations sur le type et la durée de résidence, et, s'il y a lieu, sur le prix et la contribution du répondant au loyer. Enfin, les deux dernières questions tentent d'évaluer la dépendance des individus par rapport aux ressources d'hébergement et aux centres de jour.

3.1 Méthodologie

En permettant d'évaluer l'ampleur de certains problèmes qui nous ont été signalés par les responsables d'organismes communautaires, l'enquête devait idéalement permettre de tracer un portrait plus précis de la population des sans-abri que celui révélé par les autres volets de notre étude. Mais l'enquête n'est pas elle-même sans certaines limites.

La première limite tient au territoire couvert. Alors que les autres aspects de notre étude portent sur l'ensemble du Québec, nous avons dû restreindre l'enquête à la région montréalaise parce qu'une enquête à l'échelle du Québec aurait demandé des ressources plus importantes et aurait allongé de façon exagérée la période de cueillette des données.

La deuxième limite, qu'il vaut la peine d'examiner, est liée, pour sa part, au fait que même en se restreignant à Montréal, il a été pratiquement impossible de constituer une base de sondage adéquate, à partir de laquelle nous aurions pu tirer un échantillon qui reflète fidèlement l'ensemble de la population des sans-abri.

Une première façon de procéder aurait été de tirer un échantillon aléatoire d'individus à partir du fichier de l'aide sociale. Mais outre le fait que les noms des personnes inscrites au fichier de l'aide sociale sont confidentiels, ce dernier avait le défaut majeur de ne contenir que les noms des individus qui reçoivent leur chèque d'aide sociale dans un organisme communautaire. Comme nous l'avons déjà mentionné, il exclut de par sa nature même les individus qui ne reçoivent pas d'aide sociale dans un organisme communautaire.

Parce que nous n'avions aucune autre liste de l'ensemble des individus sans abri, la seule voie qui restait ouverte était d'essayer de rejoindre les clientèles par l'intermédiaire des organismes qui leur viennent en aide. En empruntant cette voie, il était, de prime abord, tentant de se restreindre aux organismes du Réseau d'aide qui ont la plus grande capacité d'accueil, comme l'Accueil Bonneau, la Maison du Père ou la maison Marguerite. Puisqu'ils reçoivent sans distinction tous ceux et celles qui se présentent à leurs portes, on aurait pu, en effet, espérer y trouver tous les types de clientèles déterminées qui sont desservies par les organismes membres d'un regroupement provincial. Nous avons cependant rejeté cette approche parce qu'elle risquait de surreprésenter les cas les plus graves, ceux que certains intervenants du milieu appellent les sans-abri « structurels » au dépens des sans-abri « conjoncturels » comme les jeunes inscrits à un S.E.M.O. ou les femmes victimes de violence conjugale.

Nous avons donc convenu de communiquer avec les responsables de tous les regroupements d'organismes identifiés au premier chapitre pour qu'ils nous dirigent vers les organismes susceptibles de collaborer à la recherche. Nous avons ensuite contacté ces organismes pour leur soumettre notre enquête. On trouvera au tableau 3.1 la liste des organismes qui ont accepté de recevoir nos deux interviewers ou qui ont choisi d'administrer eux-mêmes le questionnaire.

En choisissant ainsi un certain nombre d'organismes dans chaque regroupement, nous nous assurions d'une présence minimale de ces clientèles spéciales au sein de l'échantillon. Mais ce choix entraînait cependant le difficile problème du poids à accorder à chaque type d'organisme en fonction de l'importance des différentes clientèles. Ni les regroupements ni les organismes n'ont, en effet, de moyens comparables de mesurer le nombre de personnes différentes qu'ils reçoivent annuellement.

Deux moyens s'offraient à nous pour évaluer le poids relatif des clientèles dans le but d'effectuer une stratification proportionnelle de notre échantillon. Nous aurions pu tout d'abord utiliser les données du fichier de l'aide sociale sur les individus qui reçoivent leur chèque dans les organismes de la région de Montréal. Mais ce que nous avons noté précédemment vaut encore ici: le poids relatif des regroupements dont les membres reçoivent moins de bénéficiaires ou qui ont décidé de ne pas prêter leur adresse serait sous-estimé par les proportions du fichier. Le deuxième moyen aurait consisté à rejoindre tous les organismes pour leur demander leur capacité d'accueil et la durée moyenne de séjour pour faire une estimation du nombre de personnes reçues au cours d'une année. Cette méthode avait toutefois l'inconvénient majeur de ne pas tenir compte des cas, en nombre variable selon les organismes, des personnes qui reviennent plusieurs fois au cours de l'année, comme cela arrive notamment dans les organismes du Réseau d'aide pour personnes seules et itinérantes de Montréal.

Vu les lacunes assez graves de ces deux moyens d'estimation des clientèles, il y avait lieu de remettre en question leur utilité pour stratifier notre échantillon. D'autant plus que, compte tenu des délais très courts alloués à la cueillette des données et des réticences prévisibles des individus à répondre à notre enquête, nous avions avantage à distribuer le plus grand nombre possible de questionnaires dans chacun des organismes participants.

Le nombre de questionnaires distribués aux différents organismes dont les noms apparaissent au tableau 3.1 a donc été déterminé empiriquement en considérant ce que nous pouvions espérer recueillir dans chacun d'eux à l'intérieur d'une période d'un mois, soit du 14 septembre au 16 octobre 1987. Il varie en fonction de la capacité d'accueil de chaque organisme et de la vitesse de renouvellement des clientèles.

Tableau 3.1
BILAN FINAL DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES SANS-ABRI

Regroupements et organismes	Nb quest. recueillis / Nb quest. distribués	%	% du total
Réseau d'aide			
1) Accueil Bonneau (E)	50/50		
2) Maison du Père (I)	19/40		
3) Maison Marguerite (E)	11/20		
4) CSSM (I)	3/20		
sous-total	83/130	(64,3 %)	31,0 %
SEMO (placement jeunesse)			
Opération placement jeunesse (I)	20/25	(80,0 %)	
FOBAST (alcooliques et toxicomanes)			
1) Maison Alco (E)	10/20		
2) Jeune Aide (E)	8/12		
3) Centre Préfontaine (I)	14/20		
sous-total	32/52	(61,5 %)	11,9 %
Jeunes			
1) Hébergement St-Denis (I)	12/15		
2) L'Antre-temps (I)	13/20		
3) Société d'orientation Saint-François-d'Assise (SOSFA) (I)	11/15		
4) Auberge du Sud-Ouest (I)	6/20		
sous-total	42/70	(60,0 %)	15,7 %
Femmes en difficulté			
1) Auberge Madeleine (E)	7/12		
2) Maison d'Anjou (I)	3/10		
3) Le Parados (I)	9/10		
sous-total	19/32	(59,4 %)	7,1 %
Femmes violentées			
1) Le Prélude (I)	6/10		
2) Le Réconfort (I)	4/12		
3) L'Escale pour elle (E)	4/10		
sous-total	14/32	(43,8 %)	5,2 %
Ex-contrevenants			
1) Maison St-Laurent (I)	12/15		
2) L'Issue (E)	8/12		
3) YMCA (I)	15/15		
4) Tel-ressource (I)	5/10		
sous-total	40/52	(76,9 %)	14,9 %
Ex-psychiatrisés			
1) Maison St-Dominique (E)	15/15		
2) PAL inc. (E)	3/3		
sous-total	18/18	(100 %)	6,7 %
Total	**268/411**	**(65,2 %)**	**100 %**

N.B. (E) — entrevue réalisée par un de nos interviewers.
(I) — entrevue réalisée par un intervenant de l'organisme.

Le tableau 3.1 fait par ailleurs la distinction entre les entrevues réalisées par un de nos deux interviewers et celles qui ont été faites par les intervenants des organismes. Le choix a été donné aux organismes parce que certains responsables préféraient que les entrevues soient réalisées par des personnes déjà connues des sans-abri, ce qui facilitait la mise en confiance de individus les plus réticents.

La réticence plus ou moins grande des individus face à notre enquête nous a de plus rendu pratiquement impossible la sélection aléatoire des répondants à l'intérieur de chacun des organismes visités. Dans certains cas, nous avons dû nous limiter à recueillir nos informations auprès des seuls individus qui prenaient l'initiative de venir rencontrer nos interviewers installés dans les salles communes des établissements. Par contre, dans les cas où la clientèle, moins nombreuse, est plus stable et mieux encadrée, nous avons réussi à rejoindre presque tous les résidents.

Parce que nous n'avons pu stratifier notre échantillon avec rigueur et que les personnes n'avaient pas des chances égales d'être choisies d'un organisme à l'autre, nous ne pourrons donc pas estimer avec certitude les paramètres de la population sans-abri à partir des données de notre échantillon. L'analyse des résultats de l'enquête demeurera donc exploratoire. Même quand nous utiliserons certains tests statistiques pour évaluer l'ampleur de certaines différences entre des sous-groupes de l'échantillon, nous ne chercherons qu'à identifier des tendances générales au sein de la population sans-abri, sans pouvoir affirmer avec certitude que les données de l'échantillon reflètent fidèlement cette population. Pour certaines variables de base (sexe, âge, scolarité, état civil) nous allons cependant comparer un sous-groupe de notre échantillon, soit celui des 150 personnes qui ont déclaré recevoir de l'aide sociale, avec les 1 740 personnes de la région de Montréal-Centre qui reçoivent leurs chèques d'aide sociale dans un organisme communautaire. Cette comparaison entre les résultats de l'enquête et les données tirées du fichier de l'aide sociale permettra, dans une certaine mesure, d'évaluer la fiabilité de notre échantillon.

3.2 Présentation générale de l'échantillon

3.2.1 Profil démographique

Origine géographique des individus

Dirigés vers l'organisme visité surtout par des intervenants du milieu communautaire (31,3 % des répondants), du milieu judiciaire (17,2 % des répondants) ou par des amis (13,8 % des répondants), les individus qui composent notre échantillon sont, à 50,7 %, originaires de la région de Montréal-Centre. Le tableau 3.2 sur le lieu de naissance des répondants indique en outre que 16 % d'entre eux sont nés en dehors du Québec, 7 % viennent des autres provinces canadiennes et 9 % viennent d'autres pays que le Canada. Au Québec, les principales régions d'origine sont la Montérégie (7,5 %), la région Laurentides – Lanaudière (4,9 %), le Bas-Saint-Laurent – Gaspésie (4,5 %) et Québec (4,5 %).

L'enquête révèle aussi la relative stabilité géographique des individus rejoints par l'enquête puisque plus de 85,1 % d'entre eux déclarent vivre habituellement à Montréal. Ceux qui déclarent vivre habituellement à l'extérieur de la région métropolitaine viennent des régions qui lui sont limitrophes : 4,1 % viennent de la Montérégie et 4,9 % viennent de la région Laurentides — Lanaudière. En tout, une dizaine d'individus seulement ont déclaré vivre habituellement dans d'autres régions du Québec ou du Canada et un seul disait vivre dans un autre pays.

Distribution des individus selon le sexe

Sur les 268 personnes interrogées lors de notre enquête, 199 (ou 74,2 % de l'échantillon) étaient des hommes et 69 (ou 25,8 %) étaient des femmes. Ces pourcentages sont comparables à ceux qui peuvent être observés chez les 1 740 personnes de la région de Montréal-Centre qui reçoivent leurs chèques dans un organisme communautaire. Plus précisément, si l'on retient au sein de l'échantillon le groupe des 150 personnes recevant de

l'aide sociale, les hommes représentent alors 75,3 % et les femmes 24,7 % du total tandis que le groupe des 1 740 individus titrés du fichier de l'aide sociale est composé à 79,9 % d'hommes et à 20,1 % de femmes. Les différences sont cependant trop faibles pour être jugées statistiquement significatives.

Tableau 3.2
LIEU DE NAISSANCE DES RÉPONDANTS

Québec (régions)	**N**	**%**
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	12	4,5
Saguenay – Lac-Saint-Jean	7	2,6
Québec	12	4,5
Mauricie – Bois-Francs	10	3,7
Estrie	4	1,5
Montréal	136	50,7
Laurentides – Lanaudière	13	4,9
Montérégie	20	7,5
Outaouais	2	0,7
Abitibi – Témiscamingue	6	2,2
Côte-Nord	2	0,7
— Réserve indienne	1	0,4
Total Québec	225	84,0
Autres provinces	19	7,0
Total Canada	244	91,0
Autres pays	24	9,0
Total	**268**	**100,0**

Tableau 3.3
NOMBRE DE FEMMES ET D'HOMMES REJOINTS DANS CHAQUE REGROUPEMENT D'ORGANISMES

	Femmes N	**Hommes N**	**Total N**
Personnes démunies	11	72	83
Placement-jeunesse (SEMO)	8	12	20
Alcoolisme et toxicomanie (FOBAST)	1	31	32
Hébergement pour jeunes	9	33	42
Femmes en difficulté	19	—	19
Femmes victimes de violence	14	—	14
Ex-contrevenants	0	40	40
Ex-psychiatrisés	7	11	18
Total	**69**	**199**	**268**

Comme on peut le constater au tableau 3.3, les femmes interrogées n'étaient pas concentrées uniquement dans les regroupements d'organismes qui se vouent exclusivement à ces clientèles. Nous avons également rejoint près d'une dizaine de femmes dans chacun des autres regroupements à l'exception de la Fédération d'aide aux alcooliques et toxicomanes, où nous n'avons rejoint qu'une seule femme, et du Regroupement des organismes pour ex-contrevenants, où nous n'en avons rejoint aucune. Les hommes forment pour leur part la majorité des individus interrogés dans les regroupements d'organismes qui reçoivent des personnes des deux sexes.

L'âge

La moyenne d'âge de l'ensemble des répondants à l'enquête est de 32,5 ans. La distribution selon les groupes d'âge est la suivante : 10,5 % des individus étaient âgés de 15

à 17 ans, 38,2 % de 18 à 29 ans, 24,3 % de 30 à 39 ans, 13,9 % de 40 à 49 ans et 13,1 % avaient 50 ans et plus. L'âge moyen des hommes (33,3 ans) est légèrement supérieur à cette moyenne générale tandis que l'âge moyen des femmes (30,2 ans) lui est légèrement inférieur. Cette différence d'âge entre les hommes et les femmes s'explique par le fait qu'il y a proportionnellement plus de mineurs parmi les femmes (13,0 % des femmes interrogées avaient 17 ans ou moins contre 9,6 % chez les hommes) et moins de personnes âgées de 50 ans ou plus (5,8 % chez les femmes contre 15,6 % chez les hommes). Les catégories d'âge intermédiaires ont à peu près la même proportion d'hommes et de femmes.

L'âge moyen de l'ensemble des répondants à l'enquête dépasse 37,5 ans, mais est inférieur à celui de 1 740 individus de la région Montréal-Centre recevant leurs chèques d'aide sociale en refuge. Cet écart est dû au fait que l'échantillon comprend en tout 28 individus (ou 10,4 % de l'ensemble) qui ont 17 ans ou moins alors que le fichier de l'aide sociale ne comprend en pratique que des individus de 18 ans ou plus[1].

En ne tenant pas compte de ces mineurs dans le calcul, la moyenne d'âge des 239 adultes qui ont répondu à notre questionnaire est de 34,3 ans. Les bénéficiaires d'aide sociale rejoints par l'enquête ont pour leur part presque le même âge moyen que ceux du fichier de l'aide sociale, soit 37,4 ans.

La répartition, selon les groupes d'âge, des 150 personnes recevant de l'aide sociale qui ont répondu à l'enquête ne présente pas de différences statistiquement significatives avec celle observée dans le fichier de l'aide sociale pour la région de Montréal-Centre. Chez les individus rejoints par l'enquête, les moins de 30 ans représentent aussi 32,7 % du total, les 30 à 39 ans 27,3 %, les 40 à 49 ans 20,0 % et les 50 et plus 20 %. Chez les 1 740 personnes de la région de Montréal-Centre (réf. : chap. 4) qui reçoivent leurs chèques d'aide sociale dans un organisme communautaire ces pourcentages sont de 29,9 % pour les moins de 30 ans, de 29,9 % pour les 30 à 39 ans, de 21,5 % pour les 40 à 49 ans et de 18,7 % pour les 50 ans et plus.

Le tableau 3.4 révèle par ailleurs que l'âge moyen des répondants à l'enquête varie beaucoup selon le type d'organisme. À cause de leur vocation, les SEMO et les maisons d'hébergement pour jeunes ont, comme on pouvait s'y attendre, des clientèles beaucoup plus jeunes. La moyenne d'âge des individus rejoints dans le SEMO (17 ans) reflète notamment le fait que sur les 20 répondants plus de 14 avaient 17 ans ou moins. Dans les maisons d'hébergement pour jeunes, 13 répondants sur 42 étaient mineurs[2]. Mais les autres regroupements présentent également des différences importantes puisque la moyenne d'âge va de 29 ans chez les ex-contrevenants à 42 ans chez les personnes démunies.

Tableau 3.4
MOYENNES D'ÂGE DES RÉPONDANTS SELON LES REGROUPEMENTS D'ORGANISMES

	Nombre de répondants	Âge moyen
Personnes seules et itinérantes	82	42,3
Placement-jeunesse (SEMO)	20	17,4
Alcoolisme et toxicomanie (FOBAST)	32	35,8
Hébergement pour jeunes	42	20,1
Femmes en difficulté	19	30,8
Femmes victimes de violence	14	32,8
Ex-contrevenants	40	29,6
Ex-psychiatrisés	18	35,9
Nombre total de répondants	**267**	**32,5**

1. Certains individus de moins de 18 ans sont admissibles à l'aide sociale. Ces « émancipés » sont cependant extrêmement rares. Aussi, sur les 2 971 personnes qui ont reçu leurs chèques d'aide sociale dans un refuge, deux seulement avaient moins de 18 ans.
2. L'autre personne mineure était hébergée dans une maison pour femmes en difficulté.

La scolarité

Les répondants à l'enquête ont en moyenne 10,1 ans de scolarité. Avec 9,9 ans d'études, les hommes ont une scolarité légèrement inférieure à celle de l'ensemble de l'échantillon tandis que les femmes, avec 10,5 ans d'études, ont atteint un niveau légèrement supérieur à l'ensemble. Ces écarts sont cependant trop faibles pour être significatifs.

Si l'on compare les niveaux d'études selon l'âge, on constate que les jeunes de 17 ans ou moins et les individus de 50 ans ou plus, rejoints par l'enquête, ont une scolarité moyenne inférieure à l'ensemble. Ces deux groupes d'âge ont atteint respectivement 8,6 et 9,4 ans d'études. Les autres groupes d'âge ont pour leur part une scolarité qui dépasse légèrement la moyenne générale.

Les individus interrogés ont donc dans l'ensemble une scolarité supérieure à celle des 1 740 personnes de la région de Montréal-Centre recevant leurs chèques d'aide sociale dans un refuge, qui atteint en moyenne 9 ans d'études. Cet écart ne peut être expliqué par la présence de mineurs au sein de l'échantillon puisque ceux-ci, avec seulement 8,6 ans d'études, ont plutôt pour effet de faire baisser la moyenne générale.

Le tableau 3.5 permet de comprendre pourquoi la moyenne de l'échantillon est supérieure à celle des individus dont le nom est dans le fichier de l'aide sociale. Il compare les personnes recevant de l'aide sociale rejointes par l'enquête, qui ont une scolarité moyenne équivalente à celle de l'ensemble des individus interrogés, avec les 1 740 personnes inscrites dans le fichier de l'aide sociale.

On peut constater dans ce tableau que les individus que nous avons interrogés se trouvent proportionnellement moins nombreux dans les niveaux d'études inférieurs tandis qu'ils sont surreprésentés dans les niveaux d'études supérieurs. En regroupant les données du tableau, on peut voir, en effet, que les individus qui ont 9 ans ou moins de scolarité ne représentent que 35,4 % des répondants à l'enquête alors qu'ils représentent 49,3 % des individus dont le nom est dans le fichier de l'aide sociale. Inversement, ceux qui ont 10 ans ou plus de scolarité représentent 64,6 % des individus interrogés alors qu'ils ne forment que 50,8 % des individus inscrits dans le fichier de l'aide sociale. Ceux qui ont atteint 12 ans d'études ou plus représentent même 39,3 % des individus interrogés, ce qui est plus du double du taux observé dans le fichier de l'aide sociale, qui s'élève à seulement 18,1 %.

Ces différences entre les deux groupes indiquent que les individus plus scolarisés sont surreprésentés dans notre échantillon. Ce phénomène, fréquent dans les enquêtes qui ne contrôlent pas la scolarité au moment de l'échantillonnage, est dû au fait que les individus plus scolarisés sont généralement moins intimidés par un interviewer que les moins scolarisés.

Tableau 3.5
RÉPARTITION DES PERSONNES À L'AIDE SOCIALE SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

Niveau d'études	Clients à l'aide sociale qui ont répondu au questionnaire		Clients à l'aide sociale de la région de Montréal-Centre qui reçoivent leur chèque dans un refuge	
	N	%	N	%
Moins de 8 ans	31	20,7	415	23,9
8 à 9 ans	22	14,7	442	25,4
10 à 11 ans	38	25,3	569	32,7
12 ans et plus	59	39,3	314	18,1
Total	**150**	**100,0**	**1 740**	**100,0**

Pour l'interprétation des données de l'enquête, ces différences sont importantes dans la mesure où elles suggèrent que nos résultats sous-estiment vraisemblablement la gravité de certains problèmes vécus par la population des sans-abri. Même s'il n'y a pas de lien univoque entre la scolarité et les autres caractéristiques individuelles, on peut néanmoins affirmer, en effet, que la scolarisation est un facteur non négligeable d'autonomie des individus. Il est donc raisonnable de penser que l'enquête sous-représente probablement les individus qui vivent les situations les plus difficiles.

L'état civil

Les célibataires sont très majoritaires au sein de notre échantillon puisqu'ils représentent plus de 70,5 % des personnes interrogées alors que les personnes mariées (4,5 %) ou vivant en union de fait (3,4 %) ne forment au total que 7,9 % de l'ensemble. Les personnes séparées forment pour leur part 10,8 % de l'échantillon, les personnes divorcées 8,6 % et les veufs ou veuves 2,2 %. Retenons surtout de ces données que les personnes qui vivent avec un conjoint ne représentent que 7,9 % de l'ensemble contre 92,1 % pour les personnes seules.

Une comparaison sommaire, entre les 150 personnes à l'aide sociale qui ont répondu à notre questionnaire et les 1 740 personnes recevant l'aide sociale de la région de Montréal-Centre qui reçoivent leurs chèques dans un organisme communautaire, nous indique certains écarts entre les deux groupes. Les célibataires représentent ainsi 67,3 % des individus interrogés contre 73,4 % des individus inscrits dans le fichier de l'aide sociale, les gens mariés 4,7 % contre 1,3 % et les gens ayant un autre statut 28,0 % contre 25,3 %. Ces écarts, relativement limités, ne devraient pas cependant entraîner de répercussions importantes sur l'analyse des autres données de notre enquête.

Enfants mis au monde et enfants à charge

Parmi les 268 répondants à l'enquête, 96 (soit 35,8 %) ont déclaré avoir eu au moins un enfant, 60 étaient des hommes et 36 étaient des femmes. Si nous reportons ces deux derniers chiffres sur le nombre total de répondants masculins ou féminins, nous arrivons aux pourcentages de ceux et celles ayant eu au moins un enfant, soit 30 % des 199 hommes et 52,2 % des 69 femmes. Compte tenu du fait que, parmi les 189 célibataires des deux sexes, seulement 26 (ou 13,8 %) ont déclaré avoir eu au moins un enfant alors que, parmi les 79 personnes ayant un autre statut civil, plus de 70 (ou 88,6 %) disaient avoir eu au moins un enfant, il n'est pas surprenant de voir que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir eu au moins un enfant. Elles ont en effet beaucoup plus souvent un statut autre que célibataire.

Si 96 personnes ont affirmé avoir eu au moins un enfant, seulement 34 (ou 35,4 %) d'entre elles ont dit avoir des enfants à charge au moment de l'entrevue. Les hommes et les femmes se différencient radicalement de ce point de vue. Sur les 36 femmes qui ont déclaré avoir eu au moins un enfant, 23 (ou plus de 6 sur 10) affirmaient avoir encore des enfants à charge tandis que chez les 60 hommes qui ont eu au moins un enfant, seulement 11 (ou moins de 2 sur 10) avaient encore des enfants à charge au moment de l'entrevue.

3.2.2 Situation économique

Principales sources de revenu

Nous avons déjà mentionné que par rapport à l'analyse du fichier de l'aide sociale, l'enquête permettait de voir dans quelle mesure les sans-abri ont d'autres sources de revenu que l'aide sociale. Le tableau 3.6 présente les données qui ont été recueillies à ce sujet :

Tableau 3.6
PRINCIPALES SOURCES ACTUELLES DE REVENU

	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		Plus de 30 ans		Ensemble de répondants	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Aucun revenu	15	7,6	6	8,7	16	12,3	5	3,7	21	7,9
Travail	45	22,7	11	15,9	41	31,5	15	11,0	56	21,0
Travail du conjoint	1	0,5	2	2,9	2	1,5	1	0,7	3	1,1
Assurance-chômage	5	2,5	4	5,8	2	1,5	7	5,2	9	3,4
Aide sociale	113	57,1	40	58,0	52	40,0	100	73,5	153	57,3
Prest. de retraite	3	1,5	0	—	0	—	3	2,2	3	1,1
Aide des parents	5	2,5	2	2,9	6	4,6	1	0,7	7	2,6
Aide du CSSM	4	2,0	3	4,3	7	5,4	0	—	7	2,6
Autres[1]	7	3,5	1	1,4	4	3,1	4	2,9	8	3,0
Total	**198**	**100,0**	**69**	**100,0**	**130**	**100,0**	**136**	**100,0**	**267[2]**	**100,0**

1. Cette catégorie regroupe les prêts et bourses du ministère de l'Éducation, les rentes d'invalidité, l'assurance-salaire pour accidentés du travail et le travail au noir.
2. Une personne sans-abri a refusé de répondre à la question concernant le revenu. Le total des effectifs pour les groupes d'âge est de 266 seulement parce qu'un individu n'a pas dévoilé son âge.

Ces données révèlent que les personnes à l'aide sociale représentent la majorité des personnes interrogées, soit 57,3 % des répondants. Près de 8 % des personnes interrogées disent n'avoir aucun revenu tandis que 21 % déclarent travailler. Les 14 % qui restent ont pour principales sources de revenu l'assurance-chômage, l'aide des parents ou l'assistance financière du CSSMM.

Il n'y a pas d'écarts très importants entre les hommes et les femmes quant à la principale source de revenu. Chez les femmes, 8,7 % n'avaient aucun revenu, 15,9 % travaillaient, 58,0 % recevaient de l'aide sociale et 17,4 % avaient une autre source de revenu tandis que chez les hommes, 7,6 % n'avaient aucun revenu, 22,7 % travaillaient, 57,1 % recevaient de l'aide sociale et 12,6 avaient un autre type de revenu.

Les écarts observés sont cependant beaucoup plus importants si l'on sépare les moins de 30 ans des plus de 30 ans, sans distinction de sexe. Ceux qui n'ont aucun revenu forment ainsi 12,3 % des moins de 30 ans contre seulement 3,7 % des 30 ans ou plus et ceux qui reçoivent de l'aide sociale représentent seulement 40,0 % des moins de 30 ans alors qu'ils forment 73,5 % des plus de 30 ans[1]. Les individus qui travaillent forment par contre plus de 31,5 % des individus de moins de 30 ans alors qu'ils ne totalisent que 11,0 % des 30 ans et plus. Les individus ayant une autre source de revenu représentent pour leur part 16,2 % des moins de 30 ans et 11,8 % des plus de 30 ans.

Par ailleurs, on peut voir au tableau 3.7 que la principale source de revenu varie beaucoup si nous comparons les clientèles des différents types d'organismes que nous avons visités.

Les clients de l'aide sociale forment ainsi la totalité des gens interrogés dans les organismes pour ex-psychiatrisés et une majorité de ceux et celles que nous avons rejoints dans les organismes du Réseau d'aide, où ils représentent 83,1 % du total, et dans les organismes pour alcooliques et toxicomanes, où ils constituent plus de 70 % du total. Dans les organismes pour femmes, près de la moitié des personnes interrogées reçoivent également des prestations d'aide sociale. Les individus qui tirent leurs revenus du travail se concentrent, pour leur part, surtout chez les ex-contrevenants et dans les SEMO, où ils forment environ la moitié des répondants, ainsi que dans les maisons d'hébergement pour jeunes (environ 30 % de la clientèle) qui reçoivent par ailleurs le plus grand nombre de personnes sans aucun revenu (environ 30 % de la clientèle).

1. Chez les hommes, ce pourcentage atteint même 80,2 %.

Tableau 3.7
PRINCIPALES SOURCES DE REVENU SELON LE TYPE DE CLIENTÈLE

	Aucun revenu	Travail	Aide sociale	Autres	Total
Dépannage	1	4	72	6	83
	(1,2)	(4,8)	(86,3)	(7,2)	100 %
SEMO	0	11	4	5	20
	(0,0)[1]	(55,0)	(20,0)	(25,0)	100 %
FOBAST	2	1	23	6	32
	(6,3)	(3,1)	(71,9)	(18,8)	100 %
Jeunes	11	12	12	7	42
	(28,6)	(26,2)	(28,6)	(16,7)	100 %
Femmes en difficulté	2	4	9	4	19
	(10,5)	(21,1)	(47,4)	(21,1)	100 %
Femmes victimes de violence	1	3	7	3	14
	(7,1)	(21,4)	(50,0)	(21,4)	100 %
Ex-contrevenants	4	21	8	6	39
	(10,3)	(53,8)	(20,5)	(15,4)	100 %
Ex-psychiatrisés	0	0	18	0	18
	(0,0)	(0,0)	(100, 0)	(0,0)	100 %
Total	**21**	**56**	**153**	**37**	**267**
	7,9	**21,0**	**57,3**	**13,8**	**100,0 %**

1. Les pourcentages présentés entre parenthèses sont calculés à partir d'effectifs très réduits. Ils doivent être considérés à titre indicatif seulement.

En constatant qu'une proportion appréciable des moins de 30 ans travaillent, il ne faudrait pas conclure que plusieurs jeunes sont financièrement autonomes et que par conséquent on doit se surprendre de les trouver dans notre échantillon. Leur instabilité économique ressort, en effet, si l'on considère depuis combien de temps les individus sont dans leur situation actuelle puisque l'ensemble des individus qui travaillent ne le font que depuis 18 semaines en moyenne. Cette instabilité est d'autant plus grande que, comme nous venons de le voir en comparant les clientèles des différentes organismes, une bonne partie d'entre eux se retrouvent dans les SEMO et les organismes pour ex-contrevenants, où les individus ont probablement des emplois protégés ou bien bénéficient de programmes spéciaux d'emploi. Tous les autres groupes sont en outre dans la situation présente depuis plus longtemps que ceux qui travaillent. Ceux qui sont sans revenu le sont depuis 26 semaines, ceux qui ont d'autres sources de revenu en vivent depuis 52 semaines et les personnes inscrites à l'aide sociale reçoivent leurs prestations depuis plus de 67 semaines.

Revenu mensuel moyen

La moyenne de revenu mensuel pour l'ensemble de notre échantillon est de 544,16 $. Les hommes ont un revenu mensuel moyen légèrement supérieur à celui des femmes, soit 565,61 $ et 487,29 $ respectivement.

Sans distinction de sexe, les moins de 30 ans ont un revenu mensuel également inférieur à la moyenne, puisqu'il se situe à 507,13 $ alors que les 30 ans ou plus ont un revenu de 579,09 $. Les hommes et les femmes de 30 ans ou plus ont des revenus presque équivalents puisqu'ils se situent respectivement à 579,23 $ et à 578,58 $. Il y a cependant une différence importante par rapport au sexe chez les moins de 30 ans puisque les hommes de ce groupe d'âge ont un revenu mensuel de 546,23 $ et que les femmes n'ont que 413,75 $.

Le revenu mensuel moyen est fonction de la principale source de revenu pour la grande majorité des individus interrogés. Ainsi, il est naturel que chez les hommes de plus de 30 ans, dont plus de 75 % vivent de l'aide sociale, nous retrouvions près de 60 % d'individus dont le revenu mensuel au moment de l'entrevue était de 476,00 $, ce qui était alors le niveau moyen des prestations pour ce groupe d'âge. L'écart entre les deux pourcentages indique vraisemblablement que certains individus ont pu voir leurs prestations réduites pour des raisons particulières[1]. Ils formeraient une bonne partie des 19,4 % qui ont déclaré recevoir moins de 476,00 $. Par ailleurs, 21,5 % des hommes de 30 ans ou plus déclaraient avoir un revenu supérieur à ce montant.

Chez les hommes de moins de 30 ans, seulement 17,4 % déclaraient avoir 476,00 $ par mois alors que 32,6 % déclaraient avoir moins et 50 % disaient avoir un revenu de 477,00 $ ou plus. Ces pourcentages révèlent que très peu de jeunes sont admissibles au plein montant de l'aide sociale; ils se répartissent, par conséquent, vers les extrémités de l'échelle de revenu de l'ensemble de notre échantillon, soit environ 180,00 $ s'ils reçoivent l'aide sociale et de 477,00 $ à 1 000 $ s'ils travaillent.

Chez les femmes, les répartitions de revenu que nous avons observées sont très différentes puisque plusieurs femmes reçoivent plus de 476,00 $ d'aide sociale parce qu'elles ont des enfants à charge. C'est ce qui explique que sur les 65 femmes dont nous avons le revenu mensuel, seulement 15,4 % déclaraient avoir un revenu de 476,00 $ alors que plus de 43,1 % déclaraient 477,00 $ ou plus. Vingt-sept femmes, soit 41,5 % du total, déclaraient avoir moins de 476,00 $. Vingt d'entre elles avaient moins de 30 ans[2].

Loyer et revenu mensuel

Le tableau 3.8 met en relation les moyennes mensuelles de loyer et de revenu pour différentes tranches de revenu. Notons que parmi les individus qui ont déclaré n'avoir aucun revenu, il y avait un certain nombre de chômeurs en attente de prestations d'assurance-chômage qui nous déclaraient un loyer comme s'ils avaient été locataires depuis six mois. Ils ont été omis du calcul parce qu'on ne connaissait pas leur salaire d'alors. Remarquons en outre que le tableau ne regroupe que 190 observations. Les cas manquants se répartissent à peu près également entre les individus qui ont refusé de dévoiler le prix de leur logement, ceux qui n'ont payé aucun loyer depuis six mois et ceux qui n'avaient aucun revenu au moment de l'enquête.

Tableau 3.8
PART DU LOYER DANS LE REVENU MENSUEL

Revenu mensuel	N	%	Revenu moyen	Loyer moyen	% Loyer revenu
180,00 $ et moins[1]	7	3,7	161,85 $	119,76 $	74,0 %
181,01 $ à 475,99 $	30	15,8	402,26 $	178,92 $	44,5 %
476,00 $	78	41,1	476,00 $	201,27 $	42,3 %
477,00 $ à 700,00 $	30	15,8	605,03 $	199,33 $	32,9 %
700,01 $ à 1 000,00 $	37	19,5	842,45 $	187,66 $	22,3 %
1 000,01 $ ou plus	8	4,2	1 525,12 $	191,56 $	12,6 %
Total	**190**	**100**	**588,29 $**	**191,38 $**	**32,5 %**

1. En excluant ceux qui n'avaient aucun revenu. S'il n'y a que sept observations ici, c'est que plusieurs individus qui avaient un revenu mensuel de 180,00 $ ou moins au moment de l'entrevue ne payaient aucun loyer.

1. L'écart entre les deux pourcentages peut s'expliquer de deux façons. Premièrement, les prestations d'aide sociale sont réduites si les individus ont plus de 1 500 $ en argent liquide. Dans le cas de la population sans-abri, l'existence de tels cas est cependant peu vraisemblable. Il est plus plausible de penser qu'en nous déclarant leur revenu, certains individus ont pu soustraire de leur prestation mensuelle ce qu'ils devaient payer pour séjourner dans un centre d'hébergement ou de désintoxication. Certaines personnes peuvent également voir leurs prestations réduites s'ils séjournent gratuitement dans un centre d'hébergement pendant plus d'un mois.
2. Nous ne présentons pas les pourcentages pour les groupes d'âge chez les femmes parce que les totaux (29 femmes de moins de 30 ans et 36 de 30 ans ou plus) sont trop petits.

On peut voir dans ce tableau qu'avec un revenu mensuel moyen de 588,29 $ et un loyer mensuel moyen de 191,38 $, les 190 individus qui ont déclaré un loyer y consacrent en moyenne 32,5 % de leur revenu. La part du revenu qui est dépensée en loyer varie considérablement puisqu'elle s'échelonne entre 12,6 % chez ceux qui gagnent 1 000 $ ou plus et 74,0 % chez ceux qui ont 180,00 $ et moins. Le très petit nombre d'observations dans ce dernier cas est simplement dû au fait que plusieurs individus qui ont un revenu inférieur à 180,00 $ n'ont pas payé de loyer depuis six mois.

Il n'est pas étonnant de voir que même avec un loyer très bas les individus qui ont 180 00 $ ou moins de revenu doivent en consacrer la majeure partie pour se loger et doivent par la suite avoir recours aux organismes communautaires pour combler leurs autres besoins primaires. Ce qui peut par contre surprendre, à première vue, c'est de voir que des individus qui ont entre 700 $ et 1 000 $ ou même plus de 1 000 $ de revenu par mois et qui en consacrent seulement 22,3 % ou même 12,6 % pour se loger se trouvent également dans ces organismes. Cela serait oublier, toutefois, ce que nous avons vu plus tôt: ceux qui travaillent et qui ont un revenu décent bénéficient le plus souvent depuis seulement quelques semaines d'un programme spécial d'emploi. Les loyers qu'ils déclarent correspondent souvent à des logis qu'ils viennent juste de quitter, avant d'être admis dans un organisme communautaire à l'aide duquel ils ont pu trouver un emploi.

Remarquons pour finir qu'il est significatif que la moyenne de loyer la plus élevée corresponde au montant d'aide sociale alloué aux personnes seules de 30 ans ou plus. Même si ce revenu est minime, c'est néanmoins un minimum vital garanti qui permet aux individus de payer un loyer légèrement supérieur.

3.2.3 Profil psycho-social

Consommation d'alcool

Deux cent soixante individus ont accepté de répondre à la question concernant la consommation excessive d'alcool. De ce nombre, 134 (ou 51,5 %) ont dit n'avoir jamais eu un tel problème, 75 (ou 28,8 %) ont affirmé l'avoir eu dans le passé et 51 (ou 19,6 %) ont avoué l'avoir toujours.

Il est opportun de recalculer ces pourcentages en excluant du total les 32 individus que nous avons rejoints dans les organismes venant en aide aux alcooliques et toxicomanes. Puisque ces répondants déclaraient nécessairement un problème d'alcool ou de drogue, les inclure dans le calcul risque en effet d'entraîner une surestimation de l'étendue de ce problème au sein de la population des sans-abri. Dans les pages qui suivent, nous allons également faire ce second calcul pour évaluer le pourcentage de personnes ayant un casier judiciaire ou un problème de drogue.

Concernant le problème d'alcool, on constate effectivement qu'il est un peu moins répandu si on élimine du calcul les individus rejoints dans les organismes pour alcooliques et toxicomanes. Des 228 personnes interrogées dans les autres organismes, 133 (ou 58,3 %) affirment alors n'avoir jamais eu de problème d'alcool, 59 (ou 25,9 %) déclarent en avoir déjà eu et 36 (ou 19,6 %) disent en avoir toujours.

Les hommes se distinguent par ailleurs considérablement des femmes puisque 69,6 % des femmes ont affirmé ne jamais avoir eu de problème d'alcool alors que chez les hommes ce taux atteint seulement 45 %. Toujours chez les hommes, ceux qui ont eu ce problème dans le passé constituent 31,9 % du total contre 23,0 % pour ceux qui l'ont toujours. Chez les femmes ces proportions atteignent respectivement 20,3 % et 10,1 %.

L'ampleur varie beaucoup également en fonction de l'âge. Chez les hommes de moins de 30 ans, 58,4 % déclarent n'avoir jamais eu de problème d'alcool, 29,2 % disent en avoir eu dans le passé et seulement 12,4 % disent en avoir actuellement. Chez les hommes de 30 ans ou plus le problème est plus répandu puisque seulement 32,7 % affirment n'en avoir jamais eu tandis que 34,7 % en ont eu dans le passé et que 32,7 % en ont présentement.

Chez les femmes, les choses sont très différentes puisque contrairement à ce qui se passe chez les hommes, ce sont les femmes plus âgées qui sont les moins nombreuses à avoir un problème d'alcool. Chez celles de moins de 30 ans, 63,2 % n'ont jamais eu ce problème, 23,7 % l'ont eu dans le passé et 13,2 % l'ont présentement alors que chez les 30 ans ou plus ces taux sont de 77,4 %, 16,1 % et 6,5 %.

Consommation de drogue

Des 257 individus qui ont répondu à cette question, 55,6 % ont affirmé ne jamais avoir eu de problème de drogue, 32,7 % ont dit en avoir déjà eu dans le passé et 11,2 % ont dit en avoir au moment de l'entrevue. Comme c'était le cas pour les problèmes d'alcool, les pourcentages de ceux qui ont eu, ou qui ont un problème de drogue sont légèrement inférieurs si on exclut des calculs les 32 individus qui ont été interrrogés dans les organismes pour alcooliques et toxicomanes. On trouve alors 60,6 % d'individus qui déclarent n'avoir jamais eu de problème de drogue, 30,1 % qui disent en avoir eu dans le passé et 9,3 % qui en ont présentement.

Encore ici, les hommes se distinguent notablement des femmes puisque chez les hommes, 52,1 % disent n'avoir jamais eu de problème de drogue, 33,0 % affirment en avoir déjà eu dans le passé et 14,9 % déclarent en avoir présentement, alors que chez les femmes ces proportions sont respectivement de 65,2 %, 31,8 % et 2,9 %.

Si l'on examine maintenant les groupes d'âge, on peut constater que, contrairement à ce que nous avons observé pour les problèmes d'alcool, les problèmes de drogue sont vécus beaucoup plus souvent chez les jeunes, tant chez les femmes que chez les hommes. Chez ces derniers, 37,1 % seulement des moins de 30 ans ont dit n'avoir jamais eu de problème de drogue contre 65,3 % chez les plus de 30 ans. Ceux qui ont déjà eu ce problème dans le passé forment, pour leur part, 44,9 % des jeunes contre seulement 22,4 % chez les plus âgés tandis que ceux qui déclarent avoir un problème présentement constituent 18,0 % des jeunes et 12,3 % des plus âgés.

Chez les femmes, seulement une personne de moins de 30 ans et une autre de 30 ans ou plus ont affirmé avoir un problème de drogue au moment de l'entrevue. Cependant, celles qui ont dit n'avoir jamais eu ce problème représentent seulement 47,7 % des moins de 30 ans contre 90,3 % des plus de 30 ans, alors que celles qui ont avoué avoir déjà eu ce problème forment 52,6 % des moins de 30 ans et seulement 6,4 % des plus de 30 ans.

Problèmes psychiatriques

Dans le but d'évaluer l'étendue des problèmes psychiatriques dans la population des sans-abri, à la question n° 18 du questionnaire distribué dans les organismes on demandait aux répondants s'ils avaient déjà consulté un psychiatre ou s'ils avaient déjà séjourné dans un hôpital psychiatrique. Le libellé de la question ne distinguait malheureusement pas entre une simple consultation auprès d'un psychiatre et un séjour en institution. Par conséquent, les résultats de l'enquête sur l'étendue des problèmes psychiatriques doivent être considérés sous toutes réserves.

Des 259 personnes faisant partie de notre échantillon qui ont accepté de répondre à cette question, 157 (ou 60,6 %) ont dit n'avoir jamais fait de séjour dans un établissement psychiatrique ni avoir jamais consulté un psychiatre. Par contre 79 (ou 30,5 %) ont affirmé avoir déjà eu recours à des services psychiatriques dans le passé et 23 (ou 8,9 %) disaient être traités au moment de l'enquête.

Au total 102 personnes, soit 39,4 % des répondants, ont déclaré avoir déjà eu recours à des services psychiatriques. Insistons cependant sur le fait que ce nombre comprend aussi bien les cas où un individu aurait simplement consulté un psychiatre que ceux, plus graves, où les individus auraient séjourné en institution.

La question n° 19, sur les médicaments prescrits à ceux qui ont déclaré avoir déjà reçu des soins psychiatriques, permet, dans une certaine mesure, d'avoir une idée plus précise

de l'importance des problèmes psychiatriques dans la population des sans-abri. En effet, des 102 personnes qui ont dit avoir déjà eu recours à des soins psychiatriques, 31 ont déclaré qu'on ne leur avait prescrit aucun médicament. Des 259 répondants à la question concernant les problèmes psychiatriques, il y aurait donc 71 personnes, soit 27,4 % de l'ensemble, auxquelles on aurait prescrit des médicaments pour ce type de problème.

Les hommes ne se distinguent par ailleurs pas sensiblement des femmes sur ce point. Des 193 hommes, 78 (ou 40,4 %) affirment avoir déjà eu recours à des soins psychiatriques. Si on soustrait de ce nombre les 26 personnes qui ont déclaré n'avoir consommé aucun médicament, on a alors 52 cas (ou 26,9 % du total des hommes) qui ont été jugés assez sérieux pour qu'on leur prescrive des médicaments.

Chez les 66 femmes, 24 (ou 36,4 %) ont déclaré avoir déjà eu recours à des services psychiatriques. Cinq d'entre elles ont affirmé cependant n'avoir eu aucune ordonnance. Il y aurait donc 19 femmes (ou 28,8 % du total) à qui on aurait prescrit des médicaments pour problèmes psychiatriques.

Les écarts observés sont plus importants si l'on examine les groupes d'âge. Chez les 90 hommes de moins de 30 ans qui ont répondu aux deux questions relatives à la santé mentale, 31 (ou 34,4 %) ont dit avoir déjà eu recours à des soins psychiatriques et 21 (ou 21,3 %) ont déclaré s'être fait prescrire des médicaments. Chez les 103 hommes de plus de 30 ans, 47 (ou 45,6 %) ont dit avoir eu recours à de tels soins et 32 (ou 31,1 %) se sont vu prescrire des médicaments.

Chez les 66 femmes, les écarts entre les plus jeunes et les plus âgées sont plus considérables. Ainsi, chez les 35 femmes de moins de 30 ans, dix (ou 28,6 %) ont déclaré avoir eu recours à des soins psychiatriques, dont six (ou 17,1 %) auraient eu des ordonnances. Chez les 31 femmes de 30 ans ou plus, 14 (ou 45,2 %) ont eu recours à de tels soins, dont 13 (ou 41,9 %) se sont vu prescrire des médicaments. Notons cependant qu'il faudrait un plus grand nombre d'observations chez les femmes pour conclure que ces écarts sont significatifs.

Casier judiciaire

Parmi les 264 individus qui ont répondu à cette question, 125 (ou plus de 47,3 %) ont dit avoir un casier judiciaire. Si on élimine du calcul les 40 individus qui ont été interrogés dans des organismes pour ex-contrevenants, on arrive alors à un total de 224 individus, dont 85 (ou 37,9 %) ont déclaré avoir un casier judiciaire.

Si l'on revient à l'ensemble des 264 répondants, on peut constater des écarts considérables entre les groupes d'âge et surtout entre les sexes. Ainsi, chez les 68 femmes, seulement 5 (ou 7,4 %) avaient un casier judiciaire. Elles avaient toutes moins de 30 ans. Chez les hommes, la proportion d'individus ayant un casier judiciaire était par contre bien supérieure à celle de l'ensemble de l'échantillon et atteignait 61,5 %. Le taux chez les moins de 30 ans était encore plus élevé : il atteignait 66,3 % tandis que chez les 30 ans et plus il s'élevait à 57,3 %.

Relations socio-affectives

Lors de notre enquête, nous avons tenté d'évaluer dans quelle mesure les sans-abri ont des relations socio-affectives en leur demandant s'ils avaient ou non des liens avec un conjoint, avec des amis, de même qu'avec leurs parents et leur parenté. Dans ces deux derniers cas, nous avons demandé aux individus de nous dire pourquoi ils n'avaient plus de liens familiaux.

Les résultats les plus simples à analyser concernent les relations avec un conjoint et les relations d'amitié. Quant aux relations avec un conjoint, l'enquête nous a en effet appris que, quel que soit le groupe d'âge, environ 15 % des 189 hommes qui ont répondu à cette question disent avoir une relation quelconque avec un conjoint. Chez les femmes, quel que soit le groupe d'âge, celles qui déclarent être en contact avec un conjoint représentent 25 % des 68 femmes qui ont bien voulu répondre à la question.

Les hommes et les femmes de même que les groupes d'âge se distinguent cependant quelque peu quant aux relations d'amitié. Chez les hommes, 21,3 % disent ne pas avoir d'amis contre 78,7 % qui affirment en avoir. Chez les moins de 30 ans, 24,4 % déclarent ne pas en avoir alors que chez les plus de 30 ans, ce taux est de 18,6 %. Chez les femmes, 16,1 % des personnes interrogées disent ne pas avoir d'amis contre 83,8 % qui disent en avoir. Parmi les moins de 30 ans, celles qui déclarent ne pas avoir d'amis forment 13,5 % du total alors que chez les plus âgées cette proportion atteint 19,3 %. Tous ces écarts sont trop légers cependant pour être jugés significatifs. De plus, ces mesures ne permettent évidemment pas d'évaluer la qualité ou la profondeur des relations d'amitié.

Les écarts sont beaucoup plus importants si on examine les relations avec les parents et avec la parenté. Quant à l'existence ou non de relations avec les parents, on peut voir tout d'abord au tableau 3.9 que chez les hommes de moins de 30 ans, 64,0 % des individus disent avoir des contacts avec leurs parents, alors que, chez les plus de 30 ans, ce taux n'est que de 30,3 %. Cet écart s'explique surtout par le plus fort pourcentage de parents décédés chez les 30 ans ou plus (30,3 % contre seulement 5,6 % chez les moins de 30 ans), car les cas de ruptures des rapports sont répartis à peu près également entre les deux groupes d'âge (23,6 % chez les plus jeunes et 25,3 % chez les plus âgés). Ajoutons également que 10,1 % des plus de 30 ans ont déclaré ne pas avoir de relations avec leur parents sans en préciser la raison alors que chez les moins de 30 ans, ce taux n'était que de 2,2 %.

Chez les femmes, la situation est différente. On peut voir en effet au tableau 3.9 que 52,6 % des moins de 30 ans et 45,2 % des plus de 30 ans disent avoir encore des relations avec leurs parents. Quoique cet écart entre les groupes d'âge soit beaucoup moins élevé chez les femmes que chez les hommes, les différences réapparaissent toutefois si l'on examine les raisons qui ont été données par celles qui n'ont plus de relations. Notons tout d'abord que les cas de décès des parents sont, comme chez les hommes, beaucoup plus nombreux chez les femmes de 30 ans ou plus, où ils atteignent 29,0 % alors que seulement une femme de moins de 30 ans (ou 2,6 % du total) n'a plus ses parents. Par contre, si les cas de rupture se répartissent à peu près également chez les hommes quel que soit le groupe d'âge, chez les femmes la différence est radicale. On ne trouve en effet que deux femmes (ou 6,5 % du total) de plus de 30 ans qui n'ont plus de rapports avec leurs parents à cause d'une rupture alors que chez les moins de 30 ans, 15 femmes sur 38 (ou 39,5 % du total) ont vécu une rupture des rapports avec leurs parents.

Tableau 3.9
PRÉSENCE OU ABSENCE DE RELATIONS AVEC LES PARENTS SELON LE SEXE ET L'ÂGE

Parents	Hommes				Femmes				Total	
	– 30 ans		30 ans +		– 30 ans		30 ans +			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Avec relations	57	64,0	30	30,3	20	52,6	14	45,2	121	47,1
Sans relations	2	2,2	10	10,1	0	0,0	1	3,2	13	5,1
Décès	5	5,6	30	30,3	1	2,6	9	29,0	45	17,5
Rupture des rapports	21	23,6	25	25,3	15	39,5	2	6,5	63	24,5
Éloignement	2	2,2	3	3,0	1	2,6	5	16,1	11	4,3
Sans parenté	2	2,2	1	1,0	1	2,6	0	0,0	4	1,6
Total	**89**	**100,0**	**99**	**100,0**	**38**	**100,0**	**31**	**100,0**	**257**	**100,0**

N.B. Les 11 cas d'abstention sont tous chez les hommes.

Les données sur l'existence ou non de liens avec la parenté sont présentées dans le tableau 3.10. On peut y constater que 58,1 % des hommes de moins de 30 ans et 45,2 % des plus de 30 ans ont encore des liens avec la parenté, et que l'écart s'explique presque exclusivement par un plus fort taux de rupture chez les plus vieux, où il atteint 34,4 % contre 23,3 % chez les moins de 30 ans.

Chez les femmes, les plus jeunes sont beaucoup moins nombreuses à avoir encore des liens avec leur parenté puisque seulement 39,5 % d'entre elles déclarent avoir de tels liens alors que chez les 30 ans ou plus, ce pourcentage est de 54,8 %. Chez les hommes, les cas de rupture des rapports avec la parenté se trouvaient plus souvent chez les 30 ans et plus, tandis que chez les femmes on les trouve, au contraire, et ce en grande majorité, chez les moins de 30 ans où ils forment 52,6 % du total contre seulement 19,4 % pour celles de 30 ans ou plus.

Tableau 3.10
PRÉSENCE OU ABSENCE DE RELATIONS AVEC LA PARENTÉ SELON LE SEXE ET L'ÂGE

Parenté	Hommes				Femmes				Total	
	– 30 ans		30 ans +		– 30 ans		30 ans +			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Avec relations	50	58,1	42	45,2	15	39,5	17	54,8	124	50,0
Sans relations	5	5,8	8	8,6	1	2,6	1	3,2	15	6,0
Décès	1	1,2	1	1,1	0	0,0	0	0,0	2	0,8
Rupture des rapports	20	23,3	32	34,4	20	52,6	6	19,4	78	31,4
Éloignement	6	7,0	7	7,5	1	2,6	7	22,6	21	8,5
Sans parenté	4	4,7	3	3,2	1	2,6	0	0,0	8	3,2
Total	**86**	**100,0**	**93**	**100,0**	**38**	**100,0**	**31**	**100,0**	**248**	**100,0**

N.B. Tous les cas d'abstention se trouvent chez les hommes.

3.3 Description et analyse de l'instabilité résidentielle

3.3.1. Définition de trois sous-ensembles de l'échantillon selon l'instabilité résidentielle

L'analyse des tableaux 3.11 à 3.13 révèle que notre échantillon peut se diviser en trois grands groupes quant à l'instabilité résidentielle et à la dépendance plus ou moins grande par rapport aux organismes communautaires qui viennent en aide aux sans-abri.

Le premier groupe est constitué de 66 personnes qui déclaraient n'avoir eu qu'un seul lieu de résidence depuis six mois. Parmi celles-ci, plus de 46 disent demeurer en appartement ou en chambre et 4 autres en pension. Au total, 75,8 % des gens qui forment ce groupe semblent être assez autonomes financièrement pour avoir un domicile relativement stable. Le tableau 3.12 confirme la stabilité domiciliaire de plusieurs individus de ce groupe puisqu'il indique que 67,2 % d'entre eux n'avaient eu aucun recours à des centres d'hébergement depuis un an. Le tableau 3.13 indique cependant que ces individus ont largement recours aux ressources de jour puisque 82,4 % affirmaient avoir utilisé au moins une fois une telle ressource depuis un an. Nous reviendrons plus tard sur l'analyse des caractéristiques de ce groupe.

Le deuxième groupe est constitué des individus qui avaient eu deux lieux de résidence depuis six mois. Comme on peut le voir au tableau 3.11, sur les 106 personnes qui forment ce groupe, 45 (ou 42,5 %) résidaient dans un centre communautaire d'hébergement au moment où nous les avons interrogées, 19 (ou 17,9 %) résidaient dans une maison d'accueil et 12 (ou 11,3 %) étaient dans un centre de désintoxication. Seulement 29 personnes (ou 27,4 %) avaient pour résidence une maison privée, un appartement, une chambre ou une pension. Sans présumer de l'analyse de la succession des lieux de résidence qui viendra plus loin, on peut déjà affirmer qu'un certain nombre de ces

personnes n'ont pas nécessairement été sans abri au cours des six mois qui ont précédé l'enquête. En effet, puisque celle-ci s'est déroulée en octobre 1987, les six mois qui l'ont précédée incluaient la période normale du déménagement annuel au début juillet.

Il faut toutefois ajouter que la grande majorité des 106 individus qui composent ce groupe se sont trouvés sans abri au moins une fois depuis un an puisque 83,5 % d'entre eux ont déclaré avoir été hébergés au moins une fois dans un centre communautaire dans les 12 derniers mois. Seulement 14 individus ont dit n'avoir utilisé aucune ressource d'hébergement pendant cette période.

Le tableau 3.13 révèle par ailleurs que si les individus qui ont eu deux lieux de résidence depuis six mois ont été beaucoup plus nombreux à utiliser les centres communautaires d'hébergement que ceux qui ont eu une résidence stable, ils ont été par contre beaucoup moins nombreux à utiliser les centres de jour. Seulement 36 % d'entre eux ont utilisé au moins une fois une ressource de jour alors que dans le premier groupe, cette proportion dépassait 80 %.

Le troisième groupe est composé de 89 individus qui ont eu au moins trois lieux de résidence depuis six mois[1]. La majorité d'entre eux, soit 51 (ou 57,3 %), étaient hébergés dans un centre communautaire au moment de l'enquête et huit (ou 9 %) étaient dans un centre de désintoxication. Il y en avait 23 (ou 23,6 %) qui déclaraient avoir un domicile privé : 11 (ou 12,4 %) habitaient un appartement, huit (ou 9,0 %) étaient en chambre et deux (ou 2,3 %) étaient en pension.

Le tableau 3.12 confirme la grande instabilité résidentielle de ce groupe puisque 93,5 % des individus qui le composent se sont réfugiés au moins une fois dans un centre communautaire d'hébergement depuis un an. Les cas graves, ceux qui ont passé 61 nuits ou plus dans un tel centre, constituent près de 30 % de ce groupe.

Le tableau 3.13 révèle cependant que, comme ceux qui ont eu deux lieux de résidence depuis six mois, les individus de ce groupe ont utilisé beaucoup moins les ressources de

Tableau 3.11
DERNIER LIEU DE RÉSIDENCE SELON LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

Dernier lieu de résidence	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Maison	—	—	2	1,9	—	—	2	0,8
Appartement	23	34,9	13	12,3	11	12,4	47	18,0
Chambre	23	34,9	11	10,4	8	9,0	42	16,1
Maison d'accueil	8	12,1	19	17,9	9	10,1	36	13,8
Prison	1	1,5	—	—	—	—	1	0,4
Centre communautaire	5	7,6	45	42,5	51	57,3	101	38,7
Pension	4	6,1	3	2,8	2	2,3	9	3,4
Centre de désintoxication	2	3,0	13	12,3	8	9,0	23	8,8
Total	**66**	**100,0**	**106**	**100,0**	**89**	**100,0**	**261**	**100,0**

1. Les cas varient de 3 à 7 lieux de résidence.

jour que ceux qui ont eu une résidence stable. Seulement 40,3 % d'entre eux ont utilisé ces ressources contre 36 % pour ceux qui ont eu deux résidences et 82,4 % pour ceux qui ont eu une résidence stable. Nous reviendrons plus loin sur l'histoire résidentielle de ces individus qui ne sont pas seulement des sans-abri ponctuels, mais qui sont vraisemblablement déjà engagés sur la voie de l'itinérance de façon plus ou moins chronique.

Tableau 3.12
DISTRIBUTION DES INDIVIDUS SELON LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE[1] ET LE NOMBRE DE NUITS DANS UN CENTRE D'HÉBERGEMENT[2]

Nombre de nuits	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
0 nuit	41	67,2	14	16,5	5	6,5	60	26,9
De 1 à 21 nuits	8	13,1	32	37,6	21	27,3	61	27,4
De 22 à 60 nuits	3	4,9	20	23,5	28	36,4	51	22,9
61 nuits et plus	9	14,8	19	22,4	23	29,9	51	22,9
Total[3]	**61**	**100,0**	**85**	**100,0**	**77**	**100,0**	**223**	**100,0**

1. Depuis six mois.
2. Depuis un an.
3. Les questions relatives à la fréquentation des organismes communautaires étaient situées à la toute fin du questionnaire. C'est ce qui explique le nombre élevé d'abstentions.

Tableau 3.13
DISTRIBUTION DES INDIVIDUS SELON LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE[1] ET LE NOMBRE D'UTILISATIONS DE CENTRES DE JOUR[2]

Nombre d'utilisations	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Aucune fois	9	17,6	57	64,0	43	59,7	109	51,4
De 1 à 30 fois	9	17,6	11	12,4	16	22,2	36	17,0
De 31 à 260 fois	15	29,4	13	14,6	7	9,7	35	16,5
261 fois et plus	18	35,3	8	9,0	6	8,3	32	15,1
Total[3]	**51**	**100,0**	**89**	**100,0**	**72**	**100,0**	**212**	**100,0**

1. Depuis six mois.
2. Depuis un an.
3. Les questions relatives à la fréquentation des organismes communautaires étaient situées à la toute fin du questionnaire. C'est ce qui explique le nombre élevé d'abstentions.

3.3.2 Analyse des caractéristiques individuelles selon l'instabilité résidentielle

Comme nous l'avons fait lors de la présentation générale de notre échantillon, il est utile d'amorcer cette analyse en voyant comment les trois groupes que nous venons de définir se distribuent dans les différents regroupements d'organismes. Le tableau 3.14 synthétise les données à ce sujet.

Même si les pourcentages qui y sont présentés doivent être considérés seulement à titre indicatif à cause du petit nombre d'effectifs dans plusieurs regroupements, quelques constatations se dégagent de ce tableau avec une certaine clarté.

Notons tout d'abord que les organismes du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes sont les seuls à être utilisés majoritairement par une clientèle ayant une certaine stabilité résidentielle ; 51,8 % des individus interrogés dans ces organismes avaient en effet

Tableau 3.14
NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE DES INDIVIDUS INTERROGÉS DANS CHAQUE REGROUPEMENT D'ORGANISMES

Regroupements d'organismes	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Personnes seules	41	(51,8)	19	(24,1)	19	(24,1)	79	100,0
Placement-jeunesse	6	(35,3)	6	(35,3)	5	(29,4)	17	100,0
Alcoolisme et toxicomanie	7	(21,9)	16	(50,0)	9	(28,1)	32	100,0
Hébergement pour jeunes	—	—	16	(38,1)	26	(61,9)	42	100,0
Femmes en difficulté	—	—	9	(47,4)	10	(52,6)	19	100,0
Femmes victimes de violence	1	(7,1)	8	(57,1)	5	(35,7)	14	100,0
Ex-contrevenants	8	(20,0)	22	(55,0)	10	(25,0)	40	100,0
Ex-psychiatrisés	3	(16,7)	10	(55,6)	5	(27,7)	18	100,0
Total	**66**	**(25,3 %)**	**106**	**(40,6 %)**	**89**	**(34,1 %)**	**261**	**100,0 %**

N.B. Parce que le nombre d'observations est très réduit, les pourcentages entre parenthèses doivent être considérés à titre indicatif seulement.

déclaré avoir eu un seul lieu de résidence depuis six mois[1]. Les organismes relevant d'un regroupement provincial (organismes pour alcooliques et toxicomanes, centres pour femmes victimes de violence, pour ex-contrevenants et pour ex-psychiatrisés) ont par contre des clientèles composées à 50 % ou plus de personnes qui avaient eu deux lieux de résidence depuis six mois. Même si ces clientèles se distinguent radicalement les unes des autres par la nature de leurs problèmes, cette similitude quant au nombre de lieux de résidence est compréhensible. Que ce soit parce qu'elles sortent d'une institution, parce qu'elles fuient le foyer conjugal ou parce qu'elles ont quitté leur résidence à cause d'un problème d'alcoolisme ou de toxicomanie, plusieurs de ces personnes se sont réfugiées, en effet, dans un organisme communautaire après avoir eu une résidence relativement stable pendant une période plus ou moins longue.

Pour leur part, les maisons d'hébergement pour jeunes et les centres pour femmes en difficulté reçoivent surtout des personnes instables sur le plan résidentiel puisque plus de la moitié de leurs clientèles respectives avaient eu au moins trois lieux de résidence depuis six mois. Notons enfin que seul le SEMO (Opération placement jeunesse) a une clientèle répartie à peu près également dans trois groupes sur le plan résidentiel.

Les tableaux 3.15 à 3.18 montrent comment se répartissent les individus composant nos trois groupes résidentiels selon le sexe, l'âge, la scolarité et l'état civil.

On peut voir au tableau 3.15 que les hommes, qui constituent 73,9 % des personnes qui nous ont révélé leur histoire résidentielle, forment plus de 87,9 % des individus qui

1. Dans ces organismes, les gens venaient répondre de leur propre initiative à nos enquêteurs installés dans les salles communautaires. Parce que les personnes dans les situations les plus graves ont probablement été les plus réticentes à répondre à l'enquête, il est possible que ce taux surestime le pourcentage réel de gens ayant une résidence stable dans ces organismes.

avaient eu un seul lieu de résidence depuis six mois et que les femmes, qui forment 26,1 % des personnes qui ont répondu à la question, ne sont que 12,1 % dans cette situation. Elles sont par contre surreprésentées parmi les personnes ayant eu deux lieux de résidence ou trois lieux et plus ; elles forment alors 31,1 % et 30,3 % de ces groupes. Les hommes sont pour leur part légèrement sous-représentés avec 68,9 % et 69,7 %.

Le tableau 3.16 porte sur l'âge et révèle également des différences notables entre nos trois groupes au plan résidentiel. Tandis que les 30 ans et plus forment 80 % des individus qui avaient eu une seule résidence depuis six mois, chez les autres groupes, ils sont beaucoup moins présents. Ils ne forment en effet que 47,1 % des individus ayant eu deux lieux de résidence et 35,9 % de ceux qui ont eu trois lieux de résidence ou plus. Les moins de 30 ans, qui dans l'ensemble forment 48,5 % des individus ayant divulgué leur histoire résidentielle, représentent 52,8 % de ceux qui ont eu deux lieux de résidence et 64 % de ceux qui ont eu trois résidences ou plus. Par contre, ils ne sont que 20 % parmi ceux qui avaient eu une résidence stable depuis six mois. Ce pourcentage, de même que la surreprésentation des moins de 30 ans dans le groupe des individus les plus instables au plan résidentiel, met en relief la gravité du problème des sans-abri chez les jeunes, dont un bon nombre est déjà engagé sur la voie de l'itinérance.

Les données contenues dans les tableaux 3.17 et 3.18 sur la scolarité et l'état civil vont dans le même sens que celles portant sur l'âge et le sexe. Pour ce qui est de la scolarité, il est par exemple normal de constater une surreprésentation des individus les moins scolarisés chez ceux qui avaient eu une résidence stable depuis six mois puisque, comme nous l'avons vu dans la présentation générale de l'échantillon, les individus plus âgés, majoritaires dans ce groupe, ont une scolarité moyenne plus faible que l'ensemble. À

Tableau 3.15
DISTRIBUTION DES INDIVIDUS SELON LE SEXE ET LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

Sexe	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Hommes	58	87,9	73	68,9	62	69,7	193	73,9
Femmes	8	12,1	33	31,1	27	30,3	68	26,1
Total	**66**	**100,0**	**106**	**100,0**	**89**	**100,0**	**261**	**100,0**

Tableau 3.16
DISTRIBUTION DES INDIVIDUS SELON L'ÂGE ET LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

Âge	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
15 à 17 ans	4	6,2	12	11,3	10	11,2	26	10,0
10 à 29 ans	9	13,8	44	41,5	47	52,8	100	38,5
30 à 39 ans	17	26,2	30	28,3	17	19,1	64	24,6
40 à 49 ans	16	24,6	12	11,3	9	10,1	37	14,2
50 ans et plus	19	29,2	8	7,5	6	6,7	33	12,7
Total	**65**	**100,0**	**106**	**100,0**	**89**	**100,0**	**260**	**100,0**

Tableau 3.17
DISTRIBUTION DES INDIVIDUS SELON LA SCOLARITÉ ET LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

Scolarité	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Moins de 8 ans	16	24,2	20	19,0	11	12,8	47	18,3
8 à 9 ans	15	22,7	15	14,3	15	17,4	45	17,5
10 à 11 ans	11	16,7	38	36,2	29	33,4	78	30,4
12 ans et plus	24	36,4	32	30,2	31	36,0	87	33,8
Total	**66**	**100,0**	**105**	**100,0**	**86**	**100,0**	**257**	**100,0**

Tableau 3.18
DISTRIBUTION DES INDIVIDUS SELON L'ÉTAT CIVIL ET LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

État civil	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Célibataire	38	57,6	73	68,9	73	82,0	184	70,5
Marié(e)	2	3,0	7	6,6	1	1,1	10	3,8
Veuf(ve)	2	3,0	4	3,8	—	0,0	6	2,3
Séparé(e)	10	15,2	9	8,5	10	11,2	29	11,1
Divorcé(e)	11	16,7	8	7,5	4	4,5	23	8,8
Union de fait	3	4,5	5	4,7	1	1,1	9	3,4
Total	**66**	**100,0**	**106**	**100,0**	**89**	**100,0**	**261**	**100,0**

l'inverse, il est tout aussi normal de constater que les individus les plus instables au plan résidentiel sont plus scolarisés que l'ensemble puisque, à l'exception des mineurs, les jeunes ont généralement au moins dix ans d'études.

Le même raisonnement peut être fait quant à l'état civil. Dans le groupe des personnes qui avaient eu une seule résidence depuis six mois, composé d'individus généralement plus âgés, il est ainsi naturel de trouver proportionnellement moins de célibataires (57,6 % contre 68,9 % et 82 %) et plus d'individus séparés ou divorcés (31,9 % contre 16 % et 15,7 %) que dans les deux autres groupes, composés de gens plus jeunes qui, comme nous l'avons déjà vu, ont un taux de célibat plus élevé.

Une déduction semblable peut aussi être faite pour commenter le tableau 3.19 sur le nombre d'individus ayant au moins un enfant à charge dans les trois groupes que nous avons définis au plan résidentiel. La présence d'individus ayant des enfants à charge, surtout dans le deuxième groupe, est due à la surreprésentation des femmes qui, comme nous l'avons déjà noté, forment plus des deux tiers des personnes ayant au moins un enfant à charge.

Tableau 3.19
DISTRIBUTION DES INDIVIDUS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE ET LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

Enfants à charge	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Aucun enfant	59	92,2	87	82,9	79	88,8	225	87,2
Avec enfants	5	7,8	18	17,1	10	11,2	33	12,8
Total	**64**	**100,0**	**105**	**100,0**	**89**	**100,0**	**258**	**100,0**

Dans une certaine mesure, ce que nous avons pu constater en examinant les distributions selon le sexe et l'âge peut également jeter un certain éclairage sur les données contenues dans les tableaux 3.20 et 3.21 portant sur le revenu. Premièrement, on peut voir au tableau 3.20 qu'en ce qui concerne la principale source de revenu, les clients de l'aide sociale, qui forment dans l'ensemble 57,3 % des 260 individus qui nous ont informés sur leur histoire résidentielle, sont surreprésentés parmi ceux qui avaient eu un seul lieu de résidence depuis six mois. Ils y représentent 75,4 % du total.

Si l'on se reporte à ce que nous avons déjà affirmé concernant la répartition selon l'âge et le sexe au sein de ce groupe, on peut dire que celui-ci est constitué majoritairement d'hommes de plus de 30 ans, qui, comme le suggère le tableau 3.21, reçoivent pour la plupart le plein montant de l'aide sociale, soit 476 $ par mois. Le fait que 50,8 % des individus interrogés dans ce groupe déclarent un revenu de 476 $ alors que plus de 75 % déclarent recevoir de l'aide sociale s'explique en bonne partie par la présence d'individus de moins de 30 ans.

On peut constater également au tableau 3.20 que les individus recevant de l'aide sociale sont beaucoup moins nombreux chez les plus instables sur le plan résidentiel. Ils représentent 50,9 % de ceux ayant eu deux lieux de résidence et 51,7 % de ceux qui ont eu trois lieux de résidence ou plus. Le tableau 3.21 indique au surplus que les individus dont le revenu mensuel était de 476 $ ne constituaient respectivement que 28 % et 29,4 % de ces deux groupes sur le plan résidentiel.

Tableau 3.20
DISTRIBUTION DES INDIVIDUS SELON LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENU ET LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

Source de revenu	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Aucun revenu	—	—	9	8,5	12	13,5	21	8,1
Travail	10	15,4	25	23,6	19	21,3	54	20,8
Aide sociale	49	75,4	54	50,9	46	51,7	149	57,3
Ass.-chômage	1	1,5	5	4,7	3	3,4	9	3,5
Salaire conjoint	—	—	2	1,9	1	1,1	3	1,2
Prest. retraite	1	1,5	1	0,9	—	—	2	0,8
Aide parenté	—	—	4	3,8	3	3,4	7	2,7
CSSMM	2	3,1	2	1,9	3	3,4	7	2,7
Autres	2	3,1	4	3,8	2	2,2	8	3,1
Total	**65**	**100,0**	**106**	**100,0**	**89**	**100,0**	**260**	**100,0**

Tableau 3.21
DISTRIBUTION DES INDIVIDUS SELON LE REVENU MENSUEL ET LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

Revenu mensuel	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
0	1	1,6	9	9,0	13	15,3	23	9,3
180 $ et moins	—	—	4	4,0	6	7,1	10	4,0
181 $ à 475 $	14	22,2	18	18,0	12	14,1	44	17,8
476 $	32	50,8	28	28,0	25	29,4	85	34,3
477 $ à 700 $	6	9,5	18	18,0	10	11,8	34	13,7
701 $ à 1 000 $	7	11,1	17	17,0	18	21,2	42	16,9
Plus de 1 000 $	3	4,8	6	6,0	1	1,2	10	4,0
Total	**63**	**100,0**	**100**	**100,0**	**85**	**100,0**	**248**	**100,0**

Le tableau 3.20 indique par ailleurs que les individus ayant au moins deux résidences regroupent la majorité de ceux qui ont pour principale source de revenu le travail. Sur 54 individus qui déclarent travailler, seulement 10 avaient eu un domicile stable depuis six mois alors que 25 ont eu au moins deux résidences et 19 ont eu trois lieux de résidence ou plus. Toutes ces différences entre les individus relativement stables et les individus plus instables sont compréhensibles si on considère que ces derniers sont composés dans une proportion beaucoup plus grande d'individus de moins de 30 ans n'ayant droit au moment de l'enquête qu'à 180 $ par mois d'aide sociale tandis que d'autres pouvaient bénéficier de programmes spéciaux d'emploi.

Les données du tableau 3.22 révèlent que, si nos trois groupes résidentiels se distinguent assez nettement les uns des autres pour toutes les variables étudiées jusqu'ici, la situation est cependant plus confuse si on examine la répartition des problèmes psychiatriques, des démêlés avec la justice et des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue.

Pour ce qui est des problèmes psychiatriques, on note que les individus qui avaient une résidence stable depuis six mois se rapprochent de ceux qui ont été très instables puisque dans le premier cas 42,2 % des personnes interrogées ont affirmé avoir déjà consulté un psychiatre alors que chez les plus instables sur le plan résidentiel ce taux atteint 46,5 % et que chez les individus qui avaient eu deux résidences depuis six mois, il se situe à un niveau sensiblement inférieur, soit 31,8 %. Malheureusement, ces données sont très difficiles à interpréter car notre questionnaire ne permettait pas de faire la distinction entre ceux qui ont simplement consulté un psychiatre et ceux qui ont séjourné dans un hôpital psychiatrique.

Les données sur le casier judiciaire indiquent que 41,5 % des individus qui avaient eu une résidence stable depuis six mois avaient un casier judiciaire contre 52,4 % chez ceux qui ont eu deux lieux de résidence et 46,1 % chez les plus instables sur le plan résidentiel. On peut comprendre pourquoi le taux de criminalité est plus élevé chez les individus ayant eu deux lieux de résidence en se rapportant au tableau 3.11. On constate, en effet, que plus de la moitié des 40 individus interrogés dans les organismes pour ex-contrevenants ont eu deux lieux de résidence.

Les données sur la consommation d'alcool et de drogue sont plus probantes. Elles indiquent en effet que le groupe résidentiel le plus stable, constitué d'individus généralement plus âgés, a surtout un problème de consommation excessive d'alcool (55,4 % des personnes interrogées) tandis que les individus ayant eu deux résidences ou trois résiden-

ces et plus, généralement moins âgés, ont autant de problèmes de drogue que d'alcool puisque dans les deux cas, les proportions de ceux qui ont affirmé avoir des problèmes sont d'environ 50 %.

Tableau 3.22
OCCURRENCE DE CERTAINS PROBLÈMES SELON LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

	Nombre de lieux de résidence							
Problèmes psychiatriques	**1 lieu**		**2 lieux**		**3 lieux et plus**		**Total**	
	N	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
Non	37	57,8	71	68,2	46	53,5	154	60,6
Oui	27	42,2	33	31,8	40	46,5	100	39,4
Total	**64**	**100,0**	**104**	**100,0**	**86**	**100,0**	**254**	**100,0**
Casier judiciaire	**1 lieu**		**2 lieux**		**3 lieux et plus**		**Total**	
	N	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
Non	38	58,5	50	47,6	48	53,9	136	52,5
Oui	27	41,5	55	52,4	41	46,1	123	47,5
Total	**65**	**100,0**	**105**	**100,0**	**89**	**100,0**	**259**	**100,0**
Consommation excessive d'acool	**1 lieu**		**2 lieux**		**3 lieux et plus**		**Total**	
	N	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
Jamais	29	44,6	55	53,4	45	51,7	129	50,6
Dans le passé	21	32,3	27	26,2	27	31,0	75	29,4
Actuellement	15	23,1	21	20,4	15	17,2	51	20,0
Total	**65**	**100,0**	**103**	**100,0**	**87**	**100,0**	**255**	**100,0**
Consommation de drogue	**1 lieu**		**2 lieux**		**3 lieux et plus**		**Total**	
	N	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
Jamais	46	73,0	51	50,0	42	48,3	139	55,2
Dans le passé	16	25,4	34	33,3	33	37,9	83	32,9
Actuellement	1	1,6	17	16,7	12	13,8	30	11,9
Total	**63**	**100,0**	**102**	**100,0**	**87**	**100,0**	**252**	**100,0**

C'est finalement encore, en bonne partie, les différences d'âge qui éclairent le mieux les résultats présentés dans les tableaux 3.23 à 3.26 sur l'existence de liens socio-affectifs chez les individus de nos trois groupes de référence. On peut voir tout d'abord au tableau 3.23 que seulement 35,5 % des individus, généralement plus âgés, qui ont eu un seul lieu de résidence ont encore des liens avec leurs parents. Tandis qu'un peu plus de 11 % ont tout simplement nié avoir encore des liens, 30,6 % ont dit que leurs parents étaient décédés et 17,7 % ont affirmé avoir rompu les liens familiaux. Dans les deux autres groupes résidentiels, où ces individus sont généralement plus jeunes, la proportion de ceux qui ont encore des liens avec leurs parents est plus élevée et se situe à près de 50 %. Les cas de décès des parents, environ 14 %, sont beaucoup moins nombreux alors que les cas de rupture sont plus nombreux que dans le premier groupe. Ces derniers s'élèvent à 23,3 % chez les individus qui ont eu deux lieux de résidence et jusqu'à 31,8 % chez ceux qui sont le plus instables.

Le tableau 3.24 montre, pour sa part, que si la proportion d'individus qui ont encore des liens avec leur parenté est d'environ 50 % dans les trois groupes résidentiels, les cas de rupture varient cependant selon une progression semblable à celle que nous venons de décrire. Notons, toutefois, qu'un plus grand nombre d'individus ont déclaré tout simplement ne pas avoir de liens avec leur parenté chez les personnes qui ont eu une seule résidence.

Remarquons pour terminer que les trois groupes ne présentent pas d'écarts vraiment significatifs quant aux relations d'amitié, comme on peut le constater au tableau 3.25. Quant aux relations avec un conjoint, on peut voir au tableau 3.26 que le pourcentage des personnes ayant une relation quelconque avec un conjoint est légèrement plus élevé dans le deuxième groupe résidentiel où, comme nous l'avons déjà vu, nous trouvons, proportionnellement, nettement plus de femmes victimes de violence.

Tableau 3.23
EXISTENCE DE LIENS AVEC LES PARENTS SELON LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

Parents	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Oui	22	35,5	52	50,5	42	47,7	116	45,8
Non	7	11,3	5	4,9	1	1,1	13	5,1
Décès	19	30,6	14	13,6	13	14,8	46	18,2
Rupture	11	17,7	24	23,3	28	31,8	63	24,9
Éloignement	2	3,2	5	4,9	4	4,5	11	4,3
Sans parents	1	1,6	3	2,9	—	—	4	1,6
Total	**62**	**100,0**	**103**	**100,0**	**88**	**100,0**	**253**	**100,0**

Tableau 3.24
EXISTENCE DE LIENS AVEC LA PARENTÉ SELON LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

Parenté	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Oui	27	46,6	50	50,0	42	48,8	119	48,8
Non	7	12,1	7	7,0	2	2,3	16	6,6
Décès	—	—	2	2,0	—	—	2	0,8
Rupture	15	25,9	30	30,0	33	38,4	78	32,0
Éloignement	6	10,3	8	8,0	7	8,1	21	8,6
Sans parents	3	5,2	3	3,0	2	2,3	8	3,3
Total	**58**	**100,0**	**100**	**100,0**	**86**	**100,0**	**244**	**100,0**

Tableau 3.25
EXISTENCE DE LIENS D'AMITIÉ SELON LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

Ami	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Non	11	16,9	24	23,3	17	19,3	52	20,3
Oui	54	83,1	7,9	76,7	71	80,7	204	79,7
Total	**65**	**100,0**	**103**	**100,0**	**88**	**100,0**	**256**	**100,0**

Tableau 3.26
INDIVIDUS AVEC OU SANS CONJOINT SELON LE NOMBRE DE LIEUX DE RÉSIDENCE

Conjoint	Nombre de lieux de résidence							
	1 lieu		2 lieux		3 lieux et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Oui	9	14,4	20	19,4	11	12,5	40	15,8
Non	53	85,5	83	80,6	77	87,5	213	84,2
Total	**62**	**100,0**	**103**	**100,0**	**88**	**100,0**	**253**	**100,0**

3.4 Analyses des histoires résidentielles

3.4.1 Les individus qui n'avaient eu qu'un seul lieu de résidence depuis six mois

Nous avons vu à la section précédente que plus de 87 % des 66 individus qui n'avaient eu qu'un seul lieu de résidence depuis six mois étaient des hommes, généralement âgés de 30 ans ou plus, clients de l'aide sociale. En constatant également que 50 personnes de ce groupe vivaient en appartement, en chambre ou en pension, nous avions alors supposé que la majorité des individus qui le composent devait être assez autonome pour avoir un domicile privé relativement stable, malgré des problèmes comportementaux qui, dans l'ensemble, semblaient être aussi répandus que dans les groupes instables sur le plan résidentiel.

L'analyse détaillée des réponses à la question n° 25 de notre questionnaire confirme la relative autonomie de ces individus, puisque sur les 50 qui ont dit habiter une chambre, un appartement ou une pension, 39 affirmaient payer eux-mêmes le loyer depuis six mois et quatre disaient le payer avec un conjoint ou un ami. Cinq affirmaient cependant que le loyer était payé par un organisme communautaire, un autre disait qu'il était payé par un parent et un dernier affirmait ne pas payer lui-même le loyer sans préciser qui le faisait. Même s'ils avaient un domicile privé stable depuis six mois, ces sept individus ne peuvent donc pas être jugés autonomes sur le plan résidentiel.

Sur les 66 individus de ce groupe, 16 n'avaient cependant pas de domicile privé au cours des six mois qui ont précédé l'enquête. Huit étaient, en effet, dans une maison d'accueil pour ex-contrevenants, cinq vivaient dans un centre communautaire d'hébergement et deux étaient dans un centre de désintoxication.

Retenons quand même que plus de 65 % des individus de ce groupe sont autonomes sur le plan de l'habitation. Cette autonomie est toutefois très fragile puisque avec un revenu

mensuel moyen de 493,34 $ et un loyer moyen de 198,04 $, c'est plus de 40 % de leur revenu qu'ils doivent consacrer à l'habitation. Parce qu'ils demeurent souvent près des centres-villes, leur stabilité résidentielle est constamment menacée par les projets de rénovation ou de conversion des bâtiments qu'ils habitent. Ils sont les premières victimes du retour des classes plus aisées dans les quartiers du centre des grandes villes.

3.4.2 Les individus qui avaient eu deux lieux de résidence

Comme nous l'avons déjà vu, la proportion d'hommes dans ce groupe de 106 personnes est beaucoup moins élevée que dans le premier groupe puisqu'elle s'élève à 68,9 % contre 31,1 % pour les femmes. Nous avons pu constater également qu'à peu près 50 % des individus étaient clients de l'aide sociale, et que seulement un peu plus de la moitié d'entre eux recevaient le plein montant pour une personne seule, soit 476 $. Il y avait par contre plus de 41 % de personnes qui avaient un revenu supérieur à ce montant. Ce groupe était formé des femmes avec enfants à charge, clientes de l'aide sociale, et des individus qui travaillaient.

À la page suivante, le tableau 3.27 présente la succession des lieux de résidence de ces personnes. Il confirme ce que nous avons déjà noté antérieurement, à savoir qu'un certain nombre des individus composant ce groupe ont pu être autonomes au plan de l'habitation durant les six mois qui ont précédé l'enquête, puisque cette période comprenait la période normale de déménagement en juillet. On peut voir, en effet, que sur les 26 personnes qui habitaient une maison, un appartement ou une chambre au moment de l'enquête, 17 avaient aussi un domicile privé auparavant. Payant elles-mêmes le loyer dans la majorité des cas, elles devaient débourser en moyenne 35,9 % de leur revenu pour se loger. Leur loyer atteignait en moyenne 191,16 $ et leur revenu 534,05 $.

Notons toutefois que tous les autres individus de ce groupe (89 sur 106 ou 83,9 %) avaient dû avoir recours à des organismes communautaires pour se loger depuis les six derniers mois.

Des 19 individus qui étaient dans une maison d'accueil pour ex-contrevenants, 17 venaient de prison tandis qu'un disait avoir eu un appartement et qu'un autre disait avoir été en pension.

Parmi les 45 individus qui étaient hébergés dans un centre communautaire au moment de l'interview, 41 avaient pour avant-dernier lieu de résidence un domicile privé alors que deux se déclaraient sans adresse et que deux autres venaient d'un centre communautaire.

Parmi les 12 individus qui étaient dans un centre de désintoxication au moment de l'interview, 5 déclaraient qu'ils étaient sans adresse auparavant, 6 affirmaient avoir habité dans un domicile privé et un dernier disait venir d'un centre communautaire.

La seule personne qui était dans une maison d'accueil pour ex-psychiatrisés déclarait qu'elle n'avait pas d'adresse auparavant. Ajoutons à cela que certaines personnes qui ont déclaré résider dans une chambre ou un appartement habitaient en fait à la maison St-Dominique, qui est vouée exclusivement aux ex-psychiatrisés. C'est le cas notamment des trois individus qui ont déclaré avoir séjourné dans un hôpital psychiatrique.

3.4.3 Les individus qui avaient eu trois lieux de résidence ou plus

Le troisième groupe que nous avons examiné dans la section précédente est composé de 89 individus qui vivent une grande instabilité résidentielle et qui, de ce fait, sont déjà engagés pour la plupart sur la voie de l'itinérance.

Composé à 69,7 % d'hommes et à 30,3 % de femmes, ce groupe est dominé par les moins de 30 ans qui forment 64 % de l'ensemble. Cette surreprésentation des moins de 30 ans explique que, même si 51,7 % des individus de ce groupe sont clients de l'aide sociale, seulement 29,4 % déclarent recevoir 476 $ par mois. Car, à moins d'avoir un certificat

médical pour incapacité à travailler, ce montant n'est alloué qu'aux plus de 30 ans. En plus de trouver 13 individus (ou 15,3 %) qui n'ont aucun revenu, on peut être surpris de constater qu'il n'y a pas plus que 18 individus (ou 21,2 % du total) qui ont un revenu inférieur à 475 $ dans ce groupe, alors qu'il y a plus de 29 individus (ou 34,2 % du total) qui déclarent avoir plus de 477 $. C'est que 21,7 % des gens de ce groupe travaillent, les autres sont des femmes avec enfants à charge. Rappelons, finalement, l'ampleur du problème de consommation de drogue puisque 51,7 % des individus déclarent avoir déjà eu des problèmes de consommation excessive de drogue et 13,8 % déclarent en avoir présentement.

Sur les 89 individus qui composent ce groupe, 49 ont eu trois lieux de résidence, 20 en ont eu quatre, 11 en ont eu cinq, six en ont eu six et deux en ont même eu sept.

Tableau 3.27
SUCCESSION DES LIEUX DE RÉSIDENCE DES INDIVIDUS QUI AVAIENT EU DEUX RÉSIDENCES DEPUIS SIX MOIS

Avant-dernière résidence	Résidence au moment de l'enquête
1 :* Maison d'accueil 1 : Centre communautaire	2 : Maison privée
1 : Maison 6 : Appartement 3 : Chambre 2 : Maison d'accueil 1 : Hôpital psychiatrique	13 : Appartement
2 : Maison 5 : Appartement 1 : Maison d'accueil 2 : Hôpital psychiatrique 1 : Prison	11 : Chambre
1 : Appartement 17 : Prison 1 : Pension	19 : Maison d'accueil (ex-contrevenants)
10 : Maison 25 : Appartement 5 : Chambre 2 : Sans adresse 2 : Centre communautaire 1 : Pension	45 : Centre communautaire d'hébergement
1 : Sans adresse 1 : Prison 1 : Pension	3 : Chambre et pension
1 : Maison 3 : Appartement 2 : Chambre 5 : Sans adresse 1 : Centre communautaire	12 : Centre de désintoxication
1 : Sans adresse	1 : Accueil pour ex-psychiatrisés

* Le chiffre devant chaque type de résidence indique le nombre d'individus qui étaient dans cette situation. Ainsi, sur les deux individus qui résidaient dans une maison privée au moment de l'enquête, un résidait précédemment dans une maison d'accueil tandis que l'autre était dans un centre communautaire d'hébergement.

Le tableau 3.28 présente l'itinérance des 49 individus qui ont eu trois lieux de résidence. On peut y constater que seulement six personnes avaient toujours eu un domicile privé depuis six mois. Toutes les autres ont séjourné au moins une fois dans un centre communautaire d'hébergement.

Tableau 3.28
ITINÉRAIRES DES INDIVIDUS QUI AVAIENT EU TROIS LIEUX DE RÉSIDENCE DEPUIS SIX MOIS (49 CAS)

On peut noter plusieurs cas d'individus qui voient leur situation se détériorer: après avoir eu un domicile privé six mois avant notre enquête, ils se trouveraient finalement, dans 24 cas sur 49, dans un centre communautaire d'hébergement. Notons que même si le nombre d'observations est assez restreint, les loyers payés dans chaque lieu laissent croire qu'un certain nombre d'individus déménagent souvent pour se trouver un logis moins cher. La moyenne du loyer est, en effet, de 228 $ pour la résidence habitée six mois avant l'entrevue, de 204,52 $ pour l'avant-dernière résidence et de 167,50 $ pour la résidence la plus récente.

Il serait trop laborieux de reprendre ici en détail les histoires résidentielles qui sont présentées dans les tableaux 3.29 à 3.32 à propos des individus qui avaient eu quatre à sept lieux de résidence depuis six mois. Notons simplement qu'ils sont, pour la majorité, âgés surtout de 18 à 29 ans et que la grande instabilité va de pair avec une dépendance accrue des ressources communautaires.

Tableau 3.29
ITINÉRAIRES DES INDIVIDUS QUI AVAIENT EU QUATRE LIEUX DE RÉSIDENCE DEPUIS SIX MOIS (49 CAS)

Résidence six mois avant l'enquête				Résidence au moment de l'enquête
1: Maison	→ 1: Appartement	→ 1: Maison	→	1: Appartement
1: Appartement	→ 1: C. communautaire	→ 1: Appartement	→	3: Maison d'accueil
1: C. communautaire	→ 1: Maison	→ 2: Prison	→	
1: Appartement	→ 1: C. communautaire	→		
1: Appartement	→ 1: Appartement	→ 2: Maison	→	
1: Maison	→ 1: C. communautaire	→		
3: Appartement	→ 3: Appartement	→ 4: Appartement	→	
1: Pension	→ 1: Pension	→		
1: Appartement	→ 1: Appartement	→ 1: Sans adresse	→	15: Centre communautaire
1: Chambre	→ 1: Maison d'accueil	→ 1: Maison d'accueil		
1: Appartement	→ 1: Maison	→ 4: Centre communautaire		
1: Appartement	→ 1: Sans adresse	→		
1: Maison	→ 1: Pension	→		
1: Appartement	→ 1: C. communautaire	→		
1: C. communautaire	→ 1: Hôtel ou auberge	→ 1: Hôpital général		
1: Maison	→ 1: Appartement	→ 2: Centre de désintoxication		
1: Appartement	→ 1: Centre de désintoxication	→		
1: Pension	→ 1: C. communautaire	→ 1: Pension	→	1: Pension

Tableau 3.30
ITINÉRAIRES DES INDIVIDUS QUI AVAIENT EU CINQ LIEUX DE RÉSIDENCE DEPUIS SIX MOIS (11 CAS)

Résidence six mois avant l'enquête				Résidence au moment de l'enquête
1: Appartement	1: Centre comm.	1: Centre comm.	1: Centre comm.	1: Appartement
1: Centre comm.	1: Centre comm.	1: Sans adresse	1: Hôpital général	1: Chambre
1: Maison	1: Prison	1: Maison	1: Prison	1: Maison d'accueil
1: Pension	1: Pension	1: Centre comm.	1: Maison	7: Centre communautaire
1: Appartement	1: Appartement	1: Appartement	2: Appartement	
1: Chambre	1: Prison	1: Pension		
1: Maison	1: Prison	1: Maison	1: Chambre	
1: Chambre	1: Appartement	1: Sans adresse	2: Centre comm.	
1: Maison d'accueil	1: Maison d'accueil	1: Centre comm.		
1: Appartement	1: Appartement	1: Centre comm.	1: Centre de désintoxication	
1: Pension	1: Chambre	1: Centre de désintoxication	1: Chambre	1: Centre de désintoxication

Tableau 3.31
ITINÉRAIRES DES INDIVIDUS QUI AVAIENT EU SIX LIEUX DE RÉSIDENCE DEPUIS SIX MOIS (6 CAS)

Résidence six mois avant l'enquête					Résidence au moment de l'enquête
1: Sans adresse	1: Centre comm.	1: Prison	1: Hôpital général	1: Hôpital général	2: Chambre
1: Maison d'accueil	1: Sans adresse	1: Centre comm.	1: Appartement	1: Centre comm.	
1: Appartement	1: Appartement	1: Appartement	1: Appartement	1: Maison	4: Centre communautaire
1: Centre comm.	1: Centre comm.	1: Centre comm.	1: Centre comm.	1: Appartement	
1: Centre comm.	1: Centre comm.	1: Sans adresse	1: Centre comm.	1: Prison	
1: Appartement	1: Appartement	1: Pension	1: Appartement	1: Pension	

Tableau 3.32
ITINÉRAIRES DES INDIVIDUS QUI AVAIENT EU SEPT LIEUX DE RÉSIDENCE DEPUIS SIX MOIS (SIX CAS)

Résidence six mois avant l'enquête						Résidence au moment de l'enquête
1: Appartement	1: Appartement	1: Sans adresse	1: Maison	1: Maison	1: Pension	1: Centre comunautaire
1: Pension	1: Pension	1: Pension	1: Pension	1: Pension	1: Centre comm.	1: Pension

Conclusion

L'analyse des résultats de l'enquête a permis dans un premier temps de brosser un tableau d'ensemble de la population des sans-abri, même si la quasi-impossibilité de constituer une base de sondage rigoureuse empêchait que les indices de l'échantillon soient utilisés pour estimer avec certitude les paramètres de la population. Cependant, la comparaison des résultats de l'enquête sur certaines variables socio-économiques de base avec les données du fichier de l'aide sociale a permis de constater que l'échantillon ne semblait pas déformer de façon inacceptable la réalité à décrire.

Ainsi, il a été estimé qu'à peu près les trois quarts des sans-abri étaient des hommes et le reste des femmes. La moyenne d'âge de l'ensemble des répondants (32,5 ans) indiquait déjà un résultat important de l'enquête, à savoir que contrairement à ce que le stéréotype de clochard pourrait laisser supposer, environ la moitié des sans-abri sont des jeunes de moins de 30 ans qui, à moins de bénéficier de programmes spéciaux d'emploi, n'ont que 180 $ d'aide sociale par mois. Pour l'ensemble de l'échantillon, la proportion de clients à l'aide sociale a été établie à environ 57 %. Chez les moins de 30 ans, ce taux atteignait seulement 40 % alors que chez les 30 ans ou plus, il dépassait 73 %.

Par ailleurs, si 47 % des individus interrogés ont dit avoir un casier judiciaire, le problème semble marginal chez les femmes car seulement 7,4 % d'entre elles affirmaient avoir un casier judiciaire. Chez les hommes, le pourcentage était par conséquent supérieur à celui de l'ensemble de l'échantillon. Le taux s'élevait à un peu plus de 57 % chez les plus de 30 ans et atteignait même 66 % chez les plus jeunes.

Les problèmes d'alcool et de drogue, qui ont touché ou qui touchent encore environ 50 % des personnes interrogées sont également plus répandus chez les hommes: 45 % des hommes et 69 % des femmes n'ont jamais eu de problèmes d'alcool alors que pour ce qui est de la drogue, ces taux sont de 52 % chez les hommes et de 65 % chez les femmes. Chez les hommes les plus âgés ont surtout un problème d'alcool et les plus jeunes un problème de drogue; alors que chez les femmes, les plus jeunes sont plus nombreuses à avoir les deux problèmes. Les problèmes psychiatriques sont pour leur part à peu près aussi répandus chez les deux sexes, où ils se situent à environ 40 % au plus et à 27 % au moins. Autant chez les hommes que chez les femmes, les plus de 30 ans sont plus nombreux à avoir eu de tels problèmes.

Au-delà de la simple mesure de ces caractéristiques d'ensemble, l'analyse des données de l'enquête a également permis de définir certaines sous-populations au sein de la population des sans-abri, à partir de la notion d'instabilité résidentielle.

La première sous-population à être identifiée est composée de 66 individus qui avaient eu une résidence stable depuis six mois et qui ne peuvent donc pas être considérés comme des sans-abri. Hormis un certain nombre de cas d'individus qui ont résidé pendant six mois dans un organisme, ce groupe est surtout composé d'hommes d'âge mûr, clients de l'aide sociale, qui ont réussi à stabiliser leurs conditions d'existence, même s'il s'y trouve globalement presque autant de problèmes psycho-sociaux (problèmes psychiatriques, casiers judiciaires, alcoolisme et dans une moindre mesure toxicomanie). Ils ont acquis une certaine stabilité résidentielle malgré leur faible revenu en consacrant plus de 40 % de leurs prestations d'aide sociale au logement et en fréquentant les centres de jour pour prendre leurs repas, choisir des vêtements dans les vestiaires communautaires et pour chercher une certaine solidarité avec d'autres personnes démunies. Ils se trouvent donc dans le même réseau social que plusieurs sans-abri qui, même s'ils fréquentent surtout les centres d'hébergement, se rendent aussi en proportion non négligeable dans les centres de jour. Parce qu'ils vivent souvent dans les quartiers du centre de la métropole où se trouvent la majorité des ressources de dépannage, leur stabilité résidentielle dépend plus que tout de l'existence de logements à prix modique dans ces quartiers. Constamment menacés par les projets de rénovation des vieux immeubles du centre-ville de Montréal, ils courent tous le risque de devenir eux-mêmes des sans-abri à plus ou moins long terme.

La deuxième sous-population qui a été identifiée regroupe 106 individus qui avaient eu deux lieux de résidence depuis six mois. Parmi ceux-ci, environ 15 % sont, comme ceux dont nous venons de parler, restés autonomes sur le plan du logement pendant cette période et quelques-uns semblent être passés directement d'une institution (centre de détention ou hôpital psychiatrique) à un domicile privé. Mais la grande majorité a cependant séjourné au moins une fois dans une maison d'accueil, un centre communautaire d'hébergement ou un centre de désintoxication.

Parmi ces individus, il y en avait une dizaine dont les deux lieux de résidence étaient des centres communautaires d'hébergement ou qui étaient sans adresse avant d'être admis à un centre de désintoxication. Presque tous les autres sont passés d'un domicile privé ou d'une institution publique ou parapublique à un organisme communautaire pour se loger. Parce qu'il n'y avait eu que deux lieux de résidence depuis six mois, dont l'un était un organisme communautaire, il est préférable de qualifier ces personnes de sans-abri plutôt que de les appeler itinérantes car ce terme suppose que l'individu, très instable, va d'un endroit à l'autre sans jamais pouvoir se fixer. Il sera par exemple inapproprié de qualifier d'itinérante une femme victime de violence qui se réfugie dans un organisme pour femmes, ou encore d'itinérant un ex-contrevenant séjournant pour la première fois dans une maison d'accueil pour ex-contrevenants, qui l'aide à réintégrer la société. Toutefois, il est bien évident qu'en fonction de la gravité de leurs problèmes, ces personnes risquent fort de glisser vers l'itinérance si elles ne trouvent pas les moyens de stabiliser leur situation. Il en va ainsi, notamment, des ex-contrevenants qui, parce qu'ils ont un casier judiciaire, ont énormément de mal à se trouver un emploi, ou des jeunes qui, même sans passé judiciaire, ont aussi beaucoup de mal à entrer sur le marché du travail.

Le troisième sous-ensemble que nous avons identifié dans la population des sans-abri regroupe des individus qui, même en supposant à long terme l'existence de logements à prix modique, risqueraient tout de même de se trouver sans abri parce qu'ils ont du mal à prendre en main leurs conditions d'existence.

Il y a parmi eux une proportion non négligeable d'individus de plus de 30 ans qui, même s'ils sont admissibles au plein montant de l'aide sociale, ne réussissent pas, contrairement aux individus du premier sous-ensemble de l'échantillon, à stabiliser leur condition résidentielle. Ces individus, engagés dans une itinérance souvent chronique, forment la cohorte des clochards qui, même s'ils reçoivent de l'aide sociale, ne peuvent se trouver une résidence stable à cause d'un problème grave de toxicomanie.

Mais l'analyse de la pyramide des âges, de la principale source de revenu et du revenu mensuel a révélé que ce groupe est composé à plus de 64 % d'individus de moins de 30 ans qui, malgré le fait que certains aient eu un emploi au moment de l'enquête, n'ont pas de revenu minimal assuré sur une longue période. Il rassemble des mineurs ou des jeunes adultes des deux sexes, souvent en rupture avec leur famille, qui se sont trouvés à la rue sans le sou, avec des problèmes de drogue pour plus de la moitié d'entre eux. Engagés très jeunes sur la voie de l'itinérance, leur situation risque de devenir chronique s'ils ne réussissent pas, avec l'aide de certains organismes, à retrouver une certaine autonomie.

CHAPITRE QUATRE

Les sans-abri, un aperçu régional

CHAPITRE QUATRE
Les sans-abri, un aperçu régional

Introduction

Dans le cadre de la présente recherche sur le phénomène des sans-abri, il est apparu souhaitable de tenter d'évaluer de façon approximative l'importance de ce phénomène en dehors de Montréal.

Certes, le peu de temps alloué à la recherche fut contraignant dans le choix des moyens pour évaluer le phénomène, affectant d'autant la précision de l'estimation.

Cependant, la Direction de la recherche du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a en poste, dans chaque région administrative, un économiste chargé de faire une analyse continue du marché du travail. Ces économistes ont donc été mis à contribution pour évaluer l'importance du phénomène des sans-abri dans chacune des régions, en procédant à un inventaire des ressources du milieu susceptibles de toucher les personnes démunies et sans abri.

Cet inventaire livre donc un premier éclairage du phénomène en région et permet également d'apprécier le niveau d'intervention et de services offerts aux personnes démunies.

Bien que nous n'ayons pas cherché à constituer un inventaire exhaustif des ressources destinées aux sans-abri, mais un outil aux fins de la présente recherche, il n'en demeure pas moins que cet inventaire s'est révélé relativement complet lorsque nous l'avons comparé au répertoire des ressources publié depuis par la Société d'habitation du Québec.

À partir de leur expertise, les économistes régionaux ont également pu donner diverses informations liées au phénomène des sans-abri en regard de la réalité socio-économique régionale.

Ainsi, dans le présent chapitre, il nous est possible de souligner certaines différences intrarégionales et interrégionales, notamment par rapport à la région de Montréal, et également de faire ressortir un possible lien entre les pertes d'emplois et l'augmentation des sans-abri en région.

Il nous a aussi été possible d'extraire des données du fichier de l'aide sociale, ce qui a permis de préciser le portrait régional des sans-abri. Bien que ces données doivent être utilisées avec prudence, elles ont servi à appuyer cette première évaluation régionale du phénomène. Elles ont d'ailleurs confirmé l'hypothèse postulée au départ, à savoir que le phénomène des sans-abri est davantage lié au milieu urbain et concentré à Montréal.

La première partie de ce chapitre présente les données et renseignements tirés de l'inventaire réalisé par les économistes régionaux.

En seconde partie vient une analyse des données régionalisées extraites du fichier de l'aide sociale. Cette analyse précise divers aspects et caractéristiques de l'inventaire régional.

Bien qu'incomplet, ce portrait régional pourra fournir un éclairage nouveau pour favoriser l'intervention gouvernementale.

4.1 Inventaire régional

Dans cette partie, on a tenté d'évaluer l'importance du phénomène des sans-abri dans les régions et ce, les unes par rapport aux autres, en analysant les données recueillies par les économistes régionaux du Ministère.

4.1.1 Méthodologie

Les bottins des ressources locales, dont disposent les centres locaux des services communautaires (CLSC) et souvent les travailleurs sociaux en poste dans les hôpitaux, ainsi qu'une liste que nous leur avons fournie ont été, pour les économistes régionaux, les outils de travail de base. Cette liste recensait les organismes subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux susceptibles de venir en aide aux sans-abri.

Les économistes régionaux ont en outre indiqué d'autres lieux ou types de dépannage, ainsi que leur appréciation d'un lien possible entre les pertes d'emploi et le nombre de sans-abri. En prenant contact avec les organismes du milieu et en regard de leurs connaissances, les économistes régionaux ont pu tracer un portrait de la situation.

Enfin, il faut préciser que cet inventaire a été effectué dans chaque région à l'exception toutefois de deux d'entre elles, soit celle de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région de Montréal, puisque c'est sur cette dernière que portait l'enquête spécifique réalisée par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

4.1.2 Quelques aspects régionaux du phénomène: le cas de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

Si les informations recueillies varient d'une région à l'autre, elles sont suffisamment abondantes et uniformes pour permettre une description probante du phénomène des sans-abri en région.

Nous avons retenu la description fournie pour la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, car celle-ci nous a semblé faire la synthèse des commentaires recueillis et l'illustration du phénomène.

D'abord, il faut dire que dans la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, il n'existe pas de sans-abri selon la représentation la plus connue: « clochard couchant dehors sur les bouches de métro ». En région, les clochards ont une adresse et, ainsi, bénéficient de l'aide sociale. Cependant, le logement qu'ils occupent est souvent difficile à considérer comme un abri décent (chambre insalubre, mal éclairée, mal chauffée, sans meuble...). De plus, ce phénomène touche plus les villes d'une certaine grandeur que les autres. La région de Rimouski qui compte trente 30 000 habitants 40 000 pour l'agglomération urbaine) est, et de loin, le milieu urbain le plus important. Les autres centres sont plus petits: deux centres ont environ quinze 15 000 habitants à l'exception de Gaspé 17 000 qui est d'ailleurs le regroupement de plusieurs villages, la plupart des centres demeurent donc des villages de petite dimension. Il semble que le phénomène des sans-abri soit lié directement à la grandeur de la ville, compte tenu de la richesse ou de la pauvreté du milieu.

Cela nous amène à signaler une particularité régionale: parce que les villes et villages sont petits, les clochards sont connus de la population. Les gens les saluent à l'occasion et parfois les aident ou leur donnent à manger. Ils font encore partie de la communauté. Ainsi, à Rimouski, le propriétaire d'un casse-croûte, situé à proximité d'un parc où ces clochards se rassemblent, leur distribue un hambourgeois à tous les jours... Le phénomène des clochards n'est pas très répandu probablement parce que l'anonymat existe très peu dans la région.

On observe que les sans-abri sont plutôt des personnes en crise (personnes maltraitées, rejetées de leur foyer, ivres, droguées, malades). Dans les villes où il y a un hôpital, les salles d'urgence accueillent ces personnes, ailleurs ce sont les CLSC. Les postes de police peuvent également servir d'intermédiaires. Dès que la crise est passée, ces gens

sont le plus souvent retournés à la rue, sauf si dans la ville il y a des organismes ou maisons de dépannage, et il y en a très peu sur le territoire de la région Bas-Saint-Laurent – Gaspésie. Là où il n'y a ni hôpital, ni poste de police, ni CLSC, c'est-à-dire les centres de 5 000 habitants et moins, le presbytère, les couvents (en voie de disparition), parfois le cabinet du médecin ou tout simplement une personne charitable remplissent la fonction de dépannage de ces personnes démunies et sans abri. Par ailleurs, il y a émergence de « centres de bénévolat » qui n'offrent pas d'hébergement proprement dit, mais qui aident toute personne s'adressant à eux.

Dans cette région, même si les gens se connaissent et sont dès lors plus enclins à s'entraider, ce qui supplée au manque de services, la misère n'est pas moins existante. On peut d'ailleurs lier celle-ci au sous-emploi chronique et au chômage qui sévissent dans la région Bas-Saint-Laurent – Gaspésie.

4.1.3 Les ressources du milieu

Pour chaque région où l'inventaire a été effectué, une liste d'organismes de dépannage, de centres de jour, de maisons d'hébergement tant pour les femmes, les jeunes ou d'autres clientèles a été fournie.

En plus d'identifier les clientèles desservies, cette liste contenait des informations sur le niveau d'intervention des organismes, interventions allant de la simple entraide à l'hébergement de plus longue durée comprenant thérapie et suivi auprès de la personne.

Les informations recueillies sur les autres lieux ou types d'intervention et organismes dont le rôle n'est pas d'aider les sans-abri, mais qui peuvent les accueillir à l'occasion, ont permis de préciser davantage toutes les possibilités d'intervention auprès des sans-abri et, ainsi, de mieux percevoir les différents aspects du phénomène et les caractéristiques régionales.

La répartition régionale

L'inventaire régional (qui excluait la région de Montréal et celle de l'Abitibi-Témiscamingue) nous a permis de faire une première estimation des ressources du milieu qui touchent les sans-abri et par là-même, d'apprécier l'importance du phénomène selon les régions. Ces ressources sont essentiellemnt des centres d'hébergement ainsi que des organismes d'entraide, des lieux d'information et d'orientation ainsi que des centres de jour où l'on trouve par exemple des repas ou des vêtements.

Ces données compilées et qui apparaissent au tableau 4.1 permettent de faire un certain regroupement des régions selon la concentration des ressources.

- *Premier groupe*

  En premier lieu, la région de Québec est celle où l'on a inventorié le plus grand nombre de ressources (53) suivie de la région de la Mauricie – Bois-Francs (39); ces deux régions constituent le premier groupe.

- *Deuxième groupe*

Ensuite, un deuxième groupe est formé des régions limitrophes de la ville de Montréal: la région de Laurentides – Lanaudière (28) et la Montérégie (27).

- *Troisième groupe*

Un troisième groupe associe les régions du Saguenay – Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie qui, avec respectivement 20 et 17 établissements, ne comptent pas dans chaque cas la moitié du nombre inventorié dans le premier groupe.

• *Quatrième groupe*

Le dernier groupe est formé des régions de l'Outaouais et de l'Estrie qui ont un nombre comparable d'établissements, respectivement 12 et 10; la région de la Côte-Nord arrive dernière avec seulement six établissements.

On remarquera (tableau 4.1) que la région de Québec compte le quart des ressources inventoriées. On peut supposer que la ville de Québec et ses environs exercent un certain pouvoir d'attraction sur des clientèles d'autres régions, en raison notamment des services plus nombreux et diversifiés qu'on obtient dans un centre urbain.

C'est d'ailleurs ce que confirme l'étude intitulée *Les sans-abri à Québec*, réalisée en août 1987 par le Comité permanent de l'habitation de la ville de Québec. Cette étude révélait que « Québec, au même titre que les autres grandes villes, abrite une population de sans-abri, ... La notion de centralité est intrinsèquement liée à ce phénomène... » En effet, « Québec possède diverses caractéristiques qui permettent de la qualifier de « ville-centre »... elle est géographiquement centrale et possède un grand territoire... » (p. 3).

La région sud de Montréal, la Montérégie, bien qu'un peu plus populeuse que la région de Québec, compte par ailleurs la moitié moins de ressources que cette dernière. On peut présumer que la proximité de la ville de Montréal explique cet état de fait.

On observe que dans les deux derniers groupes (groupes 3 et 4), chaque région représente sensiblement la même proportion du total de la population des régions inventoriées[1] et que le nombre de ressources varie de 10 à 19.

Toutefois, la région de la Mauricie – Bois-Francs avec 10,4 % du total de la population de l'inventaire est la deuxième région quant au nombre de ressources inventoriées (39).

Tableau 4.1
INVENTAIRE RÉGIONAL DES ÉTABLISSEMENTS TOUCHANT LES SANS-ABRI

	RÉGIONS	Nombre[1] d'établissements				% de la population régionale par rapport à la population totale des régions inventoriées[2] excluant Montréal et l'Abitibi—Témiscamingue
		Hébergement	Autres	Total		
				Nombre	%	
Premier groupe	— Québec	41	12	53	25,1	22,3
	— Mauricie	27	12	39	18,5	10,4
Deuxième groupe	— Laurentides – Lanaudière	17	11	28	13,3	13,8
	— Montérégie	21	6	27	12,8	
Troisième groupe	— Saguenay – Lac-Saint-Jean	18	1	19	9,0	6,9
	— Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	12	5	17	8,1	6,8
Quatrième groupe	— Outaouais	9	3	12	5,7	6,0
	— Estrie	7	3	10	4,7	6,0
	— Côte-Nord	5	1	6	2,8	2,7
Total		**157**	**54**	**211**	**100**	**100**

1. Données compilées à partir d'un inventaire effectué pour les fins de l'enquête par la Direction de la recherche (MMSR), septembre 1987.
2. Données sur la population par région administrative tirées de Statistique Canada, Recensement de 1986 (chiffres définitifs de population).

1. L'inventaire a été effectué pour l'ensemble des régions administratives excluant celles de Montréal-Centre et de l'Abitibi-Témiscamingue.

On ne peut ainsi établir de lien entre le nombre de ressources régionales et la part relative de la population d'une région par rapport au total de la population de l'ensemble des régions inventoriées.

Cependant, d'autres facteurs pourraient expliquer cette distribution des ressources inventoriées, mais nous ne possédons pas les informations permettant d'établir des liens explicatifs.

Le niveau d'intervention

Selon les informations recueillies au MSSS, les ressources du milieu se définissent par rapport aux différents niveaux d'intervention et ce, pour toutes les clientèles, que ce soit des jeunes, des femmes en difficulté, des personnes démunies, ou d'autres.

- *Les groupes d'entraide*

  Au premier niveau, celui de l'entraide, on trouve, pour tous les secteurs d'intervention, des « aidants naturels », des organismes structurés et incorporés.

- *Les groupes d'information et d'orientation*

  Il s'agit de centres d'accueil et d'information qui fournissent des renseignements généraux et dirigent les personnes dans le besoin vers les ressources existantes.

- *Les centres d'intervention du jour*

  Ce sont des centres d'aide offrant des services de jour, des repas par exemple, et dont la gamme d'interventions va de l'intervention légère à l'intervention thérapeutique.

- *Les centres d'hébergement*

  On distingue deux types de centres d'hébergement, d'une part, le centre d'hébergement et de dépannage offrant le gîte, le couvert et une aide, et d'autre part, le centre d'hébergement offrant une pension et un plus long séjour ainsi que des services d'animation, d'intervention et de suivi des personnes.

Résultats de l'inventaire

L'inventaire régional n'a pas été réalisé de façon assez systématique pour que l'on puisse procéder à des comparaisons interrégionales.

Il est davantage indicatif de la réalité ; il faudrait effectuer une recherche plus poussée si l'on voulait effectuer une comparaison des données et informations.

Malgré ces limites, l'inventaire révèle que sur les 211 ressources identifiées dans les neuf régions concernées, 157 établissements offraient l'hébergement et 54 autres étaient des organismes d'aide et d'orientation ou des centres de jour susceptibles, eux aussi, d'aider des sans-abri.

Au tableau 4.2, la répartition de ces ressources selon les clientèles indique que plus du tiers (37,6 %), soit 59 des 157 ressources d'hébergement, s'adressent aux femmes en difficulté et victimes de violence, qu'environ 13 %, soit 21 autres, visent les jeunes. Le reste, près de la moitié (49 %) des ressources d'hébergement, offrent leurs services à des clientèles multiples qui sont formées de personnes démunies, d'ex-psychiatrisés, d'ex-contrevenants, d'alcooliques et de toxicomanes.

Les autres ressources d'aide et de référence et les centres de jour sont destinés majoritairement à diverses clientèles, autres que les femmes et les jeunes.

Selon les commentaires recueillis auprès des organismes par les économistes régionaux, il semblerait que la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean manque d'hébergement

pour hommes. C'est ainsi que certaines maisons d'hébergement pour femmes en difficulté offrent l'hébergement à des hommes sans abri et démunis.

Par ailleurs, il existe dans la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie un mouvement de création de centres de bénévolat subventionnés afin de venir en aide aux personnes démunies.

Des organismes d'entraide communautaire comme les Chevaliers de Colomb ou la Société de Saint-Vincent-de-Paul portent secours aux personnes démunies en offrant des vêtements et en recueillant de la nourriture.

Mais, les ressources en région répondent à une dynamique qui, elle-même, est fonction d'une situation fluctuante. De nouvelles ressources deviennent disponibles, tandis que d'autres, dont les services sont pourtant reconnus, éprouvent des problèmes de financement qui rendent leur avenir incertain, comme on le note dans la région de Laurentides-Lanaudière.

Les autres lieux de dépannage

Il a été également possible d'identifier d'autres lieux ou organismes qui viennent en aide aux personnes démunies et sans abri, même si cela n'est pas leur rôle.

Ainsi dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il existe souvent des réseaux de chambres privées associés aux autres ressources du milieu; généralement l'allocation de l'aide sociale sert à défrayer le coût de ces chambres.

L'absence d'aide gouvernementale pour les sans-abri qui ne font pas partie de clientèles particulières comme les femmes victimes de violence, ou les ex-contrevenants, force à demander la charité et à en dépendre, car il n'y a pas vraiment de ressources pour les personnes démunies.

Mais à peu près personne n'est laissé sans abri dans cette région, on trouve toujours moyen de les héberger. Il faut par ailleurs souligner que des personnes préféreront coucher dehors pendant la saison estivale, afin d'économiser leur argent.

On peut affirmer que la ville de Québec, centre urbain important en termes d'équipements et de services publics, attirera plusieurs personnes démunies et itinérantes provenant de la grande région de Québec. En général, on constate que l'aide passe par le poste de police qui n'est pas pour autant un lieu d'hébergement.

Ainsi, la ville de Québec et la majorité des municipalités environnantes acceptent de payer la chambre d'hôtel pour un nuit aux sans-abri recueillis par les policiers. Le lendemain, le plus souvent par l'intermédiaire du CLSC, on fera appel aux ressources du milieu.

Tableau 4.2
INVENTAIRE RÉGIONAL DES ÉTABLISSEMENTS TOUCHANT LES SANS-ABRI SELON LA CLIENTÈLE

ÉTABLISSEMENTS	CLIENTÈLES						TOTAL	
	Femmes		Jeunes		Multiples			
	N	%	N	%	N	%	N	%
Hébergement	59	37,6	21	13,4	77	49	**157**	**100**
Autres	4	7,4	7	13	43	79,6	**54**	**100**
Total	**63**	**29,8**	**28**	**13,3**	**120**	**56,9**	**211**	**100**

Source: Données compilées à partir d'un inventaire effectué aux fins de l'enquête par la Direction de la recherche, MMSR, septembre 1987.

Cette pratique des municipalités de payer une première nuit d'hôtel à la personne qui se trouve sans-abri est directement liée à un événement qui a eu lieu au poste de police de Québec. Il y a deux ans, un sans-abri connu du secteur du mail commercial du quartier Saint-Roch a été trouvé mort dans une cellule du poste de police de Québec. Les municipalités préfèrent donc ne plus courir le risque de faire servir la prison municipale à des fins d'hébergement pour les personnes sans abri.

Dans d'autres régions comme en Estrie, les communautés religieuses offrent l'hospitalité aux personnes démunies et sans abri selon la tradition de partage et de charité qui est celle de ces institutions.

On constate aussi qu'à l'intérieur d'une région plusieurs sous-régions pourront être faiblement équipées en ressources communautaires pour les sans-abri. C'est d'ailleurs le constat qui est fait dans l'analyse de la région Laurentides-Lanaudière où les secteurs de Berthier, Mont-Laurier et Lachute par exemple appartiennent à cette catégorie de sous-région. Les sans-abri trouveront donc des solutions temporaires à leur problème de logement dans les postes de police, dans les communautés religieuses et même dans les urgences d'hôpitaux. Certes, ces organismes n'offrent pas de services d'hébergement, ils consentent néanmoins à dépanner des gens pour une nuit ou pour un repas. Ils deviennent donc des lieux de dépannage ultime et même de dernier recours.

4.1.4 Le lien entre les pertes d'emplois et le nombre de sans-abri

Nous avons également démandé aux économistes régionaux de déterminer, à partir de leurs connaissances de la région et des informations recueillies auprès des organismes du milieu, s'il y avait un lien entre des pertes d'emplois et un achalandage accru des refuges de dépannage pour personnes démunies et sans abri.

La majorité des économistes a répondu que ce lien existait, mais qu'il faudrait une étude plus complexe pour le vérifier. Toutefois, certains ont pu donner un bref aperçu de ce lien.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, le lien entre l'activité économique et le phénomène des sans-abri est particulièrement important dans certaines parties du territoire, notamment en Gaspésie où il y a eu d'importantes fermetures d'usines depuis plusieurs années. Par contre, le départ vers d'autres régions d'un certain nombre de personnes mises à pied atténue le problème. Ces personnes partent vers la grande ville et par un malheureux concours de circonstances, pourront y devenir des sans-abri. Dans cette région, le sous-emploi et la pauvreté ont traditionnellement été liés. Aussi pourrait-on, de façon empirique, étendre ce lien au phénomène des personnes démunies et sans abri.

Par ailleurs, l'exemple fourni par la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie illustre bien un processus de migration des personnes démunies et sans-abri vers les centres urbains importants, principalement Montréal et, dans une moindre mesure, Québec.

L'enquête effectuée dans la région de Laurentides-Lanaudière (au nord de Montréal) fait ressortir d'autres facteurs d'explication du phénomène des sans-abri. De façon générale, il est admis que le contexte économique peut amplifier le problème des sans-abri. Un ralentissement important de l'activité économique comme celui de 1981-1982 peut créer un environnement favorisant la détérioration de la vie en société et donc l'émergence de pathologies sociales diverses (alcoolisme, drogue, délinquance...).

Toutefois, la conjoncture économique n'explique pas tout. L'évolution du phénomène des sans-abri est liée à d'autres paramètres. Par exemple, l'enquête effectuée dans cette région fait ressortir une différence entre le milieu urbain et le milieu rural. Ainsi, le territoire de Mont-Laurier ne semble pas être aux prises avec un important problème de sans-abri. Pourtant, cette sous-région n'a rien d'enviable sur le plan économique. L'économie est peu diversifiée et le chômage sévit, même en période de reprise économique, avec beaucoup plus de rigueur que dans le reste de la région. Différentes raisons peuvent expliquer cette situation. D'une part, le « tissu » social semble être plus serré en zone rurale et l'entraide

via les réseaux de parents et d'amis parvient à régler le problème des sans-abri. D'autre part, un certain nombre de personnes en difficulté quitteront la région vers les zones urbaines et iront de ce fait grossir les rangs des sans-abri en ville. Enfin, on peut supposer que les logements à prix modique sont relativement plus nombreux en zone rurale qu'en milieu urbain, là où la rareté du sol entraîne un niveau de prix élevé des terrains. Ainsi, même un taudis, en ville, aura un prix de location inaccessible pour certaines personnes.

L'exemple de la région de la Mauricie – Bois-Francs démontre une autre facette des différences intrarégionales. Il faut d'abord rappeler que cette région est formée de deux parties séparées par le fleuve Saint-Laurent. La première, la Mauricie, occupe le bassin de la rivière Saint-Maurice et comprend les villes de la Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières. La deuxième, les Bois-Francs, se situe sur l'autre rive du fleuve Saint-Laurent et a pour pôles principaux Drummondville et Victoriaville. Cette rupture physique créée par le fleuve Saint-Laurent amène des différences intrarégionales: chaque partie a sa structure industrielle et ses activités économiques lui donnant une personnalité propre, même s'il s'y effectue des échanges intrarégionaux.

Si en Mauricie, on établit un lien entre les pertes d'emplois et l'augmentation du phénomène des sans-abri, il n'en est pas de même dans la zone de Drummondville où l'itinérance peut être davantage le lot des jeunes qui n'ont pas encore eu d'emploi. Drummondville et ses environs n'ont pas connu de pertes d'emplois considérables comme la Mauricie, de sorte que ce sont d'autres facteurs qui expliquent le phénomène des sans-abri, soit l'absence de liens familiaux et la désinstitutionnalisation de personnes ayant des problèmes psychiatriques entre autres. D'ailleurs, même s'il existe à Drummondville une table de concertation (S.O.S. RESSOURCES) pour une meilleure affectation des ressources consacrées aux sans-abri, on l'estime insuffisamment outillée pour faire face à d'éventuelles mises à pied massives.

Enfin, un dernier exemle pour illustrer la diversité régionale, la Côte-Nord. Cette région qui a pourtant connu d'importantes fermetures d'entreprises et même des fermetures de villes, comme Fermont et Schefferville, ne semble pas connaître un accroissement des sans-abri. Cette situation s'explique sans doute par le fait que de généreuses primes de séparation ont été offertes aux personnes mises à pied, et que celles-ci et leurs familles ont quitté la région. Pour la population qui est restée dans la région, ces fermetures ont peut-être causé une recrudescence de l'alcoolisme et de la toxicomanie, mais cela reste à démontrer.

Cette appréciation fournie par les économistes régionaux ajoute à la présente description régionale en précisant notamment les disparités entre les régions certes, mais également celles à l'intérieur d'une même région.

4.2 Données régionalisées tirées du fichier de l'aide sociale

Il a été possible de compléter le portrait régional du phénomène des sans-abri avec certaines données tirées du fichier de l'aide sociale, et ainsi faire ressortir les principales caractéristiques des personnes démunies, ayant trouvé refuge dans un centre d'hébergement.

À partir d'une liste d'organismes subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, constituée pour les fins de la présente étude, il a été possible d'obtenir des information régionalisées du fichier de l'aide sociale. Dans ce cas, les données ont été compilées pour toutes les régions y compris pour celles de Montréal-Centre et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les données nous informent sur les personnes recevant l'aide sociale ayant trouvé refuge dans une maison d'hébergement et ayant reçu à cette adresse leur chèque d'aide sociale. Cependant, dans les régions autres que Montréal-Centre, les fréquences enregistrées en termes absolus sont assez faibles et parfois même très faibles, ce qui ne permet pas toujours une analyse des données.

4.2.1 Les personnes sans-abri inscrites à l'aide sociale

Leur répartition régionale

Au tableau 4.3, on observe d'abord que c'est la région de Montréal-Centre qui regroupe 58,6 % des personnes à l'aide sociale ayant trouvé refuge dans une maison d'hébergement au cours de 1987. Ces données confirment l'hypothèse que nous avions intuitivement formulée, à savoir que le phénomène des sans-abri est concentré dans le centre urbain de Montréal.

C'est la région de la Mauricie – Bois-Francs qui vient en second lieu, avec 9,0 % de ces personnes à l'aide sociale réfugiées dans une maison d'hébergement. Cette région dépasse même la région de Québec qui en compte 7,5 %, ce qui la place à peu près à égalité avec la région sud de Montréal, la Montérégie, où l'on trouve 7 % de ces personnes repérées par notre enquête.

On constate par ailleurs une faible proportion autant dans la région de l'Estrie (1,3 %) que dans la région de l'Outaouais (1,4 %).

Bien que l'on ne puisse véritablement comparer ces données à celles de l'inventaire des ressources régionales, il n'en demeure pas moins que le portrait régional tracé à partir de ces deux types de données correspond relativement bien à la réalité. Le cas de la région de la Mauricie – Bois-Francs se distingue quelque peu, mais les données tirées du fichier de l'aide sociale illustrent quand même une certaine importance du phénomène dans cette région.

La région de Montréal et les régions limitrophes au nord et au sud concentrent 69,5 % des personnes à l'aide sociale ayant pour adresse celle d'une maison d'hébergement pour personnes en difficulté. C'est à l'évidence dans la région métropolitaine de Montréal que se concentre le plus grand nombre de sans-abri.

Par ailleurs, dans une région traditionnellement pauvre comme le Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, où la structure économique est faible et peu diversifiée, on ne trouve que 2,4 % des personnes à l'aide sociale ayant trouvé refuge dans des maisons d'hébergement.

Tableau 4.3
RÉPARTITION RÉGIONALE DES PERSONNES À L'AIDE SOCIALE RÉFUGIÉES DANS UN CENTRE D'HÉBERGEMENT

Régions	%
Montréal-Centre	58,6
Mauricie – Bois-Francs	9,0
Québec	7,5
Montérégie	7,0
Abitibi-Témiscamingue	4,2
Saguenay – Lac-Saint-Jean	3,9
Laurentides-Lanaudière	3,9
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	2,4
Outaouais	1,4
Estrie	1,3
Côte-Nord – Nouveau-Québec	0,4
Total	**100**

Source: Données tirées du fichier de l'aide sociale, MMSR, septembre 1987.

Ainsi se pourrait-il que les personnes démunies en milieu urbain subissent davantage le manque d'abri alors qu'en région, même économiquement faible mais davantage rurale, les personnes démunies souffrent moins d'un manque d'abri? Cependant, la présente enquête ne peut révéler les informations sur la qualité du logement des personnes démunies, puisque tel n'était pas son but. Toutefois, selon certains témoignages, les mal-logés seraient nombreux en région rurale.

Ne faut-il pas plutôt chercher à expliquer cet écart entre la région métropolitaine de Montréal et les autres régions quant au nombre de sans-abri, tout simplement par un manque de ressources leur venant en aide en région? Ces ressources étant concentrées dans les centres urbains, les personnes démunies auraient tendance à migrer vers ces centres, et notamment vers Montréal. Cependant les résultats de l'enquête présentés au chapitre trois nous amènent à minimiser l'importance d'un mouvement migratoire vers Montréal. En effet, 85 % des personnes ayant répondu à l'enquête déclarent vivre habituellement à Montréal et ce n'est qu'une très faible proportion de personnes qui viennent d'autres régions du Québec ou du Canada.

Les principales caractéristiques

- *L'âge*

Les personnes à l'aide sociale ayant trouvé refuge dans une maison d'hébergement au cours de la dernière année ont moins de 30 ans dans une proportion de 41 %, et entre 30 et 39 ans dans une proportion de 28 %; le reste se répartit de façon à peu près égale entre les catégories d'âge de 40 à 49 ans et de 50 ans et plus (tableau 4.4). Comme cela a été souligné au chapitre trois, l'âge moyen des personnes interrogées est inférieur à celui des personnes recevant de l'aide sociale dans un refuge dans la région de Montréal-Centre. Cette situation s'explique notamment par le fait que l'aide sociale n'est versée qu'aux personnes de 18 ans et plus et qu'un nombre important des moins de 30 ans participent à des programmes spéciaux d'emploi. Rappelons également que les faibles fréquences en termes absolus dans d'autres régions ne permettent pas l'analyse des données

Toutefois, dans la région de Montréal-Centre, la catégorie des 30-39 ans est aussi importante que celle des moins de 30 ans. On observe par ailleurs que la catégorie des moins de 30 ans atteint une assez forte proportion dans les régions de Québec ou de la Mauricie-Bois-Francs par exemple.

- *Le sexe*

Si pour l'ensemble des régions, la répartition selon le sexe est de 26 % de femmes et de 74 % d'hommes, la région de Montréal-Centre est différente puisque la proportion d'hommes s'élève à 80 % (tableau 4.4).

Alors que dans les régions de Laurentides-Lanaudière, de la Montérégie et de l'Abitibi-Témiscamingue les proportions d'hommes et de femmes s'équivalent, en Mauricie – Bois-Francs la proportion d'hommes atteint 88,4 %.

Dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean où il semble y avoir un manque de ressources d'hébergement pour hommes, ainsi qu'on le soulignait auparavant dans le texte, on constate pourtant que la proportion selon le sexe dans cette région ne s'écarte pas beaucoup de la moyenne générale: la proportion de femmes atteint 30 % et celle des hommes, 70 %.

Ainsi les hommes à l'aide sociale ayant trouvé refuge dans un centre d'hébergement au cours de la dernière année sont plus nombreux que les femmes. Cependant, il faut préciser que les ressources pour les femmes sont souvent moins nombreuses que celles réservées aux hommes, comme on l'a observé à Montréal, sur un total de 751 lits pour personnes itinérantes, 627 étaient pour les hommes, 77 pour les femmes et 47 pour les jeunes (D'Amours, 1987).

Tableau 4.4
RÉPARTITION RÉGIONALE DES PERSONNES À L'AIDE SOCIALE AYANT TROUVÉ REFUGE DANS UN CENTRE D'HÉBERGEMENT, SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Catégories d'âge	Total %	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie* %	Saguenay — Lac-Saint-Jean %	Québec %	Mauricie — Bois-Francs %	Estrie* %	Montréal-Centre %	Laurentides — Lanaudière %	Montérégie %	Outaouais* %	Abitibi — Témiscam. %	Côte-Nord* %
Moins de 30 ans	40,8	62,5	49,2	61,3	67,1	69,2	29,9	53,5	52,4	38,1	39,5	53,9
30 à 39 ans	28,1	23,6	30,3	21,7	23,1	15,4	29,9	26,7	24,9	38,1	32,3	15,4
40 à 49 ans	17,7	8,33	14,8	12,0	7,8	10,3	21,5	8,6	12,9	12,0	7,7	7,7
50 ans et plus	13,3	5,55	5,7	4,9	1,9	5,1	18,7	11,2	6,7	2,4	7,3	23,1
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Sexe												
Femme	26,1	27,8	30,3	30,7	11,6	43,6	20,1	58,6	38,0	95,2	42,7	84,6
Homme	73,9	72,2	69,7	69,3	88,4	56,4	79,9	41,4	62,0	4,8	57,3	15,4
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

* Une trop faible fréquence en termes absolus ne permet pas l'analyse des données.
Source: Données tirées du fichier de l'aide sociale, MMSR, septembre 1987.

- *Le revenu*

Dans la région de Montréal-Centre, les personnes réfugiées dans un centre d'hébergement et ayant reçu de l'aide sociale étaient un peu plus nombreuses que dans le reste du Québec à avoir eu un revenu annuel se situant entre 4 000 $ et 6 999 $ (tableau 4.5). Cette situation s'expliquerait en partie par le fait que l'on trouve une plus forte proportion de personnes de moins de 30 ans dans les autres régions.

Toutefois, c'est en Abitibi-Témiscamingue qu'on enregistre d'importants écarts à la moyenne, car la catégorie de revenu annuel de 2 000 $ et moins comprenait 32,3 % des cas répertoriés pendant qu'on en comptait seulement 3,8 % pour l'ensemble du Québec.

Par contre, en Mauricie – Bois-Francs on comptait une plus forte proportion de personnes, soit 61,5 %, ayant eu un revenu annuel se situant entre 4 000 $ et 7 000 $ par rapport à la moyenne québécoise qui est de 56 %.

Dans la région de Québec, on enregistrait un écart par rapport à la moyenne générale dans les deux catégories suivantes: pour celle de revenu annuel se situant entre 2 000 $ et 4 000 $, la proportion était de 21,3 % et ainsi plus élevée que la proportion de l'ensemble du Québec qui est de 15,6 %; pour la catégorie de 4 000 $ à 7 000 $ de revenu annuel, la région de Québec enregistrait une proportion de 48,8 % alors que la moyenne générale est un peu plus élevée avec 56 %.

- *La scolarité*

Vingt et un pour cent (21 %) de l'ensemble des personnes à l'aide sociale ayant séjourné dans un centre d'hébergement ont huit ans ou moins de scolarité, et 62,5 % de huit à 11 ans de scolarité; enfin seulement 16,5 % ont 12 ans ou plus de scolarité, soit une cinquième année de secondaire terminée (tableau 4.5).

La région de la Mauricie – Bois-Francs présente des différences par rapport à cette moyenne puisque la proportion de personnes qui ont moins de huit ans de scolarité ne s'élève qu'à 10,5 %, et que 73,1 % ont de huit à 11 ans de scolarité; la proportion de 12 ans ou plus de scolarité correspond par ailleurs à celle de la moyenne générale.

Quant à la région de Montréal-Centre, celle-ci présente peu d'écart par rapport à la moyenne, cependant il est intéressant de noter que les proportions de personnes ayant huit ans ou moins de scolarité et 12 ans ou plus de scolarité sont légèrement plus élevées que la moyenne générale.

Tableau 4.5
RÉPARTITION RÉGIONALE DES PERSONNES À L'AIDE SOCIALE AYANT TROUVÉ REFUGE DANS UN CENTRE D'HÉBERGEMENT, SELON LE REVENU ET LA SCOLARITÉ

Revenu	Total au Québec %	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie* %	Saguenay — Lac-Saint-Jean %	Québec %	Mauricie — Bois-Francs %	Estrie* %	Montréal-Centre %	Laurentides — Lanaudière %	Montérégie %	Outaouais* %	Abitibi — Témiscam. %	Côte-Nord* %
Moins de 2 000 $	3,8	5,5	4,1	4,0	0,7	0,0	2,4	5,2	3,3	0,0	32,3	0,0
2 000 $ à 3 999 $	15,6	22,2	23,7	21,3	12,7	18,0	15,1	14,8	13,8	9,5	9,7	30,8
4 000 $ à 6 999 $	56,0	40,3	45,1	48,8	61,6	41,0	62,0	32,2	46,2	42,9	38,7	23,1
7 000 $ et plus	24,5	31,9	27,1	25,7	25,0	41,0	20,5	41,8	36,7	47,6	19,3	46,1
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Scolarité												
Moins de 8 ans	21,0	15,3	19,7	16,4	10,5	10,2	23,8	18,1	21,0	26,2	21,0	23,1
Entre 8 et 11 ans	62,5	72,2	69,6	68,4	73,1	71,8	58,1	69,0	67,1	69,0	58,9	69,2
12 ans et plus	16,5	12,5	10,7	15,2	16,4	18,0	18,1	12,9	11,9	4,8	20,1	7,7
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

* Idem, tableau 4.4.
Source: Données tirées du fichier de l'aide sociale, MMSR, septembre 1987.

- *L'emploi*

Au tableau 4.6, on observe que la moyenne générale des personnes à l'aide sociale n'ayant jamais eu d'emploi est de 56,6 % et que la région de Montréal-Centre dépasse légèrement cette moyenne générale avec 58,6 %.

Toutefois dans la région de Québec cette proportion diminue à 48,8 % s'écartant ainsi de la moyenne générale; il en est de même pour la proportion des personnes à l'aide sociale qui avaient perdu leur emploi depuis plus d'un an, qui s'élève à 49,8 %, tandis que la moyenne générale est de 39,9 %.

- *La résidence précédente*

De façon générale, 79,1 % des personnes à l'aide sociale résidaient dans des chambres et des pensions avant de trouver refuge dans un centre d'hébergement; seulement 15,5 % étaient locataires comme le montre le tableau 4.7.

Toutefois, à Québec la situation est quelque peu différente puisque seuls 13,8 % habitaient une chambre, 71,1 % avaient une pension pour totaliser 85 %, tandis que 11,5 % étaient locataires.

À Montréal, la proportion de chambreurs est un peu plus élevée (48,7 %) que celle des pensionnaires (33,2 %) mais la proportion de locataires (15,7 %) équivaut à la moyenne générale de 15,5 %.

De même, dans le reste du Québec, la proportion d'individus qui, avant d'aller au centre d'hébergement, habitaient une chambre incluant la pension (63 %), est nettement plus élevée que la moyenne générale (46,2 %). Ainsi, en dehors de Montréal, la pension est plus importante comme mode de logement que la chambre.

Un lien entre le taux de chômage en région et le phénomène des sans-abri

Au tableau 4.8, on observe que dans la région de Montréal-Centre et celle de la Mauricie – Bois-Francs, la proportion de personnes à l'aide sociale ayant trouvé refuge dans un centre d'hébergement est plus élevée que la proportion de l'ensemble des personnes recevant l'aide sociale dans cette région et que la proportion de la population régionale. Ce sont aussi deux régions où le taux de chômage, en 1987, est plus élevé que le taux québécois. Mais soulignons que la région de Montréal-Centre est la plus populeuse et la plus urbaine du Québec, aussi n'est-il pas étonnant d'y retrouver le plus grand nombre relatif de personnes à l'aide sociale sans abri.

Tableau 4.6
RÉPARTITION RÉGIONALE DES PERSONNES À L'AIDE SOCIALE AYANT TROUVÉ REFUGE DANS UN CENTRE D'HÉBERGEMENT, SELON LE MOMENT DE FIN D'EMPLOI

	Total au Québec %	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie* %	Saguenay — Lac-Saint-Jean %	Québec %	Mauricie — Bois-Francs %	Estrie* %	Montréal-Centre %	Laurentides — Lanaudière %	Montérégie %	Outaouais* %	Abitibi — Témiscam. %	Côte-Nord* %
Aucun emploi	56,6	65,3	63,1	48,8	50,7	51,3	58,6	55,2	49,0	62,0	59,7	53,8
Moins d'un an	3,5	1,4	5,7	1,3	1,9	7,7	3,5	2,6	7,6	4,7	1,6	7,7
Plus d'un an	39,9	33,3	31,2	49,8	47,4	41,0	37,9	42,2	43,4	33,3	38,7	38,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* Idem, tableau 4.4.
Source: Données tirées du fichier de l'aide sociale, MMSR, septembre 1987.

Tableau 4.7
RÉPARTITION RÉGIONALE DES PERSONNES À L'AIDE SOCIALE AYANT TROUVÉ REFUGE DANS UN CENTRE D'HÉBERGEMENT, SELON LE TYPE DE RÉSIDENCE OCCUPÉE PRÉCÉDEMMENT

	Québec	Montréal-Centre	Reste du Québec	Total du Québec
Locataire	11,5 %	15,7 %	16,1 %	15,5 %
Chambre	13,8	48,7	10,0	32,9
Pension	71,1	33,2	63,0	46,2
Autres	3,6	2,4	10,9	5,4
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: Données tirées du fichier de l'aide sociale, MMSR, septembre 1987.

Cependant, la région Bas-Saint-Laurent – Gaspésie avait une faible proportion (2,4 %) de personnes à l'aide sociale réfugiée dans un centre d'hébergement, bien que le taux de chômage (14,2 %) y soit le plus élevé au Québec et bien que l'ensemble des personnes inscrites à l'aide sociale représente une proportion (6,1 %) plus élevée que celle de la population régionale (4,6 %) par rapport à la population de l'ensemble du Québec. Une telle situation pourrait s'expliquer, soit par un nombre insuffisant de centres d'hébergement, soit par le fait que les personnes démunies ont un abri, ce qui par ailleurs ne permet aucunement de présumer de la qualité de celui-ci.

Ces hypothèses d'explication se rapprochent des commentaires fournis par les économistes régionaux, à savoir qu'en région le phénomène des sans-abri est moins important en raison d'une plus grande entraide; mais le problème des mal-logés, tant en zone rurale qu'urbaine, serait plus important.

On observe par ailleurs que les régions de Québec et de la Montérégie ont eu les plus bas taux de chômage en 1987. Dans ces deux régions à peu près la moitié du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ont trouvé refuge dans un centre d'hébergement ; ce sont les deux régions les plus populeuses après la région de Montréal-Centre, mais la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale n'excède pas la part relative de leur population régionale.

Dans la région de Québec par exemple, même si celle-ci compte 14 % de la population du Québec, on ne trouve que 7 % de personnes à l'aide sociale ayant fréquenté un centre d'hébergement pour personnes démunies. Un taux de chômage assez bas et une concentration urbaine plutôt faible dans cette région pourraient expliquer cette situation et ajouterait plus d'importance à la relation établie entre le phénomène des sans-abri et une forte concentration urbaine de la population.

Ainsi, on peut dire que le phénomène des sans-abri est certes influencé par la situation économique, mais que d'autres facteurs importants doivent être pris en compte pour l'expliquer; ces facteurs sont des phénomènes sociaux comme la délinquance, les problèmes de santé mentale et l'alcoolisme.

Tableau 4.8
DONNÉES RÉGIONALES SUR LES PERSONNES À L'AIDE SOCIALE, LE TAUX DE CHÔMAGE ET LE POIDS RELATIF DE LA POPULATION RÉGIONALE

Régions	Personnes à l'aide sociale en région[1]		Taux de chômage régionalisé en 1987[2] en %	Population régionale sur l'ensemble de la population du Québec en % en 1986[3]
	Celles réfugiées dans un centre d'hébergement en %	Total régional par rapport à l'ensemble du Québec en %		
Montréal-Centre	58,6	34,5	10,7	31,4
Mauricie – Bois-Francs	9,0	8,0	11,4	6,9
Québec	7,5	13,9	8,5	14,8
Montérégie	7,0	12,0	8,7	16,7
Abitibi-Témiscamingue	4,2	2,1	9,3	2,4
Saguenay – Lac-Saint-Jean	3,9	5,0	13,1	4,6
Laurentides-Lanaudière	3,9	8,2	10,8	9,1
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	2,4	6,1	14,2	4,6
Outaouais	1,4	4,1	10,4	3,9
Estrie	1,3	3,9	10,6	4,0
Côte-Nord – Nouveau-Québec	0,4	1,9	13,7	1,6
Total	**100**	**100**	**10,4**	**100**

1. Données tirées du fichier de l'aide sociale, MMSR, septembre 1987.
2. Estimations de janvier à novembre 1987, Direction de la recherche, MSSR.
3. Statistique Canada, Recensement de 1986.

Conclusion

Malgré ses limites, cet aperçu régional permet de mieux saisir l'importance et les diverses caractéristiques du phénomène des sans-abri dans l'ensemble du Québec. Il ressort que ce phénomène est lié à la concentration urbaine et que dans les régions, ses manifestations sont différentes.

D'abord, en région les sans-abri font encore partie de la communauté qui les reconnaît et leur vient en aide. En outre, le « tissu » social est plus serré en zone rurale rendant possible l'entraide des parents et des amis. Il est également certain qu'il existe plus de logements à prix modique en région, et notamment en milieu rural, qu'en milieu urbain. Cependant, ce constat ne doit pas laisser présumer de la qualité de l'abri, car selon les témoignages, les mal-logés seraient nombreux.

Quant aux ressources pouvant venir en aide aux personnes démunies et sans abri, l'inventaire effectué révèle qu'elles sont inégalement réparties entre les régions ainsi qu'à l'intérieur même des régions. En effet, on observe une tendance à les trouver dans les centres urbains les plus importants.

Mais à peu près personne n'est laissé sans abri, car les postes de police, les urgences des hôpitaux, les communautés religieuses, ou la simple charité publique peuvent dépanner les plus démunis.

Les données tirées du fichier de l'aide sociale ont permis de compléter le portrait régional et de confirmer que la région de Montréal-Centre est celle qui, de loin, concentre le plus grand nombre de personnes à l'aide sociale utilisant les ressources de dépannage.

Une distinction entre Montréal et le reste du Québec

La région de Montréal-Centre compte le plus grand nombre de personnes à l'aide sociale ayant trouvé refuge dans un centre d'hébergement. La personne type est un homme dont le revenu annuel se situe entre 4 000 $ et 7 000 $ et qui a huit à 11 ans de scolarité ; il n'a pas d'emploi et habitait une chambre avant de venir au centre d'hébergement.

Par ailleurs, il importe de saisir, si possible, dans quelle mesure les personnes à l'aide sociale qui, dans le reste du Québec, trouvent refuge dans un centre d'hébergement sont vraiment différentes de celles de Montréal-Centre. À la lumière des analyses qui précèdent, on peut dire qu'en région, ces personnes pourraient être plus jeunes qu'à Montréal, et qu'il existe davantage de chances, dans certaines régions, que ces personnes soient des femmes ou des hommes.

En région, il y a une moins grande proportion de personnes ayant entre 4 000 $ et 7 000 $ de revenu annuel, mais parfois ils sont un plus grand nombre à avoir plus de 7 000 $ de revenu ; ils sont un peu plus nombreux qu'à Montréal à avoir de huit à 11 ans de scolarité. Ils sont tout aussi nombreux à n'avoir jamais eu d'empoi, même si dans la région de Québec, la proportion est un peu plus faible.

À la différence de la situation montréalaise, en région, la personne à l'aide sociale habitait une pension avant de venir au centre d'hébergement. La plus grande différence est certainement le nombre puisque c'est à Montréal que sont concentrées les personnes à l'aide sociale qui trouvent refuge dans un centre d'hébergement.

Enfin, il est évidemment possible d'établir un lien entre l'activité économique (perte d'emploi, taux de chômage élevé) et le phénomène des sans-abri, mais il faudrait des études plus précises pour connaître la véritable nature et l'importance de ce lien. D'autant plus que les causes économiques ne semblent pas les seules à devoir être prises en compte pour expliquer le phénomène des sans-abri.

Conclusion

Les constats présentés tout au long de cette étude recouvrent plusieurs volets. Une des raisons qui nous a amenés à utiliser différentes approches est que la réalité des sans-abri est très difficile à définir. Ces personnes, souvent sans adresse fixe ou tout simplement sans abri, vivent, en effet, des problèmes qui s'enchevêtrent: problèmes financiers liés au manque d'emploi, problèmes de logement, problèmes socio-affectifs, psychologiques ou psychiatriques et problèmes de santé. Ainsi la solution à ces problèmes ne peut être unique et devra prendre en compte tous ces facteurs.

Qu'ils soient clients à l'aide sociale, souvent grâce au soutien des organismes communautaires, qu'ils aient d'autres sources de revenu (mendicité, réinsertion au travail, rentes ou prestations d'assurance-chômage) ou qu'ils n'aient pas de revenus, les personnes sans-abri, dont le nombre est estimé à près de dix mille dans l'ensemble du Québec, ont des caractéristiques socio-démographiques particulières dont les tableaux synthèses qui suivent font état.

De toute évidence, selon nos observations, le phénomène des sans-abri au Québec est urbain et principalement concentré dans l'agglomération montréalaise. Dans l'ensemble du Québec, les sans-abri sont majoritairement des hommes (trois sur quatre) même si dans certaines régions (Laurentides – Lanaudière, Abitibi – Témiscamingue) on peut retrouver autant de femmes que d'hommes dans les refuges pour personnes démunies. Les hommes sans-abri sont seuls et majoritairement célibataires et la moitié d'entre eux ont moins de dix ans de scolarité. Pour leur part, les femmes sans-abri sont plus souvent mariées ou ont un statut autre que célibataire et ont un niveau plus élevé de scolarité. Aussi, une plus forte proportion d'entre elles ont des enfants à leur charge.

Le portrait statistique réalisé à partir du fichier de l'aide sociale et l'enquête menée sur la situation des sans-abri à Montréal révèlent que près de la moitié des personnes ayant trouvé refuge dans un organisme communautaire sont âgées de 30 ans et moins. Ces données confirment d'ailleurs le constat fait par les organismes du milieu sur le rajeunissement de leur clientèle. Cette situation est d'autant plus sérieuse qu'elle se présente comme le cumul d'un ensemble de problèmes: très faibles revenus, consommation d'alcool et de drogue, prostitution, problèmes avec la justice et rupture des liens familiaux. Il va sans dire que le faible niveau de prestations d'aide sociale allouées aux moins de 30 ans ajoute à la gravité de la situation. Notre étude fait en outre ressortir le faible niveau de scolarité des personnes sans abri et l'importance du décrochage scolaire chez les jeunes.

De façon plus précise, l'enquête menée auprès des personnes sans-abri à Montréal a permis d'évaluer l'étendue des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, des problèmes judiciaires et des problèmes psychiatriques de cette population.

Il en ressort que les problèmes d'alcool et de drogue touchent un peu moins de la moitié des répondants et qu'ils sont plus répandus chez les hommes. Ceux de plus de 30 ans sont surtout aux prises avec l'alcool alors que les hommes de moins de 30 ans connaissent plus de problèmes de drogue. Quant aux femmes, ce sont les plus jeunes qui sont les plus nombreuses à connaître l'un ou l'autre des deux problèmes.

On a également constaté que près de la moitié des sans-abri interrogés ont déclaré avoir un casier judiciaire. Chez les hommes, la proportion atteignait presque les deux tiers alors que chez les femmes, moins d'une personne sur dix avait un casier judiciaire.

Enfin, les problèmes de santé mentale chez les sans-abri semblent aussi importants chez les deux sexes et toucheraient plus particulièrement les plus de 30 ans. L'estimation d'un taux d'incidence de la maladie mentale au sein de la population des sans-abri demeure difficile et nécessiterait une analyse plus approfondie du phénomène.

La description des caractéristiques socio-démographiques des sans-abri nous permet de mieux définir le phénomène et de dégager certains sous-groupes particuliers.

Les organismes du milieu œuvrent auprès de clientèles définies: les ex-psychiatrisés, les ex-contrevenants, les jeunes en difficulté, les femmes victimes de violence et en difficulté, les alcooliques et les toxicomanes, ainsi qu'auprès d'une clientèle plus généralement démunie. Certains organismes font une distinction entre une « clientèle conjoncturelle, temporaire ou ponctuelle » et une « clientèle structurelle, permanente ou chronique ». La première catégorie de clientèle regroupe les personnes qui sont sans ressource ou en difficulté, mais qui sont capables de se prendre en mains avec le soutien des organismes communautaires. La deuxième catégorie regroupe des personnes incapables de se prendre en charge à cause de problèmes profonds de drogue ou d'alcool ou de maladie mentale. Pour certains intervenants communautaires, le terme *itinérant* est préféré à celui de *sans-abri* parce qu'au lieu de se limiter à la dimension résidentielle, il est à même de désigner l'ensemble des problèmes qui touchent les sans-abri.

Nos observations nous ont amenés à considérer d'autres distinctions pour définir les différents niveaux de difficulté que vivent les sans-abri. Un premier niveau correspond à la situation des jeunes, à leur première fugue ou à la perte de leur emploi, ou à la situation des femmes victimes de violence conjugale: il s'agit de sans-abri temporaires en situation, soit de décrochage, soit de retrait temporaire par rapport à leur environnement social, Un deuxième niveau correspond aux personnes en réhabilitation après avoir été encadrées par des institutions; ce sont des personnes qui sortent de l'hôpital psychiatrique, de la prison ou d'un centre de désintoxication. Ces personnes vivent une situation de transition et avec l'aide des ressources communautaires elles peuvent espérer retrouver leur autonomie. Ce niveau se caractérise par la précarité de leur situation. Enfin, au troisième niveau, on trouve l'itinérance proprement dite. Elle peut être définie comme l'état de ceux et de celles qui vivent dans une pauvreté extrême, qui sont incapables de travailler, qui souffrent de solitude, d'instabilité résidentielle, de problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie.

L'analyse des caractéristiques socio-démographiqes des sans-abri permet aussi de les situer par rapport à leurs groupes sociaux d'appartenance, que ce soit le groupe des personnes à l'aide sociale, le groupe des personnes seules et pauvres, les chambreurs ou encore les personnes atteintes d'un handicap psychologique. Cet exercice nous amène à désigner les groupes qui risquent le plus de devenir des sans-abri et à répondre à une des questions de départ de cette recherche: Tous les clients à l'aide sociale sont-ils susceptibles de devenir des sans-abri? Doit-on conclure que toutes les personnes seules et pauvres au Québec courent le même risque de devenir des sans-abri? Finalement, l'ensemble des chambreurs et des personnes atteintes de maladie mentale également de devenir des sans-abri?

Il se dégage du portrait statistique des personnes ayant trouvé refuge dans un organisme communautaire que leurs caractéristiques ressemblent à celles de la population des personnes seules et pauvres du Québec, principalement du point de vue de l'âge (autant de jeunes de moins de 30 ans mais cependant moins de personnes âgées en refuge) et de l'état civil (autant de célibataires). Par ailleurs, les personnes recevant l'aide sociale dans un refuge se comparent aux autres personnes à l'aide sociale quant à leur niveau de scolarité (entre huit et 11 ans) et au type de ménage (personne seule et famille monoparentale). Selon nos observations, les personnes qui ont trouvé refuge dans un organisme communautaire et qui auparavant habitaient une chambre ne se distinguent pas sensiblement des autres chambreurs vivant près des centre-villes de Montréal et de Québec, ce qui nous fait dire que ceux-ci constituent un groupe qui risque plus de devenir des sans-abri.

Enfin, les personnes en refuge atteintes d'un handicap psychologique se comparent aux autres clients de l'aide sociale ayant eux aussi un handicap psychologique, que ce soit pour l'âge, pour l'état civil ou pour le type de ménage.

Notre étude du phénomène des sans-abri n'est certes par exhaustive, mais présente néanmoins l'avantage de décrire la réalité sur plusieurs plans en exposant le problème à partir de différents observatoires. Nous espérons que les connaissances acquises grâce à cette étude exploratoire permettront de définir des actions concrètes pour venir en aide à cette population.

Concept théorique (variable)	TABLEAU SYNTHÈSE CHAPITRE 1 LES SANS-ABRI, LA VISION DES ORGANISMES DU MILIEU			
	Champ d'intervention et composantes	**Caractéristiques**	**Facteurs explicatifs**	**Définition et catégorisation**
S A N S - A B R I	Champs d'intervention des regroupements d'organismes communautaires au Québec: Des *clientèles spécifiques*: — Les ex-psychiatrisés	peu scolarisés, célibataires vivant seuls, en chambre, clients de l'aide sociale;	La désinstitutionnalisation, soit le fait qu'ils ne soient plus l'hôpital entraîne leur instabilité résidentielle.	
	— Les ex-contrevenants	sans emploi, sans revenu, sans biens, sans logement ou mal logés, clients de l'aide sociale;	parce qu'ils sont sans adresse au sortir de leur détention, qu'ils ont perdu leurs biens lors de leur passage dans le système judiciaire.	
	— Les jeunes en difficulté	peu scolarisés, à 60 % des hommes, clients de l'aide sociale, ayant des problèmes de drogue, d'alcool et des démêlés avec la justice;	relié au fait qu'ils sont aux prises avec des problèmes familiaux, d'emploi, de drogue, d'alcool, de décrochage scolaires; et des démêlés judiciaires.	• une clientèle *conjoncturelle*: capable de se prendre en mains mais à laquelle il manque des outils et • une clientèle *structurelle*: incapable de se prendre en charge à cause de problèmes profonds de drogue, d'alcool et de maladie mentale.
	— Les femmes victimes de violence et en difficulté	femmes au foyer, clientes de l'aide sociale;	victimes de violence et sans-logis;	• les sans-abri *temporaires* comme les femmes victimes de violence; • les sans-abri *permanentes* comme les itinérantes et les malades psychiatriques.
	— Les alcooliques et toxicomanes	clients de l'aide sociale;	problèmes psycho-sociaux profonds.	
	Champs d'intervention des centres de dépannage du Réseau d'aide pour personnes seules et itinérantes: Une *clientèle démunie*: — des chambreurs avec revenus insuffisants — des ex-psychiatrisés et personnes ayant des problèmes psychologiques — des individus ayant eu des démêlés avec la justice — des femmes victimes de violence	Le *Réseau d'aide* définit sa clientèle comme suit: sans domicile fixe, pauvre ou encore sans revenu adéquat, sans relation affective, personne seule, homme ou femme, entre 16 et 85 ans, avec problème d'alcool ou de drogue, des jeunes prostitués, sans travail depuis 12 mois. De façon générale, la clientèle des *centres de dépannage* visités se caractérise comme suit: rajeunissement, composée à majorité d'hommes, des personnes seules, célibataires divorcées, séparées, en difficulté, ayant perdu le réseau primaire de relations, vivant d'aide sociale ou sans revenu.		

Concept théorique (variable)	TABLEAU SYNTHÈSE CHAPITRE 1 LES SANS-ABRI, LA VISION DES ORGANISMES DU MILIEU			
	Champ d'intervention et composantes	**Caractéristiques**	**Facteurs explicatifs**	**Définition et catégorisation**
S A N S - A B R I	— des chômeurs (jeunes et hommes de plus de 40 ans) — des alcooliques et toxicomanes			• une clientèle *conjoncturelle*: ceux qui sont sans ressource parce qu'ils ont perdu leur emploi; • une clientèle *structurelle*; ceux qui ont des problèmes profonds qui remontent le plus souvent à l'enfance ou à l'adolescence (foyer brisé, peu de scolarité, toxicomanie). • On préfère ici le terme d'*itinérance* à celui de *sans-abri*. L'*itinérance* est définie comme l'état de ceux et de celles qui vivent dans une pauvreté extrême, qui sont incapables de travailler, qui souffrent de solitude, d'instabilité résidentielle, de problème d'alcoolisme et de toxicomanie.

Concept théorique (variable)	TABLEAU SYNTHÈSE CHAPITRE 2 LES SANS-ABRI, UN PORTRAIT STATISTIQUE AU QUÉBEC				
	Dimensions	**Indicateurs**	**Caractéristiques générales**	**Sous-groupes particuliers**	
S A N S - A B R I	*Personnes en refuge et recevant l'aide sociale* en comparaison avec trois populations de référence: la population des clients de l'aide sociale, la population des personnes seules et pauvres du Québec et l'ensemble de la population adulte du Québec.	Sexe	On retrouve surtout des hommes en refuge. Alors que la proportion des hommes en refuge est de 73,9 %, elle est de l'ordre de 46 % à 49 % dans les autres populations de référence.	Les hommes sont surreprésentés dans les refuges. Ils sont: • presque exclusivement des personnes seules; • trois hommes sur cinq reçoivent une prestation mensuelle de 466 $; • la moitié des hommes ont moins de 10 ans de scolarité tout comme les femmes; • près de deux hommes sur trois n'ont aucun handicap.	Les femmes, tout en étant un groupe minoritaire dans les refuges, représentent néanmoins 26 % de cette population (soit une personne sur quatre). Elles sont: • davantage des personnes mariées ou ayant un autre statut que chez le groupe d'hommes; • chefs de famille monoparentale ou personnes seules; • aux deux extrémités des prestations mensuelles d'aide sociale; • plus scolarisées que les hommes; • plus souvent que les hommes atteintes d'un handicap psychologique.
		Âge	Les individus de 18 à 29 ans, hommes ou femmes, risquent plus que les autres de devenir des sans-abri. Dans les refuges, on en retrouve 40,9 % de moins de 30 ans, alors que 27,8 % des autres clients de l'aide sociale, 32,9 % de la population adulte au Québec et 39,5 % de la population des personnes seules et pauvres au Québec appartiennent à ce groupe d'âge. Il y a aussi relativement moins de personnes plus âgées (de 50 à 64 ans) dans les refuges que dans les autres populations de référence.		
		Scolarité	Importance du décrochage au niveau secondaire. Les personnes en refuge recevant l'aide sociale sont majoritairement (63 %) du niveau de la 8e à 11e année alors que les autres clients de l'aide sociale sont plus nombreux à être sous-scolarisés (40 % ont moins de huit années d'études). Beaucoup moins de personnes ayant 12 années et plus d'études. Ainsi 16,5 % des personnes en refuge, 41,6 % des personnes seules et pauvres, 46 % de la population adulte au Québec ont 12 années et plus de scolarité.	Les plus âgés de (30 ans et plus). Ceux-ci: • sont célibataires mais peuvent aussi avoir un autre statut (divorcé, séparé, veuf...); • sont davantage présents que les 30 ans aux deux extrémités de l'échelle de scolarité; • déclarent moins souvent que les plus jeunes un handicap; • reçoivent surtout des prestations se situant entre 4 000 $ et 7 000 $ par année.	Les jeunes de moins de 30 ans constituent un groupe à risque. Deux personnes sur cinq en refuge sont des jeunes de ce groupe d'âge. Ceux-ci: • sont célibataires; • ont entre 8 et 11 ans de scolarité; • déclarent plus souvent que leurs aînés un handicap; • bénéficient de prestations d'aide sociale moins élevées que les 30 ans et plus.

Concept théorique (variable)	TABLEAU SYNTHÈSE CHAPITRE 2 LES SANS-ABRI, UN PORTRAIT STATISTIQUE AU QUÉBEC			
	Dimensions	**Indicateurs**	**Caractéristiques générales**	**Sous-groupes particuliers**
S A N S - A B R I		État civil	La population des personnes en refuge est composée majoritairement de célibataires (70 %). Elle diffère grandement sur ce plan de la population adulte québécoise (28 % sont célibataires), et se rapproche de la répartition observée chez les personnes seules et pauvres du Québec (66 % de célibataires) et de celle des autres clients de l'aide sociale (54 % sont célibataires).	Les chambreurs constituent une autre clientèle spéciale chez les personnes en refuge. Une personne sur trois en refuge vit en chambre. Ces chambreurs qui fréquentent les refuges ressemblent aux autres chambreurs vivant près des centres-villes de Montréal et de Québec (autant d'hommes célibataires et seule et autant de handicapés psychologiques dans les deux cas). Les chambreurs en refuge se distinguent des autres chambreurs au niveau de l'âge et de la scolarité: • population plus jeune de chambreurs en refuge et population plus âgée (50 ans et plus) des autres chambreurs; • moins de personnes aux deux extrêmes de scolarisation et plus de personnes ayant un niveau secondaire dans le groupe des chambreurs en refuge que dans le groupe des autres chambreurs.
		Type de ménage	Les personnes en refuge sont à 91 % des personnes vivant seules alors que c'est le cas de 62 % des autres clients de l'aide sociale.	
	Chambreurs en refuge et recevant l'aide sociale en comparaison avec les autres chambreurs de l'aide sociale des centres-villes de Montréal et du Québec	Type de résidence	Les personnes en refuge vivent plus souvent qu'autrement en pension (46 %) et en chambre (33 %) alors que les autres clients de l'aide sociale sont locataires (40 %) ou occupent un autre type de résidence (38 %). Le loyer mensuel moyen des personnes en refuge était de 178,70 $, ce qui représentait 42 % du revenu mensuel moyen.	Les personnes en refuge atteintes d'un handicap psychologique ressemblent étroitement aux autres clients de l'aide sociale souffrant également d'un tel handicap sur le plan de l'âge, de l'état civil et du type de ménage. Par contre, les personnes en refuge ayant un handicap psychologique se distinguent des autres clients de l'aide sociale atteints d'un tel handicap sur le plan de la scolarité et du sexe. Les personnes en refuge souffrant d'un handicap psychologique sont plus scolarisées que les autres personnes à l'aide sociale ayant cet handicap; on trouve aussi plus de femmes parmi les personnes en refuge atteintes d'un handicap psychologique que parmi les autres clients de l'aide sociale ayant ce problème.
	Personnes atteintes d'un handicap psychologique et qui reçoivent l'aide sociale dans un refuge en comparaison avec les autres clients de l'aide sociale.	Handicap psychologique	Les données du fichier de l'aide sociale pour les personnes en refuge comme pour les autres clients de l'aide sociale révèlent un faible taux (environ 7,5 %) de problèmes de santé mentale.	

Concept théorique (variable)	TABLEAU SYNTHÈSE CHAPITRE 3 LES SANS-ABRI, UNE ENQUÊTE SUR LA SITUATION À MONTRÉAL			
	Dimensions	**Indicateurs**	**Caractéristiques générales**	**Sous-populations**
SANS-ABRI	Échantillon de personnes fréquentant les organismes du milieu venant en aide aux sans-abri dont les: • centres de dépannage; • les SEMO (Services externes de main-d'œuvre); • les FOBAST (Fédération des organismes bénévoles au service des toxicomanes); • les maisons d'hébergement pour jeunes; • les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence; • les maisons d'hébergement pour femmes en difficulté; • les services de réhabilitation sociale pour ex-contrevenants; • les ressources en santé mentale.	Sexe	La majorité (75 %) sont des hommes et 25 % sont des femmes.	PREMIER GROUPE: Résidence stable depuis six mois Il s'agit d'hommes d'âge mûr, clients de l'aide sociale, ayant autant de problèmes psycho-sociaux que les personnes des deux autres groupes, mais qui ont une certaine stabilité résidentielle malgré leur faible revenu (plus de 40 % de ce revenu est consacré au logement) et fréquentent les centres de jour pour se nourrir et se vêtir. DEUXIÈME GROUPE: Deux lieux de résidence depuis six mois À l'exception d'environ 15 % d'entre eux qui sont demeurés autonomes sur le plan du logement, les autres ont séjourné au moins une fois dans une maison d'accueil, un centre d'hébergement ou un centre de désintoxication. Il est plus approprié toutefois, de qualifier ces personnes de sans-abri plutôt que d'itinérantes parce qu'elles sont pour la plupart de passage entre la prison, l'hôpital psychiatrique ou encore le foyer habituel et la maison d'accueil. TROISIÈME GROUPE: Trois lieux de résidence depuis six mois Ce groupe est composé à plus de 64 % d'individus de moins de 30 ans qui n'ont pas de revenu minimal assuré sur une longue période. On y trouve des mineurs, des jeunes adultes des deux sexes dont plus de la moitié ont des problèmes de drogue. Une deuxième partie de ce groupe est constituée d'itinérants chroniques âgés de 30 ans et plus aux prises avec un sérieux problème de toxicomanie et qui tout en étant admissibles au plein montant de l'aide sociale n'arrivent pas à stabiliser leur condition résidentielle.
		Âge	La moyenne d'âge est de 32,5 % ans. La moitié des personnes interrogées sont âgées de moins de 30 ans.	
		Revenu	Environ 56,7 % sont clients de l'aide sociale. Parmi les personnes âgées de 30 ans et moins, 41 % sont clientes de l'aide sociale alors que c'est le cas de 75 % des personnes interrogées de plus de 30 ans. De plus, 10 % disent n'avoir aucun revenu alors que 20 % déclarent un revenu provenant d'un travail.	
		Dossier judiciaire	Le problème semble marginal chez les femmes, 7,4 % d'entre elles avaient un dossier judiciaire alors que chez les hommes le taux s'élève à plus de 57 % chez les moins de 30 ans et atteint même 66 % chez les plus jeunes.	
		Consommation d'alcool et de drogue	La moitié des personnes interrogées ont des problèmes de consommation d'alcool et de drogue. Ces problèmes sont beaucoup plus fréquents chez les hommes que chez les femmes. Les hommes plus âgés ont plus souvent un problème d'alcool alors que les hommes plus jeunes ont un problème de drogue. Chez les femmes, ce sont les plus jeunes qui sont les plus nombreuses à avoir de tels problèmes.	
		Problèmes psychiatriques	Les problèmes de santé mentale sont aussi importants chez les deux sexes. De 27 % à 40 % (selon l'estimation faible et forte) des personnes interrogées en sont atteintes. Ce sont surtout les plus de 30 ans des deux sexes qui ont de tels problèmes.	

Concept théorique (variable)	TABLEAU SYNTHÈSE CHAPITRE 4 LES SANS-ABRI, UN APERÇU RÉGIONAL			
	Dimensions	**Indicateurs**	**Caractéristiques générales**	**Faits saillants**
SANS ABRI	Ressources du milieu pour toutes les régions du Québec à l'exception de Montréal et de l'Abitibi-Témiscamingue	Répartition régionale	Les 211 établissements pouvant venir en aide aux personnes démunies et sans-abri que nous avons répertoriées se répartissent en quatre groupes: la région de Québec (53 établissements) et celle de la Mauricie – Bois-Francs (39), les régions de Laurentides – Lanaudières (28) et de la Montérégie (27), la région du Saguenay – Lac Saint-Jean (20) et celle du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie (17), enfin la région de l'Outaouais (12), de l'Estrie (10) et de la Côte-Nord (6). De ces 211 ressources, 157 sont des centres d'hébergement et 54 sont des organismes d'aide et d'orientation ou des centres de jour.	• On trouve ces ressources dans les centres urbains les plus importants ou près de ceux-ci. Même si certaines régions plus reculées comme le Bas-Saint-Laurent – Gaspésie ou encore le Saguenay – Lac-Saint-Jean manquent de services de dépannage pour les démunis et les sans-abri, ces derniers, qui sont généralement connus de la population, sont aidés, nourris, pris en charge par la communauté où le presbytère, le couvent, le cabinet du médecin, le poste de police, les urgences d'hôpitaux font office de dépannage.
		Taux de chômage		• On assiste à une migration des personnes démunies et sans-abri vers les centres urbains importants si bien que la pauvreté et le chômage dans une région n'accentuent pas nécessairement le phénomène des sans-abri.
	Personnes recevant l'aide sociale et ayant trouvé refuge dans un organisme du milieu dans l'ensemble des régions du Québec	Répartition régionale	Alors que Montréal-Centre compte 59 % des personnes à l'aide sociale ayant trouvé refuge dans un organisme communautaire, on en retrouvait 9 % dans la Mauricie – Bois-Francs, 7,5 % à Québec, 7 % dans la Montérégie et moins de 5 % dans les autres régions.	• C'est dans la région métropolitaine de Montréal que se concentre le plus grand nombre de cas de sans-abri ayant trouvé refuge dans un organisme communautaire.
		Âge	La proportion de jeunes de moins de 30 ans est très élevée (de 38 % à 69 %) dans toutes les régions à l'exception de Montréal-Centre qui compte 30 % de jeunes de cette catégorie et un 30 % de jeunes entre 30 et 39 ans.	• Le groupe des jeunes de moins de 30 ans parmi les personnes en refuge est prépondérant. La personne sans-abri en région est toutefois plus jeune qu'à Montréal.
		Sexe	Si dans l'ensemble des régions on trouve une femme pour trois hommes sans-abri, la proportion d'hommes s'élève à 80 % à Montréal-Centre et à 88 % en Mauricie – Bois-Francs.	• Dans certaines régions, comme l'Estrie, les Laurentides – Lanaudière et l'Abitibi-Témiscamingue, il existe autant de chances de voir une femme qu'un homme sans-abri.
		Revenu	Alors que pour l'ensemble du Québec, 56 % ont un revenu de 4 000 $ à 6 999 $, la région de Montréal et celle de la Mauricie – Bois-Francs ont une proportion plus élevée de personnes ayant ce niveau de revenu tandis que la région d'Abitibi-Témiscamingue comptait 32 % de personnes en refuge ayant un revenu de 2 000 $ et moins.	• Alors qu'à Montréal la plupart des personnes en refuge ont un revenu annuel de 4 000 $ à 6 999 $, la moitié des personnes en refuge dans les autres régions se répartissent dans des catégories inférieures et supérieures à ce niveau.
		Scolarité	Dans Montréal-Centre, la proportion de personnes ayant 8 ans ou moins de scolarité et celle de personnes ayant 12 ans ou plus de scolarité sont plus élevées que la moyenne générale du Québec. En Mauricie – Bois-Francs, dans le Bas-Saint-Laurent – Gaspésie et en Estrie, 73 % des personnes en refuge ont entre 8 et 11 ans de scolarité alors que la proportion pour l'ensemble du Québec pour ce même niveau de scolarité est de 62,5 %.	• En région, les personnes en refuge sont plus nombreuses qu'à Montréal à avoir entre 8 et 11 ans de scolarité.

Concept théorique (variable)	TABLEAU SYNTHÈSE CHAPITRE 4			
	LES SANS-ABRI, UN APERÇU RÉGIONAL			
	Dimensions	Indicateurs	Caractéristiques générales	Faits saillants
		Emploi	Alors que 56,6 % des personnes en refuge au Québec n'ont jamais eu d'emploi, cette proportion est de 48,8 % pour la région de Québec, de 58,6 % pour Montréal-Centre et s'élève à 65 % dans le Bas-Saint-Laurent – Gaspésie.	• Plus de la moitié des personnes en refuge n'ont jamais occupé d'emploi.
		Résidence précédente	En dehors de Montréal, où la chambre est le type de résidence précédente le plus fréquent, la chambre avec pension est le mode de logement habituel des autres personnes en refuge au Québec.	• La très grande majorité des personnes en refuge est constituée de chambreurs et de pensionnaires.
		Taux de chômage	Le lien entre le taux de chômage, l'aide sociale et le phénomène des sans-abri n'est pas toujours très évident.	• Le phénomène des sans-abri apparaît beaucoup plus comme un problème urbain qu'un problème relié à la perte d'emploi ou au chômage.

ANNEXE I
Liste des regroupements, associations et organismes ayant accordé une entrevue

Liste des regroupements, associations et organismes ayant accordé une entrevue

Les regroupements

- Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté du Québec
- Regroupement des maisons d'hébergement pour jeunes du Québec
- Fédération des organismes bénévoles au service des toxicomanes du Québec
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec
- Regroupement des Ressources alternatives en santé mentale du Québec inc.
- Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

Les organismes

- Accueil Bonneau
- Accueil Préfontaine
- Chez Doris
- CLSC centre-ville
- CSSMM
- Escale Notre-Dame
- Groupe information-travail
- Halte la ressource
- Le Chaînon
- Maison Alco
- Maison du Père
- Maison Lauberivière (maison à Québec)
- Maison Marguerite
- Maison Revivre (maison à Québec)
- Mission Bon Accueil
- Opération placement jeunesse
- Résidence Bonsecours
- Saint Michael Mission
- Société d'orientation Saint-François-d'Assise
- Tel-ressource

ANNEXE 2
Schéma d'entrevue avec les organismes œuvrant auprès des sans-abri

Schéma d'entrevue avec les organismes œuvrant auprès des sans-abri

1. Bref historique:

- Date d'ouverture
- Types de services depuis l'ouverture
- Types de personnel depuis l'ouverture

2. La clientèle:

2.1 Identification: s'agit-il de sans abri? Typologie de la clientèle

2.2 Provenance

2.3 Critères de sélection

2.4 Existence de données ou statistiques sur la clientèle

2.5 Les besoins de cette clientèle pour se sortir de l'état de sans-abri

2.6 Existe-t-il des problèmes particuliers entre la clientèle et les services gouvernementaux?

3. Les services rendus à la clientèle:

3.1 Identification des services

3.2 L'organisme a-t-il un modèle d'intervention auprès de la clientèle?

4. L'organisme:

4.1 Son budget annuel: ordre de grandeur

4.2 Ses sources de financement

4.3 Qui y travaille (bénévole ou salarié, type de formation et nombre de personnes)?

4.4 Ses besoins pour survivre

4.5 Les liens entre l'organisme et les services gouvernementaux

4.6 Les liens entre l'organisme et les autres organismes du milieu: entente, information, placement, participation à un réseau, etc.

ANNEXE 3
Fiche de l'usager

Fiche de l'usager

Consigne

Ne pas écrire dans les cases

— Destiné aux bénéficiaires des organismes communautaires.

— Seul un interviewer ou un(e) intervenante de l'organisme peut rempir ce questionnaire.

— Lorsqu'une question ne s'applique pas à un usager, écrivez « NSP » (Ne s'applique pas) en guise de réponse.
Exemple: prix du loyer pour quelqu'un qui vivait en prison.

— Lorsque l'usager ne sait pas ou ne veut pas répondre, écrivez « PR » (pas de réponse).

— Si vous avez le moindre problème avec ce questionnaire, téléphonez à Stéphane Vallières au 873-7426 ou à Mme Louise Houde au 873-2130.

N° ques. ☐☐☐

---

1. Nom de l'organisme: _____ ☐☐☐

2. Date: _____ ☐☐☐☐

3. Âge: _____ ☐☐

4. Sexe: 1. Homme ☐ 2. Femme ☐ ☐

5. Statut civil:
   - ☐ 01 célibataire
   - ☐ 02 marié(e) légalement
   - ☐ 03 veuf, veuve
   - ☐ 04 séparé(e)
   - ☐ 05 divorcé(e)
   - ☐ 07 union de fait

   ☐☐

6. Nombre d'années d'études terminées: _____ ☐☐

7. Combien d'enfants avez-vous mis au monde (si aucun, écrire « 0 ») ? ____ ☐☐

8. De combien d'enfants avez-vous actuellement la responsabilité ? ____ ☐☐

9. Vous êtes originaire de

☐ Quelle ville canadienne? _____ Province?_____ ☐☐☐☐

☐ Quel pays autre que le Canada?_____ ☐☐

10. Vous vivez habituellement (compléter la bonne réponse)

☐ Au Québec, dans la ville suivante: _____ ☐☐

☐ Ailleurs, dans la ville de _____, ☐☐☐☐☐☐

province de _____ pays _____

11. Qui vous a orienté vers cette maison-ci? (choisir la bonne réponse)

☐ 01. Vous-même

☐ 02. Un organisme communautaire

☐ 03. Un organisme du milieu hospitalier

☐ 04. Un organisme du milieu judiciaire

☐ 05. Un membre de votre parenté

☐ 06. Les médias

☐ Autre et précisez _____ ☐☐

12. Présentement, votre occupation principale se résume à:

☐ 01. Être à plein temps sur le marché de travail.
Genre de travail _____

☐ 02. Être à temps partiel sur le marché de travail.
Genre de travail _____

☐ 03. Être aux soins du foyer

☐ 04. Être étudiant

☐ 05. Être chômeur ou en recherche d'emploi

☐ 06. Être client de l'aide sociale

☐ 07. Être affecté aux travaux protégés

☐ 08. Être affecté aux travaux communautaires

☐ Autre et précisez _____ ☐☐☐

13. Depuis combien de temps êtes-vous dans cette situation?
(Combien d'années de travail ou de chômage)

_____ ans _____ mois ☐☐☐☐

14. Votre principale source de revenus est actuellement: (choisir la bonne réponse)

- ☐ 01. Travail
- ☐ 02. Aide sociale
- ☐ 03. Assurance-chômage
- ☐ 04. Pension alimentaire
- ☐ 05. Salaire du conjoint
- ☐ 06. Prestation personnelle de retraite
- ☐ 07. Prestation de retraite du conjoint
- ☐ 08. Aide financière des parents
- ☐ 09. Mendicité
- ☐ Autre et précisez_____
- ☐ 11. Aucune source de revenus ☐☐

15. Votre principale source de revenus est habituellement: (choisir la bonne réponse)

- ☐ 01. Travail
- ☐ 02. Aide sociale
- ☐ 03. Assurance-chômage
- ☐ 04. Pension alimentaire
- ☐ 05. Salaire du conjoint
- ☐ 06. Prestation personnelle de retraite
- ☐ 07. Prestation de retraite du conjoint
- ☐ 08. Aide financière des parents
- ☐ 09. Mendicité
- ☐ Autre et précisez_____
- ☐ 11. Aucune source de revenus ☐☐

16. Votre revenu mensuel: (répondre aux deux questions)

- personnel est de: _____ ☐☐☐☐
- de votre famille, si vous avez un conjoint _____ ☐☐☐☐

17. La principale source de revenus de votre famille d'origine est, ou était, habituellement :

- ☐ 01. Travail, précisez le genre _____
- ☐ 02. Aide sociale
- ☐ 03. Assurance-chômage
- ☐ 04. Pension alimentaire
- ☐ 05. Prestation de retraite
- ☐ 06. Aide financière des parents
- ☐ 07. Mendicité
- ☐ 08. Autre et précisez _____
- ☐ 09. Aucune source de revenus ☐☐

18. Avez-vous déjà consulté un psychiatre ou avez-vous déjà été interné dans un hôpital psychiatrique ?

- ☐ 01. Non, jamais (passez à la question 20)
- ☐ 02. Oui, dans le passé, mais pas actuellement
- ☐ 03. Oui, je consulte actuellement ☐

19. Quels médicaments avez-vous pris dans le passé ou prenez-vous actuellement suite à votre rencontre avec un psychiatre ?
(choisir la bonne réponse)

- ☐ 01. Aucun médicament
- ☐ Les médicaments suivants m'ont été prescrits :

_____

_____

_____ ☐☐☐

20. Avez-vous un casier judiciaire ?

- ☐ 01. Non ☐☐
- ☐ Oui. À mon avis, le ou les délit(s) qu'on m'a reproché(s) sont :

_____

_____

_____ ☐☐

21. Avez-vous déjà eu ou avez-vous présentement des problèmes de consommation excessive d'alcool ? (choisir la bonne réponse)

- ☐ 01. Non, jamais
- ☐ 02. Oui, dans le passé, mais pas actuellement
- ☐ 03. Oui, j'en ai présentement ☐

22. Avez-vous déjà eu ou avez-vous présentement des problèmes de consommation excessive de drogue? (choisir la bonne réponse)

☐ 01. Non, jamais

☐ 02. Oui, dans le passé, mais pas actuellement

☐ 03. Oui, j'en ai présentement ☐

23. Le cercle de gens autour de vous comprend-il?
(répondre aux quatre questions)

un conjoint:

☐ 01. Oui

☐ 02. Non ☐

Vos parents (père et mère):

☐ 01. Oui

☐ 02. Non. Parce que ☐ 21. décès des parents ☐

☐ 22. rupture de rapports

☐ autre_____ ☐☐

Des membres de votre parenté:

☐ 01. Oui

☐ Non. Parce que ☐ 21. décès des parents

☐ 22. rupture de rapports

☐ autre_____

Des amis ou connaissances:

☐ 01. Non

☐ Oui. Quels genres d'activités avez-vous avec eux?

_____

_____

_____ ☐☐

24. Et vous vivez ainsi entouré de ces gens depuis combien de temps?

_____ ans _____ mois. ☐☐☐☐

25. Au cours des six derniers mois, dites-nous quels types d'endroits vous avez habités, pendant combien de temps, qui payait le loyer, le prix du loyer et, lorsque la chose est arrivée, votre contribution mensuelle personnelle au loyer:

Types de résidences

A: maison
B: appartement
C: chambre (maison de chambres ou *tourist room*)
D: sans adresse: immeuble abandonné, etc.
E: maison d'accueil ou de transition (placement par ordonnance)
F: hôpital psychiatrique
G: prison
H: centre communautaire d'hébergement (placement par mesure volontaire)
I: hôpitaux généraux

Qui paie le loyer?

1: vous-même
2: vous-même avec votre conjoint
3: vous-même en compagnie d'une ou plusieurs connaissances
4: votre conjoint
5: vos parents
6: des membres de votre parenté
7: un organisme communautaire fiduciaire
8: autre et précisez

Durée (en semaines)	Type de résidence (de A à I)	Qui paie le loyer? (de 1 à 8)	Prix du loyer (mois ou semaine)	Contribution de l'informateur au loyer (mois ou semaine)	
Actuellement					
Il y a 6 mois					

Pour ceux qui ont séjourné pendant les six derniers mois dans une prison ou un hôpital psychiatrique

26. Depuis un an, avez-vous utilisé une ou plusieurs ressources d'hébergement ? Identifiez-les ainsi que la durée de séjour.
(Si l'informateur n'y est jamais allé, inscrire 0 à nombre de nuits).

Nom de la ressource	Nombre de nuits depuis un an
_____	_____ ☐☐☐ ☐☐
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

27. Depuis un an, avez-vous utilisé une ressource de dépannage de jour ? Identifiez-les et quantifiez l'usage. (Si l'informateur n'y est jamais allé, inscrire 0 à nombre de fois).

Nom de la ressource	Nombre de fois d'usage depuis un an
_____	_____ ☐☐☐ ☐☐
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

ANNEXE 4
Questionnaire pour l'inventaire régional des ressources du milieu œuvrant auprès des sans-abri

Q.1- Y a-t-il dans votre région des organismes de dépannage, de jour ou d'hébergement, qui rendent service aux sans-abri?

Non _____ (passez à la question 3)

Oui _____

Q.2- Noms, adresses et numéros de téléphone de ces organismes (si l'espace manque, annexez des feuilles). Pour chaque organisme mentionné, identifiez brièvement les services offerts et la clientèle.

Exemple: Maison du Repos, hébergement et vestiaire pour hommes de 30 ans et plus.

Nom et adresse de l'organisme	**Clientèle**	**Niveau d'intervention** A = Entraide B = Information-orientation C = Centre de jour D = Hébergement avec aide restreinte E = Hébergement avec suivi en thérapie

Q.3- Y a-t-il dans votre région des lieux ou organismes différents de ceux mentionnés précédemment (à la question 2), dont le rôle n'est pas l'aide aux sans-abri mais qui les accueillent néanmoins parfois? Il peut s'agir du poste de police, du presbytère local, d'un hôpital, d'un cloître, etc.

Non _____

Oui _____; précisez lesquels: _____

_____

_____

Q.4- Existe-t-il dans votre région, à votre connaissance, un lien entre un problème particulier de perte d'emploi et un achalandage accru dans les refuges pour sans-abri?

Exemple: Dans une ville minière, plusieurs mines ferment. Suite aux mises à pied massives, peut-on voir dans cette même ville ou dans une plus grosse ville voisine une partie de ces chômeurs qui demandent l'aide de centres de dépannage pour sans-abri? Ce processus s'observe-t-il à court, à moyen ou à long terme, c.-à-d. sitôt après la fermeture, cinq ans ou dix ans après la fermeture.

Cochez la bonne réponse

☐ Ce lien n'existe pas.

☐ Ce lien existe peut-être mais il faudrait une étude complexe pour le mettre à jour.

☐ Ce lien existe et nous le connaissons. En deux mots, il se résume comme suit:

_____

_____

_____

Bibliographie

AUBERGE COMMUNAUTAIRE DU SUD-OUEST. *Jeune, et sant toit, Actes du colloque sur l'hébergement jeunesse*, Montréal, mai 1986, 89 p.

BLAIS, S. « Présentation du thème ». *Colloque international face aux problèmes des mal-logés et des sans-abri. Les réponses des populations dans le tiers monde et au Québec*, Montréal, novembre 1987, p. 1 à 13.

BOGUE, D.J. *Skid Row in American Cities*, Chicago, Chicago University Press, 1983, 521 p.

CELLIER, P. « Quand une société jette sa jeunesse à la rue ». *Santé mentale au Québec*, vol. 9, nº 2, novembre 1984, p. 154 à 158.

CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. *Les sans-abri au Canada, rapport sur l'enquête nationale*, octobre 1987, 16 p.

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. *Éléments de réflexion sur la problématique des femmes itinérantes*, Montréal, novembre 1986, 96 p.

COULOMBE, D.J. *L'itinérance et le système judiciaire*, Mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, Montréal, novembre 1985, 247 p.

D'AMOURS, M. « Sans toit ni voix ». *La Gazette des femmes*, novembre-décembre 1987, p. 16 à 19.

DESHAIES, G. « Cocaïne, le péril blanc ». *L'Actualité*, vol. 11, nº 6, juin 1986, p. 79 à 83.

FOURNIER, L. *Rapport d'une enquête à l'Accueil Bonneau*, 1982.

GODLEY, C. « Housing and Homeless Women: Choice or Policy », *Canadian Housing*, vol. 3, nº 2, été 1986, p. 34 et 35.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Les enfants mal aimés, on en retrouve dans votre quartier. Et chez vous...*, Comité de la protection de la jeunesse, 1986, 62 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Pour les familles québécoises* (Livre Vert), Ministère des Affaires sociales, 1984, 114 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Pour un partenariat élargi. Projet de politique de santé mentale pour le Québec*, Comité de la politique de santé mentale, 1987, 185 p.

LAMB, R., (ed.). *The homeless mentally ill*, American Psychiatric Association, Washington, 1984, 320 p.

LAMONTAGNE, Y., GARCEAU-DURAND, Y., BLAIS, S., ÉLIE, R. *La jeunesse québécoise et le phénomène des sans-abri*, Les Presses de l'Université du Québec, 1987.

LEVINSON, B.M. « Field dependence in homeless man ». *Journal of clinical psychology*, nº 23, 1962, p. 152-154.

MAGNANT, M. *Étude sur les clochards*, Projet perspective-jeunesse, Montréal, août 1975, 111 p.

MARCHAND, R. « La fin de l'isolement », *Québec Science*, vol. 26, nº 5, janvier 1987, p. 26 à 31.

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU. *Dossier de presse sur les sans-abri*, 1987.

MUNICIPALITY OF METROPOLITAN TORONTO. *No place to go. A study of the homelessness in metropolitan Toronto: characteristics, trends and potential solutions*. Community services and planning departement, Toronto, janvier 1983, 71 p.

PICARD, M., CÔTÉ, G. *Étude à l'Accueil Bonneau*, 1973.

POULAIN, J. « 1 250 000 Québécois vivent de l'aide sociale », *La Presse*, 28 avril 1986.

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL. *Les jeunes itinérants de 18-24 ans à Montréal*, décembre 1984, 20 p.

ROSS, A.D. *The lost and the lonely homeless women in Montreal*, Montréal, McGill University, 1982, 121 p.

ROY, S. *Clochardise et marginalisation: deux concepts, une réalité*, Mémoire de maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal, avril 1986, 172 p.

SAUVÉ, M. « Les jeunes itinérants au Québec », *Face aux problèmes des mal-logés et des sans-abri*, Colloque international, 1987, p. 46 à 48.

STATISTIQUE CANADA. « Population, langue, origine ethnique, religion, lieu de naissance, scolarité (Québec) », *Recensement du Canada de 1981*. Catalogue 93-929, 1983.

IDEM, « Caractéristique de la population et des logements, âge, sexe et état matrimonial », *Recensement 1986*. Catalogue 93-101, septembre 1987.

TREMBLAY, M.-A. *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*, Montréal, McGraw-Hill, 1968, 425 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Vers une politique municipale pour les sans-abri*, Rapport du Comité des sans-abri déposé au Conseil municipal de la ville de Montréal, avril 1987, 59 p.

VILLE DE QUÉBEC. *Les sans-abri à Québec*, présenté par le Comité permanent de l'habitation de la ville de Québec, août 1987, 24 p.

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à la réalisation de cette étude exploratoire sur les sans-abri.

Plus particulièrement, nous remercions:

- les professionnels du Service de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux

  Normand Gosselin, secteur jeunes
  Louise Jauvin, secteur toxicomanie
  Pauline Lapointe, secteur femmes en difficulté
  Lucie Mercier, secteur toxicomanie
  Paul-André Beaudoin, responsable du programme des travaux communautaires

- la Société d'habitation du Québec, François Houle, chargé de projet pour l'Année internationale des sans-abri;

- le Secrétariat à la jeunesse, qui a fourni les fonds pour l'engagement d'une personne pour la cueillette des données et pour des entrevues;

- les représentants des ministères qui ont donné leur avis et transmis diverses informations;

- à l'intérieur du ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu

  Simon Ruel du Service des politiques et de la recherche sur la sécurité du revenu;
  Suzanne Samson de la Direction générale des ressources informationnelles, qui a fait le traitement du fichier de l'aide sociale;

  pour leur collaboration à l'inventaire régional, les économistes régionaux

  Jules Bergeron
  Robert Gareau
  Gilles Gauthier
  Nacer Lahdiri
  Yves Larocque
  André Lepage
  Sylvain Mélançon
  Serge Paré
  Louis-Marie Rouleau

  pour le traitement informatique des données de l'enquête

  Jean-Pierre Vaillancourt, analyste
  Nguyen Manh Truong, technicien
  Line Laberge, technincienne en administration

  pour le traitement de texte

  Thérèse Lépine
  Monique Provencher

Nous voulons également remercier toutes les personnes des différents organismes du milieu qui ont accordé une entrevue, fourni des informations et même aidé à la cueillette des données, et plus particulièrement:

André Archambault, L'Auberge communautaire du Sud-Ouest
Ed Ardis et Michèle Blanchard, Projet P.A.L. inc.
François Bérard, maison Saint-Laurent
Édith Blais, maison Lauberivière à Québec
Jeanine Bourget, Halte la ressource
Claude Caron, l'Antre-temps
Lucie Charbonneau, Chez Doris
Doris Charland, Résidence Bonsecours
Jean-Guy Cimon, maison Alco
Élise Collin-Viens, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté du Québec
Rosanne Cossette, Escale Notre-Dame
Jacques Couillard, Fédération des organismes bénévoles au service des toxicomanes du Québec
Monique Durette, L'Escale pour elle
Robert Faulkner, Regroupement des maisons d'hébergement pour jeunes du Québec
Christiane Filion, Société d'orientation Saint-François-d'Assise
Chantale Fontaine et Fernande Themens, Le Chaînon
Sœur Nicole Fournier et Sœur Marguerite, Accueil Bonneau
Thérèse Lachance, maison Le Réconfort
Jean Lacroix, Groupe Information travail
Danielle Latreille et Antonio Savoie, maison Le Prélude
Jacques Laurin et Gilberte Lalonde, CSSMM
John Lee, Centre d'accueil Préfontaine
Pierre Legros, CLSC Centre-ville
Jean Lombardi, maison Saint-Dominique
Élisabeth Martin, Service d'hébergement Saint-Denis inc.
Pauline Massé, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
Père Sylvio Michaud et le Père Couturier, Maison du Père
Paul Morin, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec inc.
Révérend Muirhead, Mission Bon Accueil
Diane Prud'homme, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence
Ross Robinson et Dominique Savoie, YMCA, Initiative communautaire de justice
Patricia Rossi, maison Le Parados
Jeannine Rouja, Opération placement jeunesse
Colette Samson, maison Revivre à Québec
Sally Spilhaus et Manon Bissonnette, Auberge Madeleine
Colette Tardif et Valentyna Bondarenko, maison Marguerite
Richard Théoret, Tel-ressource
Guy Therriault, maison L'Issue
Louise Vallières, Jeun'Aide
Martin Vauclair, Association des services de réhabilitation sociale du Québec
Richard Woolrich, Saint Michael Mission

DES GENS
DES SERVICES
DES RÉSULTATS

Ministère de la Main-d'oeuvre
et de la Sécurité du revenu